

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE du mercredi 13 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de:

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents à la séance : 27

Excusés : 7

Absent : 1

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani⁶, Sofiane Seridji⁴, Véronique Gauthier², Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi⁵, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas⁷, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni¹, José Peres³, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Noureddine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mercieca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

2 Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

3 A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

4 A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

5 A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

6 A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

7 A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke.

S.RAFFALLI :

Comme vous le savez, Madame Sonia SCHAEFFER est décédée il y a quelques jours, très exactement le 24 février dernier. Nous avons pu lui rendre un hommage au cours d'une cérémonie de recueillement 3 jours après, le 27 février, et je voudrais vous proposer d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.**1. Installation d'une nouvelle Conseillère municipale**

À la suite du décès de Madame Sonia SCHAEFFER, Conseillère municipale, Madame Yvrose JAMEAU, suivante sur la liste « Ris pour Tous », a été appelée afin de la remplacer au sein du Conseil municipal.

Aussi, Madame Yvrose JAMEAU intègre le Conseil municipal en qualité de Conseillère municipale.

S.RAFFALLI :

Nous pouvons donc installer de façon officielle Yvrose JAMEAU qui intègre notre conseil municipal en qualité de conseillère municipale. Pour la parfaite information des membres de notre instance, je lui confierai dans les prochains jours, par la prise d'un arrêté, le suivi de notre réseau solidaire auprès de Josiane BERREBI, Maire adjointe en charge notamment des personnes âgées et des retraités.

Félicitations à vous pour votre intégration au sein de notre équipe municipale.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2023

Figure, en annexe du dossier, le procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2023.

S.RAFFALLI :

Nous avons un peu de retard sur les enregistrements, il s'agit d'approuver ce soir uniquement ce seul document.

Y-a-t-il des remarques sur la retranscription intégrale de nos débats ? Des remarques, des observations ? Pas de difficulté, on peut l'approuver unanimement ? Très bien, je vous remercie. Unanimité du conseil sur le PV.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2023.

3. Délégation de pouvoirs : décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délégation de compétence donnée par le Conseil municipal.

Le tableau, ci-joint, récapitule les décisions intervenues au cours de la période du 3 au 31 janvier 2024.

S.RAFFALLI :

Ce point concerne les différentes décisions qui ont pu être prises dans le cadre de la délégation de pouvoir. C'est une courte période puisqu'il s'agit des décisions prises entre le 3 et le 31 janvier de l'année 2024.

Y-a-t-il des demandes de précisions sur ces quelques dossiers ? Non ? À cet instant pas de d'observation, pas de demande de précision. Vous êtes libres de revenir vers nous à tout moment, après lecture du document qui est joint à l'ordre du jour.

4. SIFUREP - Restitution de la compétence cimetièrre et révision des statuts

Depuis 1905, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Lors de son Comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence cimetièrre à la ville de Villeteuse (seule bénéficiaire de ce transfert de compétence), et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

Dans ce cadre, le SIFUREP consulte ses communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce sujet.

En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence « cimetièrre » conformément aux articles L2223-1 et suivants les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

À ce titre, le SIFUREP assure, depuis son siège (Paris 12ème), la gestion administrative, technique et financière du cimetièrre communal de la ville de Villeteuse, seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

En 2023, le Syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetièrre transféré.

Ce bilan fonctionnel fait apparaître que la distance géographique entre le siège du syndicat et le cimetièrre de Villeteuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité. Cet équipement nécessitant une surveillance sur place, il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Pour exemple, cet équipement requiert une surveillance obligatoire, mobilisable rapidement, pour :

- *La surveillance de chaque opération funéraire : inhumation, exhumation et/ ou réduction,*
- *La vérification des interventions des prestataires (propreté, espace vert, ...),*
- *La validation et le suivi de travaux réalisés.*

Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetièrre et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le Comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Ainsi, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des Conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins, des Conseils municipaux des communes du SIFUREP représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la restitution de la compétence cimetièrre exercée par le SIFUREP ainsi que la modification des statuts du Syndicat.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.VAN WAERBEKE :

Depuis 1905, le Syndicat intercommunal funéraire en région parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Île-de-France pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Lors de son comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence cimetière à la ville (seule bénéficiaire de ce transfert de compétence), et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

Dans ce cadre, le SIFUREP consulte ses communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce sujet. En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence « cimetière » conformément aux articles L2223-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. À ce titre, le SIFUREP assure, depuis son siège (Paris 12ème), la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villeteuse, seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

En 2023, le Syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetière transféré. Ce bilan fonctionnel fait apparaître que la distance géographique entre le siège du syndicat et le cimetière de Villeteuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité. Cet équipement nécessitant une surveillance sur place, il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Pour exemple, cet équipement requiert une surveillance obligatoire, mobilisable rapidement, pour la surveillance de chaque opération funéraire : inhumation, exhumation et/ ou réduction, la vérification des interventions des prestataires (propreté, espace vert, ...), la validation et le suivi de travaux réalisés. Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetière et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée. Ainsi, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes du SIFUREP, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la restitution de la compétence cimetière exercée par le SIFUREP ainsi que la modification des statuts du syndicat. Il nous appartient d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Je suppose qu'il n'y a pas de difficulté sur l'approbation de ce qui vient d'être présenté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le SIFUREP à compter du 1er juillet 2024.

APPROUVE la modification des statuts du SIFUREP tel qu'annexés à la présente délibération et à condition que la restitution de la compétence soit approuvée.

PRECISE que Monsieur le Maire transmettra cette délibération au SIFUREP.

INVITE les Préfets de la Région d'Île-de-France, de Paris, de l'Essonne, des Hauts-De-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise de prendre un arrêté inter-préfectoral fixant les nouveaux statuts du SIFUREP au 1er juillet 2024 sous réserve du

respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-17-1 et L. 5211-20 et du CGCT.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

5. Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise

La commune d'Auvers-sur-Oise (département du Val-d'Oise - 6 792 habitants au 1er janvier 2020) a demandé son adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires », par délibération en date du 28 septembre 2023.

Lors de sa séance du 5 décembre 2023, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Il convient désormais aux communes adhérentes de se prononcer sur le principe de cette adhésion conformément aux dispositions aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP.

Contrairement au précédent point soumis au Conseil municipal, l'absence de délibération dans un délai de trois mois suivant la notification entraîne un avis favorable.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

S'agissant de l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise, à moins qu'il y ait un avis contraire, il est semblable à celui du dossier numéro 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Intercommunal du Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

6. Réforme en faveur d'une politique tarifaire plus favorable des prestations municipales

La politique tarifaire participe pleinement à l'organisation de la solidarité locale. Le choix du financement par l'usager se fait par la détermination d'une politique tarifaire qui rend accessible au plus grand nombre le prix auquel sera facturé le service rendu à la population. C'est pourquoi, tout en respectant le principe de l'égalité du citoyen face aux charges publiques, il est possible d'aménager les tarifs des services pour faciliter l'égalité d'accès au service public.

Les tranches de revenus appliqués jusqu'à présent se divisent en 9 tranches, tel qu'il suit :

- Tranche A : inférieure à 237 €
- Tranche B : de 237€ à 391€
- Tranche C : de 392 € à 546€
- Tranche D : de 547€ à 701€
- Tranche E : de 702€ à 856€
- Tranche F : de 857€ à 1010€
- Tranche G : de 1011€ à 1165€
- Tranche H : supérieure à 1165€
- Extérieur commune

Au regard de l'inflation courante depuis deux années consécutives et afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des Rissois et Rissoises, la ville a souhaité réviser sa politique tarifaire en matière de prestations municipales. Aussi, cette révision se décompose en deux parties.

a) La première partie concerne la revalorisation du barème des tranches de revenus qui permet de définir le quotient familial de chaque foyer.

Ces quotients n'ont pas évolué depuis de nombreuses années car l'inflation était faible. Depuis 2 ans l'inflation a pris des proportions importantes et les revenus des usagers ont augmenté pour tenir compte de cette inflation. C'est pourquoi, il convient de réévaluer nos quotients afin de tenir compte de ces hausses afin de ne pas pénaliser les usagers. En effet, sans réévaluation de nos quotients, les usagers risquent de changer de tranches de quotients et d'avoir un tarif plus élevé pour les prestations municipales. C'est pourquoi, il est proposé de réévaluer de +10% chaque quotient afin de tenir compte de l'inflation de ces 2 dernières années. De même, il est proposé de créer une dixième tranche afin de tenir compte des plus hauts revenus. Par ailleurs, la tranche H a été réévaluée et son écart est plus grand que les autres tranches pour permettre aux familles avec des revenus moyens de ne pas basculer en tranche (I) trop rapidement.

Les nouveaux quotients sont les suivants :

TRANCHES Quotient Familial Auparavant	quotients	Quotient Familial Nouvelles TRANCHES
Inférieur à 237	A	Inférieur à 260
237 à 391	B	261 à 430
392 à 546	C	431 à 600
547 à 701	D	601 à 770
702 à 856	E	771 à 940
857 à 1010	F	941 à 1110
1011 à 1165	G	1111 à 1280
Supérieur à 1165	H	1281 à 1620
	I	Supérieur à 1620

Cette décision concerne l'ensemble des prestations municipales quelle que soit l'activité.

b) La seconde partie réinterroge la grille tarifaire des prestations municipales péri et extrascolaires.

Le principal changement s'opère dans la progression du tarif par tranche en appliquant une variation en pourcentage pour la tarification des accueils pré et post scolaires, les études surveillées et les accueils au CELE et CLP. Ainsi, l'évolution des tarifs, de tranche en tranche, est plus lisible et cohérente.

Le mode de calcul pour le prix de revient d'une journée d'accueil au CELE ou au CLP calculé jusqu'à présent de la façon suivante : tarif ½ journée + tarif repas + tarif ½ journée, se décline en

- Forfait journée avec repas
- Forfait journée sans repas
- Forfait ½ journée avec repas
- Forfait ½ journée sans repas

À partir des tableaux comparatifs entre les anciens tarifs et les nouveaux tarifs proposés, la nouvelle proposition des tarifs lissés permet d'aboutir à une baisse des tarifs.

Pré scolaire Anciens tarifs	Quotients	Pré scolaire Nouveaux tarifs
0,7	A	0.73
1,05	B	0.91
1,35	C	1.14
1,85	D	1.43
2,35	E	1.79
3,05	F	2.23
3,9	G	2.79
4,75	H	3.49
	I	4.36

Post scolaire maternel Anciens tarifs	Quotients	Post scolaire maternel Nouveaux tarifs
1,05	A	1.10
1,55	B	1.37
2,05	C	1.71
2,8	D	2.14
3,6	E	2.68
4,6	F	3.35
5,9	G	4.19
7,15	H	5.23
	I	6.54

c) TARIFICATION DES ACCUEILS AU CELE ET AU CLP

Le tarif journalier pour un accueil en centre de loisirs maternel ou primaire s'appliquait, jusqu'à présent, de la façon suivante : tarif ½ journée + tarif repas + tarif ½ journée.

À compter du 1er avril 2024, le tarif journalier se décline en forfait afin de gagner en lisibilité et une baisse de tarif a été appliquée pour les tranches F, G, H.

Comme le démontrent les tableaux ci-dessous, la charge financière pour les familles est minorée.

Lettres	Comparaison entre anciens et nouveaux tarifs							
	CELE							
	Journée avec repas Anciens tarifs	Journée avec repas Nouveaux tarifs	Journée sans repas Anciens tarifs	Journée sans repas Nouveaux tarifs	½ journée sans repas Anciens tarifs	1/2 journée sans repas Nouveaux tarifs	½ journée avec repas Anciens tarifs	1/2 journée avec repas Nouveaux tarifs
F	19,75	18,02	15,30	13,37	7,65	6,68	12,10	11,33
G	22,95	19,10	18,10	14,03	9,05	7,02	13,90	12,09
H	25,55	20,63	20,70	15,44	10,35	7,72	15,20	12,91
I		24,24		18,53		9,26		14,97

Lettres	Comparaison entre anciens et nouveaux tarifs							
	CLP							
	Journée avec repas Anciens tarifs	Journée avec repas Nouveaux tarifs	Journée sans repas Anciens tarifs	Journée sans repas Nouveaux tarifs	½ journée sans repas Anciens tarifs	1/2 journée sans repas Nouveaux tarifs	½ journée avec repas Anciens tarifs	1/2 journée avec repas Nouveaux tarifs
F	13,45	12,81	9	8,16	4,5	4,08	8,95	8,73
G	15,45	13,63	10,6	8,57	5,3	4,28	10,10	9,35
H	17,05	14,19	12,20	8,99	6,1	4,50	10,95	9,69
I		16,50		10,79		5,40		11,11

Les tarifs applicables à compter du 1er avril 2024 sont donc les suivants :

Tranches	Lettres	Tarification / FORFAIT							
		CELE				CLP			
		Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée Sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 260	A	4,93	3,78	1,89	3,04	3,41	2,26	1,13	2,28
261 à 430	B	7,50	5,67	2,84	4,66	5,19	3,36	1,68	3,51
431 à 600	C	10,12	7,56	3,78	6,34	6,97	4,41	2,21	4,77
601 à 770	D	13,63	10,40	5,20	8,44	9,43	6,20	3,10	6,34
771 à 940	E	16,81	12,73	6,37	10,44	11,85	7,77	3,89	7,96
941 à 1110	F	18,02	13,37	6,68	11,33	12,81	8,16	4,08	8,73
1111 à 1280	G	19,10	14,03	7,02	12,09	13,63	8,57	4,28	9,35
1281 à 1620	H	20,63	15,44	7,72	12,91	14,19	8,99	4,50	9,69
Supérieur à 1620	I	24,24	18,53	9,26	14,97	16,50	10,79	5,40	11,11
Extérieur commune	E.C.	32,71	25,00	12,50	20,21	22,21	14,50	7,25	14,96

d) AUGMENTATION DE 4,5% DES TARIFS EN 2024

Pour l'année 2024, il est prévu une augmentation de 4,5 %, sauf exceptions (Accueils pré et post scolaire, études surveillées et accueils au CELE et CLP), étant précisé que cette évolution reste inférieure à l'inflation en particulier sur les produits alimentaires et les dépenses d'énergie.

Par ailleurs il est rappelé que les modalités de calcul du quotient familial selon les revenus ont été fixées par délibération du Conseil municipal du 27 juin 2019 et font l'objet d'une proposition d'adaptation lors de la présente séance.

Les prestations municipales sont larges et permettent de couvrir de nombreux services à la Population. Ainsi, la Ville met à disposition des prestations variant de la Petite enfance aux Seniors.

On retrouve les prestations suivantes :

1. Les prestations périscolaires et accueil de loisirs et restauration scolaire
2. Frais d'écolage
3. Les prestations des ludothèques
4. Les prestations d'accueil de la Petite enfance
5. Les tarifs des séjours pour les centres de vacances enfants – adolescents / mini séjours du centre de loisirs primaire et les séjours enfants
6. Les prestations du service Jeunesse
7. Les participations familiales des séjours en classes de découverte
8. Les locations de trousseaux pour les classes de découverte
9. Les activités du service des Retraités et temps libre
10. Les sorties pour les seniors
11. La restauration au club Georges Brassens et le portage à domicile
12. Les cours de gymnastique douce pour les retraités
13. Tarification lors de séjours organisés en partenariat avec l'agence nationale des châteaux vacances

14. Les cours de musique
15. Les concessions et droits au cimetière communal
16. Les prestations du service État civil
17. Les tarifs de la reprographie
18. Les locations de salles municipales
19. Les locations des équipements sportifs municipaux
20. Les manifestations de l'Atelier Santé Ville
21. Les sorties du service Vie des quartiers
22. La redevance des logements dits « instituteurs »
23. Les droits de place et la redevance animation du marché d'approvisionnement

Il est donc proposé les tarifs suivants à compter du 1er avril 2024 sauf mention contraire.
Dans un souci de lisibilité, a été appliquée la règle des arrondis, à l'exception de nouveaux tarifs périscolaires.

1. TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES Quotient Familial	LETTRES	ECOLES MATERNELLES & ELEMENTAIRES			ECOLES MATERNELLES	Activités Educatives Mercredi et Mercredi apprenant 8h30 / 11h30	ECOLES ELEMENTAIRES	
		ACCUEIL PRE SCOLAIRE	CANTINE	P.A.I. & Panier Repas	ACCUEIL POST SCOLAIRE MATERNEL + Goûter 16h30 / 19h00		ETUDES SURVEILLEES 16h30 / 18h00	ACCUEIL POST SCOLAIRE
							Tarif à la présence	18h00 / 19h00
Inférieur à 260	A	0.73	1.15	0.81	1.10	GRATUITE	0.70	0.47
261 à 430	B	0.91	1.83	1.28	1.37		0.84	0.61
431 à 600	C	1.14	2.56	1.79	1.71		1.01	0.79
601 à 770	D	1.43	3.24	2.27	2.14		1.21	1.03
771 à 940	E	1.79	4.08	2.85	2.68		1.45	1.34
941 à 1110	F	2.23	4.65	3.26	3.35		1.74	1.75
1111 à 1280	G	2.79	5.07	3.55	4.19		2.09	2.27
1281 à 1620	H	3.49	5.19	3.64	5.23		2.51	2.95
Supérieur à 1620	I	4.36	5.71	4.00	6.54		3.01	3.84
Extérieur Commune	E.C.	6.36	7.71	6.00	8.54		5.01	5.84

Depuis le 6 mars 2023, les familles inscrivent leurs enfants au préalable, au restaurant scolaire via le portail famille au plus tard le jeudi soir minuit pour la semaine suivante. Dès le vendredi, l'inscription est définitive pour la semaine suivante. Il n'est possible de la modifier qu'avec un justificatif médical. Les réservations peuvent se faire sur une période allant d'une semaine à toute l'année scolaire. Des modifications peuvent être apportées au plus tard le jeudi soir minuit précédant la semaine d'inscription.

Cette démarche administrative obligatoire est corrélée à un système de majoration en fonction du quotient familial, conformément à la délibération du Conseil municipal n°2022/439 adoptée lors de la séance du 14 décembre 2022. Ainsi, est appliquée au montant du repas facturé, une majoration de 50% du coût du repas selon le quotient familial pour les enfants présents non-inscrits. Pour les enfants inscrits mais absents lors du repas, le prix du repas est également facturé. Le tarif applicable se fera sur la base du tarif calculé en fonction du quotient familial.

Cette modalité a pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire et préserver le budget municipal notamment au regard de la hausse des denrées alimentaires supérieure à 20% et du coût de l'énergie en très forte hausse.

2. FRAIS D'ECOLAGE

L'article L. 212-8 du Code de l'Éducation précise les conditions et modalités de participation financière d'une commune en cas de scolarisation d'un enfant résidant sur son territoire au sein d'une école d'une autre commune.

En application de cet article, lorsqu'une commune accepte une demande de dérogation scolaire au sein d'une école d'une autre commune pour un enfant résidant sur son territoire, la commune de résidence est tenue de participer financièrement aux frais de scolarisation de l'élève.

Ainsi, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

En conséquence, une commune qui a accepté une telle demande de dérogation ne peut refuser de prendre à sa charge des frais de scolarisation déterminés par accord entre les communes.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement (entretien des locaux, personnel ATSEM, mobilier, matériel informatique, fournitures scolaires...).

Une étude comparative dans le département de l'Essonne révèle que, dans les communes de moins de 15 000 habitants, la moyenne des frais d'écologie s'élève à 546 € pour les écoles maternelles et à 380 € pour les écoles primaires. Pour les communes de plus de 15 000 habitants, la moyenne s'élève à 1 150 euros pour les écoles maternelles et 804 euros pour les écoles primaires.

Il convient de mettre à jour les tarifs des frais d'écologie comme suit : 1 150 euros par élève pour les écoles maternelles et 804 euros par élève pour les écoles élémentaires.

3. TARIFICATION DES LUDOTHEQUES

Un tarif d'inscription unique par enfant et pour l'année scolaire, s'applique aux deux tranches d'âge 3-5 ans et 6-13 ans.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il est proposé d'appliquer le tarif unique de 12,00 € par enfant.

Concernant le tarif été, il est proposé le tarif forfaitaire de 5,50 € pour la période du 1er juin au 31 août afin de permettre l'accès aux animations pour le plus grand nombre d'enfants et notamment ceux restant sur la ville pendant la période estivale.

4 TARIFICATION DES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

Le contrat établi avec la famille lors de l'inscription en crèche fixe le nombre d'heures de présence de votre enfant par jour et le nombre de jours de présence par semaine. Pendant la semaine d'adaptation, les deux premiers jours sont gratuits, les 3 jours suivants sont facturés au réel (exemple : un enfant vient 4 heures le jeudi de sa semaine d'adaptation, la famille paye 4 heures même si le contrat fixe une présence de 7h par jour les jeudis ; la semaine suivante la famille sera facturée en fonction du contrat).

La participation familiale mensuelle est ensuite calculée de la manière suivante :

Participation familiale = ressources mensuelles du foyer fiscal sur les revenus N – 2 indiquées par le portail CAF Partenaires X taux d'effort horaire** X heures d'accueil réservées mensuelles

****Taux d'effort** : le taux d'effort varie en fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales) selon le barème suivant (fixé par la CNAF)

Multi-accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et +
	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,206%
Crèche Familiale	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 enfants et +	
	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%	

La présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille ouvre droit à l'application du taux d'effort inférieur.

Le tarif mensuel facturé sera égal au total d'heures contractualisées dans le mois, auquel sont soustraites les éventuelles déductions (cf cas ci-dessous) et auquel sont ajoutées les éventuelles heures supplémentaires. Toute demi-heure commencée est due.

5. TARIFS DES SEJOURS POUR LES CENTRES DE VACANCES ENFANTS – ADOLESCENTS / MINI SEJOURS DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE ET LES SEJOURS ENFANTS

Les taux d'effort suivants seront appliqués aux coûts réels des séjours pour les centres de vacances enfants-adolescents :

Tranches de Quotient Familial	QF en euros	Pourcentage du coût réel du séjour
A	< à 260	12 %
B	261 à 430	18 %
C	431 à 600	24 %
D	601 à 770	30 %
E	771 à 940	36 %
F	941 à 1110	42 %
G	1111 à 1280	48 %
H	1281 à 1620	54 %
I	> à 1620	58 %
E.C	Extérieur commune	100 %

Les coûts réels des séjours n'étant pas toujours connus lors de l'élaboration de la présente délibération, des décisions ultérieures viendront compléter ces différents coûts lors de leurs établissements.

Il convient de calculer un coût de revient global par séjour, basé sur le coût réel du séjour prestataire, avec le taux d'effort appliqué, auquel se rajoutent les frais de gestion à hauteur de 15 euros.

Il est également précisé que le quotient familial sera appliqué aux employés communaux rissois ou non.

Le Centre de Loisirs Primaire organise deux séjours durant la période estivale.

Les enfants inscrits sont majoritairement des enfants qui fréquentent la structure et qui ne partent pas en vacances durant la période estivale. Vingt enfants par séjour profitent de ces quelques jours de vacances encadrés par l'équipe d'animation du Centre de Loisirs Primaire.

La participation familiale est calculée en fonction du quotient familial, d'un pourcentage du coût global du séjour, et du nombre de jours.

Pour éviter des inscriptions systématiques ou désistements fréquents (qui ne permettent pas le départ d'autres enfants), il est indiqué dans la délibération des conditions d'annulation :

- Entre 15 et 6 jours avant le départ = versement de 90 % du coût du séjour,
- Entre 5 jours et le jour du départ = versement de la totalité du montant du séjour.

Pour les familles ayant plusieurs enfants susceptibles de partir, la municipalité propose un tarif dégressif de 20 % à partir du 2ème enfant et de 30 % à partir du 3ème enfant.

Avant le départ des enfants les frais de séjours devront être soldés.

6. TARIFS DU SERVICE JEUNESSE

ACTIVITES	TARIFS
Sorties avec prestation payante (droit d'entrée, activité payante...) Tarif dégressif 2 ^{ème} enfant	35% du coût de la prestation (hors transport et encadrement) 20% de réduction à partir du 2 ^{ème} enfant
Sortie avec prestation payante entrant dans le cadre d'un projet de sensibilisation et de découverte de pratiques artistiques et culturelles Tarif dégressif 2 ^{ème} enfant	26,50% du coût de la prestation (hors transport et encadrement) 20% de réduction à partir du 2 ^{ème} enfant
Sorties sans prestation payante	Gratuité
Billetterie (spectacles, cinéma) jeunes majeurs	1/3 du coût de la place
Soirées avec collations	Participation de 4,50 €

7. TARIFS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES LORS DES SEJOURS EN CLASSE DE DECOUVERTE

La municipalité organise des séjours de classes de découverte pour les élèves des écoles élémentaires de la commune.

Pour l'année 2024, il est prévu que 17 classes élémentaires bénéficient de ce dispositif.

Les séjours se déroulent sur 4 ou 5 jours dans différentes destinations de France (Charente Maritime, Savoie, Aisne, Isère...).

Le coût moyen des séjours par enfant oscille entre 498 € et 610 € en fonction du thème et du nombre de jours.

De ce fait, cette délibération propose de maintenir le montant des participations familiales en fonction des quotients familiaux retenus.

Les quotients sont calculés sur la base de l'avis d'imposition de l'année N-1 :

Tranches	Quotient familial	Pourcentage du coût réel du séjour
A	< à 260	12 %
B	261 à 430	18 %
C	431 à 600	24 %
D	601 à 770	30 %
E	771 à 940	36 %
F	941 à 1110	42 %
G	1111 à 1280	48 %
H	1281 à 1620	54 %
I	> à 1620	58 %
EC	Extérieur commune	100 %

De plus, un prix de journée préférentiel sera appliqué sur la base du quotient familial le plus bas de l'année en cours aux enseignants et auxiliaires de vie scolaire accompagnés de leurs enfants au cours de leur séjour en classe de découverte.

Il est accordé également aux familles la possibilité de régler en plusieurs mensualités les frais occasionnés par le séjour de leur enfant.

Le solde de la dépense devra être réglé en totalité avant le départ du séjour sauf cas exceptionnel.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir le montant des participations familiales en fonction des quotients familiaux retenus.

8.TARIFS DE LA LOCATION DES TROUSSEAUX POUR LES CLASSES PARTANT EN CLASSE DE DECOUVERTE

La Commune organise des séjours de classes de découverte pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour l'année 2024, il est prévu que 17 classes élémentaires partent en classes de découverte.

La municipalité met à disposition des familles, dont les enfants partent en séjour, un trousseau.

Le trousseau pour les classes de neige est composé de :

- une combinaison de ski,
- un blouson,
- une paire de bottes après-ski,
- une paire de gants,
- une paire de lunettes de ski,

-Forfait de location de trousseaux pour les classes de neige : 21,00 €

9.TARIFICATION DES ANIMATIONS DU SERVICE RETRAITES ET TEMPS LIBRE

Dans le cadre de sa programmation annuelle, le Service Retraités et Temps Libre organise des animations qui se veulent conviviales, ludiques, culturelles ou sportives, souvent accompagnées d'un goûter. Ces activités sont ponctuelles et payantes.

Il est proposé, une participation forfaitaire de 5,50 € par personne par activité ponctuelle dont le service supporte une partie des coûts de l'activité proposée.

10.TARIFICATION DES SORTIES SENIORS

Dans le cadre de sa programmation annuelle, le Service Retraités et Temps Libre organise des activités destinées à favoriser le lien social, des sorties à la journée ou à la demi-journée. Ces sorties allient convivialité et intérêts culturels ou sportifs.

Les retraités payent le tarif réel de la sortie et le transport est pris en charge par la ville.

Le Service Retraités et Temps Libre organise également des sorties d'été à la journée, en bus, destinées aux personnes qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances. Ces sorties se font généralement en province.

Il est proposé, pour les sorties d'été une participation forfaitaire à 10,80 €.

En cas de désistement, si la place ne peut être attribuée à quelqu'un d'autre, il n'est pas prévu de remboursement.

11.TARIFICATIONS DES REPAS SERVIS AU CLUB BRASSENS ET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Ces tarifs des repas servis au Club Georges Brassens et à domicile, selon les modalités ci-après indiquées seront proposés aux retraités :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL (€)	PRIX DU REPAS
A	< à 260	1,50 €
B	261 à 430	2,20 €
C	431 à 600	2,80 €
D	601 à 770	4,10 €
E	771 à 940	5,45 €
F	941 à 1110	6,05 €
G	1111 à 1280	6,85 €
H	1281 à 1620	7,35 €
I	> à 1620	7.70 €
E.C	Extérieur commune	9,45 €

12.TARIFICATION DES COURS DE GYMNASTIQUE DOUCE POUR LES RETRAITES

Dans le cadre de la politique municipale menée en faveur des personnes âgées, visant à s'adapter aux évolutions sociodémographiques de ce public, des actions de sensibilisation à la prévention santé sont organisées pour les inciter à adopter des attitudes positives pour un vieillissement en bonne santé.

Ainsi, depuis 2011 la ville propose aux retraités rissois un cours de gymnastique douce. Il sera reconduit en 2024-2025 (sauf pendant les vacances scolaires), à raison de deux heures par semaine.

Cette activité physique de prévention et d'accompagnement de l'avance en âge a pour but de contribuer au maintien de l'autonomie cognitive et motrice des seniors, mais également de lutter contre leur isolement.

La communication, le partage, l'entraide, la convivialité, le plaisir, la réussite, les constats de progrès, la détente, tous ces éléments doivent leur permettre d'acquérir une meilleure qualité de vie et un bien-être global.

Afin de permettre aux Rissois de pratiquer une activité sportive à un tarif proportionnel à leur budget, cette activité est proposée au quotient.

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL (€)	Prix du cycle gymnastique douce 2023-2024
A	< à 260	21,05 €
B	261 à 430	29,80 €
C	431 à 600	38,55 €
D	601 à 770	55,95 €
E	771 à 940	74,00 €
F	941 à 1110	82,75 €
G	1111 à 1280	93,45 €
H	1281 à 1620	100,80 €
I	> à 1620	109, 55 €

13.TARIFICATION LORS DE SEJOURS ORGANISES EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

L'ANCV est partenaire de la Ville afin de permettre d'offrir des tarifs de séjours subventionnés par cet organisme. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'appliquer les tarifs correspondant aux prix de séjours appliqués par l'ANCV.

Pour les séjours en France, des dépenses supplémentaires en matière de transport sont à ajouter puisque le transport aller et retour s'effectue en bus. La participation aux frais de transport en bus est fixée à 109,75 € par personne auxquels s'ajoutent le montant du séjour.

14.TARIFICATION DES COURS DE MUSIQUE « FANFA'RIS »

En partenariat avec l'association Ville des Musiques du Monde, la Ville a ouvert un cours de musique accessible à toutes et tous, sans exigence d'un niveau musical, chaque samedi (hors vacances scolaires) au 10 place Jacques-Brel.

Le tarif de la cotisation annuelle s'élève à 40 € par personne.

15.TARIFS DES TAXES, DES DROITS, DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM AU CIMETIERE COMMUNAL

Les tarifs applicables au titre des concessions funéraires sont précisés ci-dessous :
Ils varient en fonction de la durée de la concession et du type de sépulture.

	Tarifs
Caveau Provisoire	
Droit d'ouverture	49 €
Les 15 premiers jours	49 €
Par jour supplémentaire	7 €
Concession 15 ans	
Achat et renouvellement de concession 15 ans	209 €
Achat et renouvellement d'un Cavurne 15 ans	131 €
Achat cavurne d'occasion 15 ans	99 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 1 à 3 places 15 ans	673 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 4 à 5 places 15 ans	622 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 6 à 8 places 15 ans	571 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 9 places et plus 15 ans	209 € de tarif de concession auquel s'ajoute 360 € par place
Concession 30 ans	
Achat et renouvellement de concession 30 ans	471 €
Achat et renouvellement d'un Cavurne 30 ans	259 €
Achat et renouvellement columbarium 30 ans	1795 €
Achat columbarium d'occasion 30 ans	1690 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 1 à 3 places 30 ans	948 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 4 à 5 places 30 ans	897 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 6 à 8 places 30 ans	846 €
Achat de concession pourvu d'un caveau d'occasion 9 places et plus 30 ans	471 € de tarif de concession auquel s'ajoute 360 €/par place
Renouvellement Concession 50 ans	
Renouvellement de concession 50 ans	726 €
Renouvellement Concession 100 ans	
Renouvellement de concession 100 ans	1451 €
Espace funéraire	
Taxe support de mémoire pour le jardin du souvenir	65 €
Plaque du souvenir	91 €

16. TARIFS DE L'ETAT CIVIL

- Duplicata d'un livret de famille 16 €
- Photocopieur à pièces Format A4 (par les administrés) 0,10 €/par face

17. TARIFS DE LA REPROGRAPHIE

En application de l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, les montants sont les suivants :

Photocopie en noir et blanc :

- Photocopie format A3 0,21 € / par face
- Photocopie format A4 0,16 € / par face

Photocopie en couleur :

- Photocopie format A3 0,36 € / par face
- Photocopie format A4 0,24 € / par face

Photocopie en d'autres formats :

- Photocopie de documents d'autres formats : selon le devis du prestataire de la commune.
- Fourniture de CD Rom. : 2,75 €

A ces frais de reprographie, s'ajoutent les frais correspondants à la dépense supportée par la commune, à la charge du demandeur conformément à l'article R311-11 du Code des relations entre le public et l'administration.

18. TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET PREAU

Les tarifs applicables au titre des locations de salles municipales et préau sont précisés ci-dessous :

Ils varient en fonction de la durée des besoins des usagers. Une augmentation de 4,5% s'applique sur le tarif des locations.

Tarifs

Salle Émile Gagneux :

De 9h00 le matin au lendemain 9h00 :	332,00 €
De 9h00 le matin au surlendemain 9h00 :	536,00 €
Caution dégâts matériels :	700,00 €
Caution ménage :	500,00 €

Salle Chanoine Bos et salle de la Passerelle :

De 8h00 à 20h00 :	176,60 €
≤ 4 heures : ½ journée :	105,50 €
Caution dégâts matériels :	700,00 €
Caution ménage :	500,00 €

Salle Trévisan :

De 8h00 à 18h00 :	176,60 €
≤ 4 heures : ½ journée :	105,50 €
Caution dégâts matériels :	700,00 €
Caution ménage :	500,00 €

Réfectoire élémentaire des écoles (Ecoles définies)

Jour de semaine ou ½ soirée :	119,00 €
Le samedi matin 9h00 au dimanche matin 9h00 :	119,00 €
Le dimanche matin 9h00 au dimanche soir 17h00 :	119,00 €
Le samedi matin 9h00 au dimanche soir 17h00 :	179,00 €
Caution dégâts matériels :	700,00 €
Caution ménage :	500,00 €

Centre de Champrosay :

De 9h00 au lendemain 2h00	332,00 €
De 9h00 au lendemain 18h00 :	750,00 €
Caution dégâts matériels :	700,00 €
Caution ménage :	500,00 €

Une caution correspondant au forfait nettoyage d'un montant de 500,00 € sera demandée. En cas de constat de non restitution des salles énumérées ci-dessus, en état de parfaite propreté notamment, cette caution sera encaissée.

Pour les salles Emile Gagneux et Chanoine Bos, il est demandé le versement d'arrhes correspondant à 30 % du prix de la location de la salle.

Les agents peuvent bénéficier d'une mise à disposition à titre gratuit d'une salle pour leur utilisation exclusivement personnelle une fois par an.

19. TARIFS DE LA LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

	Demande ponctuelle forfait demi-journée ou soirée	Convention annuelle tarif horaire
Grande salle	135,00 €	39,00 €
Terrain de grands jeux	135,00 €	18,00 €
Éclairage	95,00 € par tranche d'1h30mn	41,00 €

Une caution de 700 euros sera demandée au titre des dégâts matériels ainsi qu'une caution de 500 euros au titre du nettoyage.

20 TARIF DES MANIFESTATIONS DE L'ATELIER SANTE VILLE

Octobre Rose est le mois national de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein.

L'objectif est de promouvoir le dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds au profit de la recherche.

Il est proposé aux participants de marcher ou de courir sur un parcours de 5 kms ou de 10 kms. Le montant de la participation demandée à chaque participant est de :

- 1 euro à partir de 12 ans,
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

La gratuité pourra être également accordée aux personnes en situation de fragilité orientées par les travailleurs sociaux.

21. TARIFS DES SORTIES DU SERVICE VIE DES QUARTIERS

Les tarifs applicables des participations familiales pour toutes les actions proposées par le Service Vie des Quartiers, suivant le quotient familial :

Quotient Familial	Participation des usagers		Moins de 8 ans 1/2 tarifs
	Tranches	Euros	
< à 260	A	7.00 €	3.5 €
261 à 430	B	8.50 €	4.25 €
431 à 600	C	10.00 €	5.00 €
601 à 770	D	11.00 €	5,50 €
771 à 940	E	12.50 €	6.25 €
941 à 1110	F	14.00 €	7.00 €
1111 à 1280	G	15.50 €	7,75 €
1281 à 1620	H	16.50 €	8.25 €
> à 1620	I	18, 00	9,00 €
Extérieur commune	E.C	21.00 €	10.50 €

Il est proposé pour les enfants de moins de 8 ans d'appliquer le demi-tarif, suivant le quotient familial.

22. REDEVANCES DES LOGEMENTS DITS « INSTITUTEURS »

La commune dispose d'un parc de logements de fonction instituteurs situés près des groupes scolaires composés de F3 et de F4.

La redevance d'occupation :

Pour un logement F3, le montant du loyer est de 341,50 € par mois et pour un logement F4 le loyer s'élève à 400 € par mois.

Le montant des loyers est revu tous les ans, courant du mois de janvier de l'année N, sur la base du barème INSEE.

S'ajoute à ce montant la redevance du chauffage ci-dessous.

La redevance chauffage :

Il est à noter que les logements instituteurs n'ont pas de compteur individuel concernant le chauffage. Ces derniers sont rattachés aux compteurs généraux des écoles.

En 2024 le montant de la redevance chauffage sera de 2,10 € par m² au sol et par mois.

23. DROITS DE PLACE ET REDEVANCE ANIMATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DU PLATEAU

La Ville est chargée de la gestion et de l'entretien du marché d'approvisionnement en régie depuis le 1er janvier 2018. Elle a également pour mission de recouvrer les droits de place, les charges diverses et les redevances animation. Ces recettes sont perçues dans le cadre d'une régie de recettes pour laquelle la Commune a désigné un Régisseur. S'agissant de recettes fiscales, les droits de place ne donnent pas lieu à l'application de la TVA. Par conséquent, les prix adoptés par le Conseil municipal sont ceux effectivement appelés auprès des commerçants, conformément à l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2022, le tarif des droits de place avait augmenté de 2% après deux ans sans augmentation. En 2023, le tarif des droits de place n'a pas subi d'augmentation, en raison du contexte des travaux du TZEN4 et du cœur de ville rendant plus difficile l'accès et le stationnement aux abords du marché.

Pour 2024, il est proposé à nouveau de ne pas augmenter les droits de place ainsi que la redevance animation, au regard de la poursuite des travaux du TZEN 4 et du cœur de ville impactant le chiffre d'affaires des commerçants.

Les tarifs proposés sont les suivants à compter du 1er avril 2024 :

	Année	
	2023	2024
Augmentation en %	0%	0%
Place couverte : le mètre linéaire de façade (Commerçant abonné)	4,02€	4,02€
Place découverte : le mètre linéaire de façade (Commerçant abonné)	3,33€	3,33€
Supplément par mètre de façade (Commerçant non abonné)	0,93€	0,93€
Augmentation en % de la redevance d'animation et de publicité	0%	0%
Redevance d'animation et de publicité (Par commerçant abonné ou non et par séance)	2,27€ H.T	2,27€ H.T

Il en résulte donc les tarifs suivants, pour les commerçants abonnés ou non abonnés :

DROITS DE PLACE sur allée principale, transversale ou de passage Tarifs non assujettis à TVA			
	Mercredi et samedi	Lundi, mercredi et samedi*	Lundi
Place COUVERTE : le mètre linéaire de façade (pour les commerçants abonnés)	4,02 €	2,68 € ¹	Sans objet
Place DECOUVERTE : le mètre linéaire de façade (pour les commerçants abonnés)	3,33 €	2,22 € ²	Sans objet
Place DECOUVERTE : le mètre linéaire de façade (pour les commerçants non abonnés dits casuels ou volants) Montant correspondant au tarif de la place découverte pour les commerçants abonnés (3,33 €) auquel s'ajoute un supplément par mètre de façade de 0,93 €	4,26 €	Sans objet	2,13 € ³
Redevance d'animation et de publicité (par commerçant abonné ou non et par séance)	2,27 € H.T	2,27 € H.T	2,27 € H.T

* En cas de déroulement de la séance du lundi (période des beaux jours)

¹ Tarif préférentiel applicable si participation du commerçant aux trois séances obligatoirement

² Tarif préférentiel applicable si participation du commerçant aux trois séances obligatoirement

³ Tarif préférentiel applicable au commerçant uniquement le lundi

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs des prestations municipales selon les modalités précisées.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

M.M'BOUDOU :

Il s'agit de la réforme en faveur d'une politique tarifaire plus favorable des prestations municipales. Le choix du financement par l'utilisateur se fait par la détermination d'une politique tarifaire qui rend accessible au plus grand nombre auquel sera facturé le service rendu à la population. C'est pourquoi, tout en respectant le principe de l'égalité du citoyen face aux charges publiques, il est possible d'aménager les tarifs des services pour faciliter l'égalité d'accès aux services publics. La répartition de cette politique est divisée en neuf tranches : les 8 premières tranches sont réservées pour la population rissoise et la 9^{ème} est réservée pour les usagers extérieurs à la commune. Ces tranches sont réparties de la tranche A la tranche H : pour la tranche A vous avez un coefficient inférieur à 237 € et la tranche haute, qui est la tranche H, concerne les coefficients supérieurs à 1 165 €. Au regard de l'inflation courante depuis des années successives et afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des Rissois et Rissoises, la ville a souhaité réviser sa politique tarifaire en matière de prestations municipales. Aussi cette révision se décompose en deux parties :

- D'une part la revalorisation du barème des tranches de revenus qui permet de définir le quotient familial de chaque foyer. Ces quotients n'ont pas évolué depuis de nombreuses années car l'inflation était faible or depuis deux ans l'inflation a pris des proportions importantes et les revenus des usagers ont augmenté pour tenir compte de cette inflation. En effet, sans réévaluation de nos quotients, les usagers risquent de changer de tranches de quotient et d'avoir un tarif plus élevé pour les prestations familiales. Il est proposé de réévaluer de plus de +10 % chaque quotient afin de tenir compte de l'inflation de ces deux dernières années. De même, il est proposé de créer une 10^{ème} tranche afin de tenir compte des plus hauts revenus. Par ailleurs la tranche haute a été réévaluée et son écart est plus grand que les autres tranches pour permettre aux familles avec des revenus moyens de ne pas basculer en tranche I trop facilement. Les services ont fait un travail important depuis que l'on a annoncé cette réforme, vous avez reçu les tableaux avec les documents de préparation du conseil. Vous pouvez constater que les nouveaux quotients sont répartis de la façon suivante : les tranches de quotient familial changent, ainsi pour la tranche A le quotient était auparavant inférieur à 237 €, la nouvelle tranche passe désormais à une somme inférieure à 260 €. Le tableau décline ces quotients jusqu'à la tranche H progressivement : cette tranche H, qui était jusqu'alors supérieure à 1 165 €, passe de 1281 € à 1620 € et la nouvelle tranche que j'ai évoquée tout à l'heure, qui a été créée récemment par la ville, concerne le coefficient familial supérieur à 1 620 €. Cette décision concerne l'ensemble des prestations municipales quelle que soit l'activité
- La seconde partie réinterroge la grille tarifaire des prestations municipales péri et extrascolaires. Le principal changement s'opère dans la progression du tarif par tranche en appliquant une variation en pourcentage pour la tarification des accueils pré et post-scolaires, les études surveillées et les accueils de CELE et CLP. Ainsi l'évolution des tarifs de tranche en tranche est plus lisible et plus cohérente.

On vous a donné les tarifs forfaitaires en demi-journée avec ou sans repas. À partir des tableaux comparatifs entre les anciens tarifs et les nouveaux tarifs proposés, la nouvelle proposition des tarifs lissés permet d'aboutir à un nouveau tableau que je ne reprends pas dans l'intégralité puisqu'il vous a été transmis avec les dossiers. Pour l'accueil préscolaire, l'ancien tarif pour la tranche A était à 0,7 € et pour les nouveaux tarifs on passe à 0,73 €, pour la tranche haute l'ancien tarif était à 4,75 € pour le quotient H et la nouvelle tranche est de 3,49 €. Pour la nouvelle tranche qui n'existait pas avant, on passe directement à 4,36 €. Quant à la tarification des accueils au CELE et au CLP, à compter du 1^{er} avril 2024 le tarif journalier se décline en forfait afin de gagner en lisibilité, et une baisse de tarifs a été appliquée pour les tranches F, G et H. Comme démontre le tableau que vous avez en votre possession, la charge financière pour les familles est minorée. Je prends un exemple : pour

la lettre F si on prend la journée avec repas, avec les nouveaux tarifs c'est 18,02 € et pour les anciens tarifs c'était 19,75 € et ainsi de suite. Le tableau a été très bien fait avec les nouveaux écarts et les nouveaux tarifs qui ont été identifiés. Après vous avez la même chose pour les tarifs à compter du 1^{er} avril, toujours concernant la tarification au forfait, pour les CELE et pour les CLP.

Pour l'année 2024 il est prévu une augmentation de 4,5 % sauf exceptions (accueils pré et post scolaire, étude surveillée et accueils au CELE et CLP), étant précisé que cette évolution reste inférieure à l'inflation, en particulier sur les produits alimentaires et les dépenses d'énergie. Par ailleurs il est rappelé que les modalités de calcul du quotient familial selon les revenus ont été fixées par délibération du conseil municipal du 27 juin 2019 et font aujourd'hui l'objet d'une proposition d'adaptation lors de la séance de ce soir. Les prestations municipales sont larges et permettent de couvrir de nombreux services à la population, ainsi la ville met à disposition des prestations variant de la petite enfance aux seniors et on dénombre 23 différentes prestations. Je suis obligé de résumer brièvement compte tenu du fait que le vote va se faire par prestation :

1. Tarification des activités périscolaires et restauration scolaire : par exemple pour la nouvelle tranche qui est inférieure à 260 €, la tranche A, accueil préscolaire c'est 0,73 € et pour la cantine c'est 1,15 € ; si je prends la tranche supérieure, à 1 620 € (c'est la nouvelle tranche I), pour l'accueil périscolaire c'est 4,36 €.
2. Frais d'écolage : je tiens à rappeler qu'une des dispositions du Code de l'éducation précise les conditions et modalités de participation financière d'une commune en cas de scolarisation d'un enfant résidant sur son territoire au sein d'une école d'une autre commune. Il y a un certain nombre de dispositifs mais ce qu'il faut retenir sur cet aspect c'est qu'il convient de mettre à jour les tarifs des frais d'écolage de la façon suivante : 1 150 € par élève pour les écoles maternelles et 804 € par élève pour les écoles élémentaires.
3. Les prestations des ludothèques : c'est un tarif d'inscription unique par enfant et pour l'année scolaire qui s'applique aux deux tranches d'âge 3-5 ans et 6-13 ans. Pour l'année scolaire 2024-2025 il est proposé d'appliquer le tarif unique de 12 € par enfant.
4. Tarification des services de la petite enfance : le contrat établi avec la famille lors de l'inscription en crèche fixe le nombre d'heures de présence de l'enfant par jour et le nombre de jours de présence par semaine.
5. Tarifs des séjours pour les centres de vacances enfants - adolescents / mini séjours du centre de loisirs primaire et les séjours enfants : les taux d'effort seront appliqués au coût réel des séjours pour les centres de vacances enfants-adolescents. Par exemple si je prends la tranche de quotient familial A, quotient inférieur à 260 €, ce sera un pourcentage de 12 % du coût réel de séjour.
6. Tarifs du service jeunesse : ces tarifs sont fixés en fonction des activités pratiquées. Là aussi un exemple est donné dans le tableau en votre possession.
7. Tarifs des participations familiales lors des séjours en classe de découverte : la municipalité organise des séjours de classes de découverte pour les élèves des écoles élémentaires de la commune. Pour l'année 2024 il est prévu que 17 classes élémentaires bénéficient de ce dispositif. Le coût moyen des séjours par enfant oscille entre 498 € et 610 € en fonction du thème et du nombre de séjours.
8. Tarifs de la location des trousseaux pour les classes partant en classe de découverte : la commune organise des séjours de classes de découverte pour les élèves des classes élémentaires. Pour cette année 2024 il est prévu également que 17 classes élémentaires partent en classes de découverte. Le forfait de location de trousseau pour les classes de neige est fixé à 21 €.
9. Tarification des animations du service retraités et temps libre : il faut rappeler que dans le cadre de sa programmation annuelle, le service retraités et temps libre organise des animations qui se veulent conviviales, ludiques, culturelles et sportives, souvent accompagnées d'un goûter. Ces activités sont ponctuelles et payantes. Il est

proposé une participation forfaitaire de 5,50 € par personne par activité ponctuelle dont le service supporte une partie des coûts de l'activité proposée.

10. Tarification des sorties séniors : il est proposé pour des sorties d'été une participation forfaitaire de 10,80 €. En cas de désistement, si la place ne peut pas être attribuée à quelqu'un d'autre, il n'est pas prévu de remboursement.
11. Tarifications des repas servis au club Brassens et portage de repas à domicile : des informations sont données par tranches également, compte tenu des nouvelles tranches qui vont être appliquées à partir du 1er avril 2024. Pour la tranche A, le quotient inférieur à 260 €, le prix du repas est de 1,50 €. Si je prends l'exemple de la nouvelle tranche I qui vient d'être créée pour le quotient supérieur à 1 620 €, le prix du repas est de 7,70 €. Pour les extérieurs, le prix par repas est de 9,45 €.
12. Tarification des cours de gymnastique douce pour les retraités : dans le cadre de la politique municipale menée en faveur des personnes âgées, visant à s'adapter aux évolutions sociographiques de ce public, des actions de sensibilisation à la prévention santé sont organisées pour les inciter à adopter des attitudes positives pour un vieillissement en bonne santé. Depuis 2011 la ville propose aux retraités rissois un cours de gymnastique douce, il sera reconduit en 2024-2025, sauf pendant les vacances scolaires, à raison de 2h par semaine. Afin de permettre aux Rissois de pratiquer une activité sportive et à un tarif proportionnel à leur budget, cette activité est proposée au quotient.
13. Tarification lors des séjours organisés en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances : là aussi c'est une participation qui est régulièrement citée par les collègues de ce secteur. On verra au cours des débats, il y aura certainement des explications qui vous seront fournies.
14. Tarification des cours de musique « Fanfa'Ris » : en partenariat avec l'association Ville des musiques du monde, la ville a ouvert un cours de musique accessible à toutes et à tous sans exigence d'un niveau musical, chaque samedi au 10, place Jacques-Brel. Le tarif de la cotisation annuelle s'élève à 40 € par personne.
15. Tarifs des taxes des droits, des concessions et du columbarium au cimetière municipal : vous avez les différents tarifs en fonction des caveaux provisoires, des droits d'ouverture, la concession de 15 ans. Tout cela vous est donné dans le tableau.
16. Tarifs de l'état civil : par exemple il faut prévoir 16 € pour un duplicata de livret de famille, pour les usagers qui viennent faire des photocopies il faut compter 0,10 € par photocopie au format A4.
17. Tarifs de la reprographie : le tableau indique les différentes photocopies que l'on peut demander aux différents formats, couleur ou noir et blanc. Vous avez également la fourniture de CD Rom pour un tarif unitaire de 2,75 €.
18. Tarifs de la location des salles municipales : depuis de nombreuses années on demande une participation aux familles et aux gens qui louent les salles. Par exemple pour la salle Émile-Gagneux vous avez des tranches horaires et des coûts. Pour salle Chanoine-Bos et la salle de la Passerelle, le service donne également les tarifs qui sont appliqués. Pour la salle Trévisan, le réfectoire élémentaire des écoles (écoles définies) vous avez les tranches horaires durant lesquelles les usagers pourront utiliser, vous avez également le centre de Champrosay. Pour cette partie de location de salle il y a une caution correspondant au forfait de nettoyage d'un montant de 500 € parce qu'en général les gens viennent, ils louent et laissent la salle dans un état déplorable.
19. Tarifs de la location des équipements sportifs municipaux : vous avez les tarifs de la grande Halle, le terrain de grands jeux. Là également vous avez une caution de 700 € qui est demandée au titre des dégâts matériels ainsi qu'une caution de 500 € au titre du nettoyage.

20. Tarif des manifestations de l'atelier santé ville : c'est essentiellement Octobre rose qui est organisé (Octobre est le mois national de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein). Le montant de la participation pour chaque participant est de 1 € et des stands donnent des informations à l'occasion de cet événement.
21. Tarifs des sorties du service de Vie des quartiers : là aussi vous avez des tarifs qui sont appliqués par quotient. Si je prends l'exemple du quotient inférieur à 260 €, pour les moins de 8 ans le demi-tarif est de 3,5 € et si je prends les tarifs pour les extérieurs, ils sont plus chers que pour les Rissois, pour les moins de 8 ans le demi-tarif à 10,50 €.
22. Redevances des logements dits « instituteurs » : la commune dispose d'un parc de logements de fonction instituteurs situés près des groupes scolaires et composé de logements de type F3 et F4. Pour un logement de type F3, le montant du loyer est de 341,50 € par mois et pour un logement de type F4 le loyer s'élève à 400 €. S'ajoute à cela une redevance de chauffage qui sera en 2024 de 2,10 € par mètre carré au sol et par mois.
23. Droits de place et redevance animation du marché d'approvisionnement du Plateau : je rappelle que la ville est chargée de la gestion et de l'entretien du marché d'approvisionnement en régie depuis le 1er janvier 2018. Tout se passe bien depuis. Elle a également pour mission de recouvrer les droits de place, les charges diverses et les redevances animation. Pour 2024 il est proposé à nouveau de ne pas augmenter les droits de place ainsi que la redevance animation au regard de la poursuite des travaux du TZen 4 que tout le monde voit et du cœur de ville, impactant fortement le chiffre d'affaires des commerçants. Je ne reprends pas les tarifs proposés puisque vous les avez dans les documents. Ces nouveaux tarifs sont appliqués à compter du 1er avril 2024.

En conclusion il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de ces 23 prestations municipales selon les modalités précitées. Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Marcus M'BOUDOU a brossé un tableau extrêmement complet. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur la question de la tarification de nos prestations au moment de l'examen du dossier numéro 12 avec Serge MERCIECA qui nous expliquera les modalités de calcul du quotient familial qui évolue également. Vous avez pu rentrer dans le détail au cours de la de la commission préparatoire, on pourrait y revenir si vous le souhaitez dans des commissions ultérieures pour approfondir ce qui a été présenté grâce aux propos liminaires mais si on devait résumer les choses simplement, ce qu'il faut retenir c'est que si l'on devait faire une projection de la baisse des tarifs des prestations municipales, il faut retenir le chiffre de 60-70 000 € de rendus aux Rissois si on se limite exclusivement aux prestations concernant les enfants, c'est-à-dire les prestations d'éducation ou de périscolaire. C'est une première projection qu'il faudra affiner évidemment dans l'exécution budgétaire mais au regard de ce que l'on connaît, des habitudes des Rissois pour la saisine de ces prestations, on peut annoncer ce chiffre nominal de 60-70 000 € de moins à payer par la population locale. On peut prolonger les explications sur ce sujet avec un petit bouleversement de l'ordre du jour en présentant la délibération 12 dans la suite du dossier numéro 6 pour que l'on soit complet sur le sujet. Si ça peut convenir à tout le monde on peut procéder ainsi.

S.MERCIECA :

Le point 12 est une délibération technique sur le mode de calcul du quotient auquel on voulait ajouter la possibilité de les réactualiser en cours d'année parce que les situations des familles changent, de façon dramatique souvent, et on doit pouvoir faire en sorte qu'ils payent le juste prix. Pour en revenir à ce qu'a présenté Marcus M'BOUDOU sur les quotients du périscolaire, de la cantine et des centres de loisirs (CLP), je voudrais souligner – c'est

important de le faire dans cette instance – que c'est un travail qui a été de longue haleine, qui a duré un an. Avec Sémira LE QUEREC nous avons été interpellés par les parents d'élèves qui nous ont benchmarkés sur certains tarifs que nous avons. On s'est rendu compte que sur certaines prestations et sur certains quotients, nos tarifs étaient dissonants de certaines villes de même strate qui nous entourent ou même d'un peu plus loin. Un vrai travail de fourmi a donc été fait pour savoir si on parlait bien des mêmes choses, si on parlait bien des mêmes services avec les mêmes amplitudes horaires et les mêmes offres au niveau des gens. Nous avons travaillé dessus plus d'un an, nous avons revu les parents, nous avons échangé donc c'est pour souligner le travail de fourmi qui est fait sous l'impulsion de Madame LE QUEREC auprès des parents d'élèves, auprès de toutes les associations qui nous sollicitent parce qu'ils ont pris confiance en nous en sachant qu'il pouvaient nous interroger sans être sûr qu'on leur répondre oui mais qu'on pouvait discuter de tous les sujets. Je tiens donc à souligner que malgré l'augmentation importante sur les cantines (on en reparlera un peu plus tard mais on a pris plus de 50 % sur la restauration scolaire au niveau de l'achat des matières premières, au niveau des augmentations cumulées des points d'indice pour les fonctionnaires qui le méritent bien c'est un peu plus de 10 % sur un an et demi, et au niveau des fluides cela a coûté à la ville un peu plus de 375 % en plus), on a réussi à maintenir les coûts de la cantine scolaire à 4,5 %. C'est un vrai tour de force et je voudrais en remercier les services parce qu'il est très compliqué de pouvoir maintenir la qualité, la quantité qui va croissante et un prix cohérent avec la réalité des gens mais c'était important de le faire. C'est un vrai beau travail d'équipe qui nous permet aujourd'hui d'arriver à peu près à ce que voulaient les parents et faire en sorte qu'ils puissent – c'est le souhait de toute la ville – continuer à mettre leurs enfants dans toutes nos structures, quel que soit leur niveau de salaire. Voilà ce que je voulais rajouter sur ce qu'avait dit Monsieur Marcus M'BOUDOU qui était complet au niveau des calculs et des prix.

S.RAFFALLI :

Nous avons 23 prestations et il faut distinguer les votes par prestation mais on peut voter en bloc. Je ne sais pas s'il y a des prises de parole sur ce sujet ? J'indique en complément, vous vous en souvenez sans doute, que l'on avait opéré des baisses de tarifs assez significatives en 2019 donc il y a 5 ans maintenant, au moment du vote du budget primitif de cette année-là, aux alentours de 30 % de moins que ce que l'on pratiquait jusqu'alors.

Pas de difficulté ?

S.DJANARTHANY :

La tranche que vous avez ajoutée c'est très bien, c'est une bonne chose pour les Rissoises et Rissois, cependant je m'interroge sur l'augmentation de 4,5 % : est-ce qu'on ne pourrait pas faire un effort de façon dégressive ? C'est-à-dire que ceux qui ont des difficultés, on pourrait leur appliquer le taux un peu moins élevé, à mon sens on rendrait service à ces familles.

S.MERCIECA :

C'est assez compliqué de faire ce que vous souhaitez parce qu'on est déjà à l'os. Je ne vous dis pas la façon dont on a dû se battre contre les chiffres parce qu'à l'arrivée on va dans tous les sens mais il faut que un et un fassent deux. On a fait des efforts qui sont importants, on arrive à une configuration où malgré la hausse de 4,5 %, à part pour la cantine où on avait des prix plus qu'attractifs, des gens vont voir leur facture baisser comme cela a été expliqué par Monsieur M'BOUDOU sur le changement des barèmes et l'élargissement des différentes tranches. On ne l'a pas assez dit mais on a fait attention de faire en sorte que la tranche H soit très large ce qui permet à beaucoup de personnes de ne pas replonger directement dans la tranche I. Normalement cette tranche devrait concerner 43 familles rissoises sur 1 738. Nous sommes vraiment allés au bout, Monsieur OUARTI dirait même au-delà, de ce que l'on pouvait faire.

S.RAFFALLI :

Encore une fois les factures vont baisser malgré l'inflation parce que les 4,5 % c'est ça.

Ça ne dérange personne que l'on puisse voter le dossier 6 en même temps que le dossier 12 ? Sur le dossier 6 unanimité du conseil ? Idem sur le dossier 12 ? Parfait.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de revoir la tranche des quotients familiaux en fixant les montants suivants pour chaque tranche du quotient, en y ajoutant une tranche supplémentaire.

DECIDE de procéder à une augmentation de 4,5 % des tarifs des prestations municipales sauf exceptions.

PRECISE qu'est appliquée la règle des arrondis (sauf pour les tarifs périscolaires).

- Tranche A : inférieure à 260 €
- Tranche B : de 261 € à 430 €
- Tranche C : de 431 € à 600 €
- Tranche D : de 601 € à 770 €
- Tranche E : de 771 € à 940 €
- Tranche F : de 941 € à 1110 €
- Tranche G : de 1111 € à 1280 €
- Tranche H : de 1281 € à 1620 €
- Tranche I : supérieure à 1620 €
- Extérieur commune

PRECISE qu'est annexée à la présente délibération un récapitulatif des tarifs applicables à compter du 1er avril 2024 sauf mention contraire

PRECISE que les revenus pris en compte, sauf mention particulière, sont ceux précisés dans l'avis d'imposition N-1, selon les modalités de calcul du quotient familial précisées par délibération du Conseil municipal n°2024/064 du 13 mars 2024.

7. Vote du Budget Primitif 2024 - Ville

I. UN BUDGET AMBITIEUX FACE A LA CRISE SOCIALE ET ECOLOGIQUE

Après deux exercices durant lesquels, l'inflation a bouleversé les équilibres budgétaires en réduisant fortement nos capacités d'autofinancement, le budget 2024 reste soumis à cette pression inflationniste. Néanmoins, des mesures de gestion et de régulation permettent de produire un budget ambitieux pour répondre aux enjeux de notre ville.

Nous poursuivons le programme municipal de ce mandat en accord avec nos engagements de justice sociale et de transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants, et à la construction des nouveaux projets pour préparer l'avenir de nos concitoyens.

A l'instar des budgets précédents, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2024 :

- ✓ *Maintenir un haut niveau de service public,*
- ✓ *Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),*
- ✓ *Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,*
- ✓ *Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique*
- ✓ *Maîtriser et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.*

Ce budget présente donc les moyens de l'action municipale pour répondre aux objectifs de cette mobilisation avec les moyens déployés dans nos missions diverses et variées.

1. Le soutien dans l'éducation et la culture

Mobiliser les ressources pour mettre en œuvre et planifier des actions éducatives en direction de chaque élève est l'accord parfait entre l'Éducation Nationale et la Ville.

Promouvoir la continuité éducative par des apprentissages scolaires, sportifs et culturels est essentielle dans le parcours d'éveil de chaque enfant. La ville continue donc de renforcer ses dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement des familles monoparentales, La labellisation « Cité Éducative », la Convention Territoriale Globale, l'ouverture du 10 place Jacques-Brel, l'extension des clubs coup de pouce, l'accompagnement des 16-25 ans, le programme de réussite éducative, etc., sont autant d'actions fortes qui permettent un appui et des ressources indispensables pour les enfants dans leur réussite éducative.

L'amélioration constante de la restauration scolaire

Ce service correspond à l'achat et la distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale et à l'animation de la pause méridienne pour la part des agents municipaux et des animateurs vacataires. Il s'agit d'un temps important dans la journée des élèves.

En 2023, la ville de Ris-Orangis a intégré le service commun de restauration créé au sein de l'Agglomération Grand Paris Sud au niveau des achats de denrées alimentaires pour les fonctions de production et suivant la loi EGALim. Le marché répond aux mesures de cette loi tels que l'approvisionnement des aliments d'origine locale et des aliments labélisés ainsi que 25% de bio, la diversification des menus, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la suppression du plastique.

Pour accompagner cette mise en œuvre, l'ensemble du personnel de restauration de la Ville a été formé afin de pouvoir accompagner les enfants sur le temps du repas. La Ville poursuit son plan pour une restauration scolaire durable par des actions pour réduire le gaspillage alimentaire avec la mise en place progressive de semi selfs dans les écoles élémentaires et le déploiement de composteurs.

La cité éducative

Effective depuis 2022, « Faire cité » est devenue une évidence. Sous la gouvernance du Comité d'Orientation Stratégique : la Ville, l'Éducation Nationale et l'État, de nombreux projets favorisant la continuité éducative ont ouvert le champ des possibles aux enfants et leurs parents.

Pour rappel, La cité éducative de Ris-Orangis se déploie autour de 3 axes principaux :

- Accompagnement à la scolarité et développement éducatif
- Actions en soutien aux Familles, santé et parentalité
- Actions autour de l'inclusion économique et citoyenne pour les jeunes

Son enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Ainsi, les parents, les institutions et les associations co-construisent les fondements d'une action éducative forte auprès des enfants.

Depuis 2 ans, 42 projets ont ainsi été proposés en direction des 0-25 ans. Le nombre de bénéficiaires est évalué au nombre de 10 000 personnes qui ont pu s'inscrire dans une ou plusieurs actions.

Exemples de projets :

« **Apprendre l'autonomie à vélo** » : Pour l'année scolaire 2022-2023, 530 élèves de CM1/CM2 ont ainsi pu bénéficier du projet Savoir Rouler à Vélo – SRAV, inscrit dans le programme scolaire. C'est le modèle parfait d'une cohésion éducative en direction de l'enfant entre l'Éducation nationale, la Ville et une association rissoise

Pour l'année 2023/2024, 517 nouveaux élèves pourront de nouveau acquérir la maîtrise du Savoir Rouler à Vélo

La volonté commune était de faire bénéficier cet apprentissage à l'ensemble des élèves de CM1.

« **Le Workshop** » qui a pour objectif de suivre une cohorte de 30 jeunes grâce à un accompagnement individualisé et renforcé **est reconduit pour la seconde année**. Il s'agit de jeunes suivis dans le cadre du plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ), mais aussi de jeunes en recherche d'emploi, qui ont besoin d'être accompagné dans leurs démarches et de trouver leurs voies, selon trois axes : Repérage et captation des publics / Remobilisation des publics / Accompagnement des publics via un parcours d'insertion.

Pour l'année 2022-2023, le bilan est positif pour les 25 jeunes suivis :

- 15 ont trouvé un emploi (6), intégré une formation professionnalisante (4) ou vont reprendre leurs études à la rentrée 2023 (5),
- 5 sont en cours de finalisation de leur parcours,
- 5 recherchent encore leur orientation (perte de contact, difficultés familiales...).

Un nouveau projet « **L'école en pente douce** » issu de la programmation 2023-2024 a été proposé par l'association Le Réseau Môm'artre .

Dans le but de socialiser et d'aider à créer des repères pour les jeunes enfants arrivant en petite section, l'association développe une pédagogie de transition par un apport culturel et artistique pour les enfants et leurs parents en amont de la rentrée scolaire.

De plus, une enveloppe appelée le Fonds de la Cité permet également de déposer des projets avec une demande de subvention inférieure à 5 000 €. Ainsi, les écoles maternelles et élémentaires peuvent également proposer des actions.

Enfin, le montant total de la subvention s'élève à 225 000 € par année.

Les mercredis apprenants

Pour rappel, ce dispositif s'engageait à :

- ✓ Permettre aux enfants d'accéder à un enseignement individualisé dans le but de soutenir et de renforcer les apprentissages notamment sur les matières fondamentales que sont les mathématiques et le français,
- ✓ Proposer aux enfants des activités artistiques, sportives, culturelles et citoyennes dans une démarche éducative,
- ✓ Proposer aux enfants des activités de loisirs pour des vacances agréables.

En lien avec le label « Cité éducative », « les mercredis apprenants » sont, donc, un outil gratuit mis à la disposition des familles. Son ambition est d'aborder les apprentissages, les méthodes de travail ou encore susciter la curiosité avec des activités innovantes. Le soutien scolaire, dans le format présenté, peut se révéler très utile dans de nombreuses circonstances : débloquer un problème de compréhension, un manque de confiance en soi...

La municipalité a donc souhaité proposer un projet différent selon les besoins et les caractéristiques du public ; pour les élèves de niveau élémentaire et les collégiens les mercredis.

a) Pour les élèves d'âge élémentaire :

Les savoirs fondamentaux ne sont pas toujours maîtrisés par les élèves en école élémentaire. La formule retenue pour ce nouveau projet consiste à aider ces enfants à progresser dans ces domaines. Ce dispositif doit répondre aux préoccupations de chacun et s'articuler autour du besoin de l'individu.

Mais sa curiosité doit être également aiguisée. Pour cela, **les activités éducatives** peuvent compléter la boîte à outils. Les familles peuvent ainsi inscrire leur enfant à 1h30 d'apprentissages plus classiques et 1h30 de séances d'activités pédagogiques, de rencontres d'ordre culturel et sportif pour permettre à l'enfant de se ressourcer et ranimer en lui l'envie d'étudier et booster son amour de l'école.

Pour des raisons organisationnelles, deux options seront possibles :

- Soutien scolaire (mathématiques ou français) + activités éducatives 1h30 + 1h30
- Activités éducatives sans soutien 3h00

b) Pour les collégiens :

Les familles n'ont pas toujours le temps, les moyens financiers ou les capacités d'accompagner les enfants dans leurs devoirs. C'est la raison pour laquelle les collèves proposent aux élèves un dispositif « devoirs faits ».

Par conséquent, il semblait plus pertinent de proposer des ateliers d'épanouissement personnel, de confiance en soi, d'éloquence ou d'oralité.

L'avantage principal de ce format est d'aborder le coaching scolaire avec la gestion du temps ou encore l'acquisition de bonnes habitudes d'organisation. L'enfant pourra ainsi gagner en méthode et en rigueur.

En revanche, tout le volet des apprentissages ou des consolidations sera proposé lors de stages intensifs pour les 3èmes, 1ères et terminales. L'objectif consistera à les accompagner au mieux pour leurs examens.

Les 12-25 ans

L'apprentissage de la **citoyenneté, la socialisation et l'autonomie demeure une action primordiale du service jeunesse**, par la mise en place d'actions, ateliers et animations.

De plus le service jeunesse a pour mission d'informer, orienter et soutenir les jeunes dans leurs problématiques du quotidien en les accompagnant vers les services appropriés.

Par la mise en place du projet "Workshop" en outre, le point d'accompagnement jeunesse accentue sa mission principale d'aller vers le jeune en situation d'exclusion, ou en recherche de projet d'avenir, en proposant un accompagnement et un suivi individuel. Le jeune peut être en situation de décrochage scolaire, NEETS, à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une école, soutien d'un projet personnel, ...

Il continue également d'organiser les chantiers jeunes, des ateliers thématiques, SOS rentrée, les Bourses aux permis de conduire.

Enfin, la création de la coordination des politiques jeunesse permet cette continuité collaborative entre les services, les institutions et les partenaires locaux intervenant auprès de la jeunesse et plus particulièrement avec ceux liés à l'inclusion économique et citoyenne afin de proposer une cohérence dans le parcours d'accompagnement du jeune.

Le 10 place Jacques-Brel

Cet espace dédié principalement à l'enfance et à la jeunesse se veut être un lieu d'éducation populaire, d'inclusion, d'émancipation, d'apprentissage, de citoyenneté et d'ouverture à la culture. Depuis l'automne 2022, des activités d'accompagnement à la scolarité (mercredis apprenants et collégiens, le CLAS, les activités éducatives, ...), culturelles et artistiques (Fanfa'Ris, la Cité des Marmots, stages de Steel drums ...) s'y déroulent, chaque semaine.

Les associations proposant des activités et/ou animations qui s'inscrivent dans les orientations du projet municipal commencent à intégrer cet espace, l'idée étant d'offrir un panel d'activités diversifiées, innovantes et accessibles.

Enfin, ce lieu bénéficiant d'une belle salle de spectacles, proposera une programmation culturelle élaborée avec l'ensemble des partenaires culturels locaux : le Plan, la Scène nationale et le Réseau des conservatoires.

L'inauguration de ce lieu se tiendra le samedi 4 mai 2024.

Le Festival Ris en Seine

En juillet 2023, le premier Festival Ris en Seine a eu lieu. Voulu comme un événement culturel, écologique et transitoire, ce festival a permis aux habitants et aux acteurs de découvrir ou redécouvrir un espace en pleine renaissance en proposant ainsi une utilisation innovante du site ; une « itinérance culturelle écoresponsable ».

Aussi, des spectacles sur terre et dans l'eau, des concerts, des conférences, des projections cinématographiques et des animations ont animé pendant deux jours et demi nos berges de Seine.

2. La réponse sociale pour les plus fragiles

À travers son Centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville entend s'inscrire dans une démarche de lutte contre les exclusions et de promotion du lien social entre les habitants, et plus particulièrement les plus vulnérables. En 2024, la subvention d'équilibre pour le budget du CCAS de 669 880 sur un budget total de 933 474€. Cette subvention d'équilibre permet de répondre aux besoins sociaux du territoire.

Par ailleurs, la ville maintiendra un soutien fort aux associations caritatives (Le Secours Populaire Français, - L'association Aides et Secours ô Rissois,- La Croix Rouge Française,- L'épicerie solidaire,- Le Secours Fraternel) avec des subventions ainsi qu'un soutien logistique conséquents (personnel véhicules et locaux mis à disposition). Le Centre Communal d'Action Sociale maintiendra les subventions aux associations suivantes :

- L'Association de Maintien et d'Aide à Domicile (AMAD) : 20 000€
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 22 748€
- Secours Populaire Français : 8 000€
- Aides et Secours ô rissois : 6 500 €
- Secours Fraternel : 3 000€

L'offre de service du Point d'Accès au Droit s'est étoffée ces dernières années pour répondre aux besoins et attentes de la population du territoire. Il regroupe le Point d'Accès au Droit (PAD) avec des permanences juridiques et de la médiation numérique, le portage d'actions en faveur de l'inclusion numérique, l'animation d'un réseau de bénévoles écrivains publics, ainsi qu'une mission de Médiation spécifique aux conflits de voisinage et conflits locataires-bailleurs. Le service assure également la gestion administrative de la domiciliation au CCAS.

En 2024, ce service poursuivra le déploiement des permanences des bénévoles écrivains publics afin de constituer un maillage complet du territoire. Les actions en faveur de l'inclusion numérique seront poursuivies et le service intégrera la démarche France numérique ensemble visant à établir une feuille de route partagée territoriale à l'échelle de Grand Paris Sud.

Le Point d'Accès au Droit.

Par ailleurs, la Ville, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population a depuis de nombreuses années fait le choix de se doter d'un service de proximité et accessible à l'ensemble des Rissoises et Rissois retraités et leur famille. C'est un véritable guichet unique dédié aux seniors, un service flexible qui s'adapte aux besoins ponctuels et urgents de la population.

Ainsi, le Service retraités et temps libre mobilise tous ses efforts pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, isolement renforcé par la crise, en renforçant le réseau solidaire, coordonnant les acteurs locaux et en garantissant une prise en charge globale par le biais du pôle maintien à domicile.

Les activités de lien social proposées par le service (Restaurant G. Brassens, sorties/séjours...) seront adaptées pour permettre aux seniors de poursuivre leurs activités en sécurité et dans le respect des préconisations sanitaires.

En 2024, le service Vie des quartiers poursuivra son appui aux actions et à l'accompagnement des projets des comités de quartiers. Par ailleurs, dans le cadre de la Politique de la Ville, le service portera 4 nouveaux projets axés sur :

- « L'animation du quartier »,
- La mise en place de formations à destination des habitants de « Citoyen sauveteur »,
- 3 « chantiers participatifs d'embellissement d'espaces communs » qui intègrent des actions de sensibilisation à l'environnement, la nature, la biodiversité et invite les citoyens à cohabiter avec celui-ci.

Le dispositif Vacances Familles sera reconduit avec la CAF pour l'accompagnement organisationnel de 10 familles orientées par les partenaires sociaux.

La politique de l'emploi et de la formation

Le service municipal Ris emploi situé dans les locaux de l'annexe de la mairie a pour missions l'accompagnement des habitants âgés de 16 à 64 ans vers l'emploi, la mise en relation avec les entreprises du Territoire, la formation et la coordination linguistique, ainsi que le marché municipal.

L'équipe est composée de 6 agents municipaux et de 4 conseillers en insertion professionnelle mis à disposition par la MDEF Grand Paris Sud, dans le cadre de la mission locale et du PLIE.

En 2023, 780 habitants.es ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi, dont 570 adultes et 210 jeunes, âgés de 16 à 25 ans.

Afin de favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des plus personnes vulnérables ou fragilisées par leur parcours de vie, le service municipal Ris emploi organise des ateliers de mobilisation vers l'emploi, proposés aux habitants, en particulier issus des Quartiers en Politique de la Ville. L'objectif de ces actions est de permettre l'accès à des professionnels spécialisés, en complément de leur accompagnement socio professionnel réalisé avec leur conseiller.

En effet, nous constatons un nombre croissant de personnes en perte de confiance et de manque de repères, suite à la perte de leur emploi, à une situation de précarité, de rupture, ou encore à des parcours migratoires complexes.

Les ateliers emploi proposés dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi des publics permettent de sécuriser les parcours des habitant.es les plus fragilisés.

Les ateliers emploi sont animés par des prestataires spécialisés et bénéficient de subvention de la Politique de la Ville.

En 2023, 60 personnes ont participé à ces sessions dont 57.5 % des participants.es sont issus des quartiers prioritaires.

Afin de répondre aux besoins d'apprentissage de la langue Française dans les parcours d'insertion socio-professionnelle, Ris emploi met en place des Ateliers socio linguistique qui bénéficient également de subvention de la Politique de la Ville.

Les ateliers socio linguistiques concernent les publics en situation d'alphabétisation, de post-alphabétisation et de français langue étrangère (niveau infra A1, A1, A2 et B1).

Les contenus de la formation concernent les domaines de la vie quotidienne : les valeurs de la République, la mobilité, l'école, la gestion du temps, la santé, l'administration, la culture, l'emploi et l'économie... De plus, l'acquisition du numérique est intégrée dans les apprentissages.

En 2023, 135 habitants.es ont bénéficié d'une formation linguistique au sein des ASL, dont 55 femmes 15 hommes issus du QPV.

Les ASL font l'objet d'un marché public et sont animés par l'organisme MFORMATION. L'équipe se compose de 2 formatrices linguistiques présentes sur site, ainsi que l'équipe pédagogique et de la directrice.

La coordination linguistique de la ville de Ris-Orangis est composée de l'ensemble des acteurs locaux en lien avec l'apprentissage de la langue française à visée d'insertion sociale ou professionnelle.

La coordination regroupe les associations de la ville qui proposent des ateliers socio linguistiques à savoir « Génération Femmes Rissoises » et « Renaissance et Culture » ; les centres de formation « MFORMATION », « Greta de l'Essonne » et le « CFP » ; ainsi que les services municipaux, la Réussite Éducative et Ris Emploi.

Sont également partenaires la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et ses services Politique de la Ville et Cohésion et Innovation Sociales, la Préfecture de l'Essonne, l'Éducation Nationale par le biais du dispositif OEPRE, ainsi que le Pôle emploi.

Le rôle de la Coordination linguistique est en effet de regrouper les acteurs de proximité de la linguistique afin de mettre en place des outils communs d'évaluation et de suivi des apprenant-es, de faciliter les entrées et les sorties du dispositif, de proposer un projet pédagogique partagé et de coordonner les actions.

Ris Emploi est gestionnaire de la liste d'attente et se positionne comme porte d'entrée prioritaire pour les demandes de linguistique sur la Ville. Les structures font appel à la liste tout au long de l'année pour intégrer les nouveaux apprenants.

Chaque année, des nouveaux projets pédagogiques sont réalisés en concertation avec les membres de la coordination et les apprenant-es.

À la rentrée de septembre 2023, 160 apprenant-es ont intégré les cours de français sur la Ville, sur les 190 habitants inscrits sur la liste d'attente.

Les résultats sont encourageants puisque le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville a baissé de - 4,6% sur un an.

Le soutien à la création d'entreprise sera maintenu par le biais de rencontres thématiques avec les entreprises rissoises, D'une façon générale, l'attention portée et le dialogue seront maintenus afin de favoriser leur développement et leur installation sur le territoire, en lien avec la Communauté d'agglomération.

L'ensemble des projets urbains portés par la Ville contribueront eux aussi largement à la redynamisation de l'économie locale.

L'amélioration de l'Habitat

Nous poursuivons nos engagements pour améliorer les conditions d'habitat de nos concitoyens Dans la lutte contre les copropriétés dégradées et l'habitat indigne, nous poursuivons la mise en place des Plans de sauvegarde sur les copropriétés de la Ferme du Temple et du 24 rue Edmond Bonté.

La mise en place du permis de louer instauré dans ces 2 copropriétés dégradées permet d'œuvrer efficacement contre les marchands de sommeil. Fin 2023, ce permis de louer a été étendu à la copropriété du Parc du château (rue du clos). Ce dispositif qui mobilise les moyens de la Ville permet d'assainir et d'éviter les dégradations et les suroccupations dans des copropriétés fragiles.

Nous poursuivons le déploiement du plan de sauvegarde sur la copropriété de la Ferme du temple qui va permettre la mise en place d'un soutien massif des pouvoirs publics (Etat, ANAH, CDC habitat, CD 91, etc.) à travers un plan d'investissement massif sur les travaux urgents (réfection des toits-terrasses, rénovation et mise au norme de la sécurité incendie, des réseaux eau et chauffage, des ascenseurs et des caves .) afin de corriger les dysfonctionnements importants de cette copropriété en voie de dégradation. Cette rénovation dont le coût de 14M€ HT sera financée à hauteur de 95 % par les aides publiques. Cette opportunité unique va nous permettre d'accélérer le déploiement de ces travaux sur les 5 prochaines années.

Concernant la copropriété du 24 rue Edmond Bonté, suite à un audit flash lancé par les services préfectoraux en 2023, un quatrième plan de sauvegarde sera mis en place dans les prochains mois afin de poursuivre l'accompagnement public dans le cadre du redressement de cette résidence. D'ores et déjà une administration judiciaire a été mise en place sous l'égide de la préfecture de l'Essonne. Un administrateur judiciaire a été désigné pour la mise en place d'une stratégie globale d'un plan de sauvegarde permettant d'éviter l'inertie des propriétaires bailleurs qui refusent de s'engager dans la sauvegarde de cette copropriété.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la Ville en collaboration avec la SEER, société d'économie mixte, poursuivra sa collaboration avec les nombreuses copropriétés de la Ville pour les aider à se raccorder au nouveau réseau de géothermie dont l'extension sur le plateau mais aussi sur le bas de la Ville avec la construction d'un nouveau puits de géothermie sur le bas de la Ville, permettra de disposer d'une énergie renouvelable et non fossile. Après la copropriété de la Theuillerie, la copropriété les Castors (rue Jean Jaurès) et la copropriété de la Ferme du temple avec ses 807 logements seront raccordées à ce réseau de

chaleur dès l'automne 2024 ce qui permettra à ses copropriétaires de réduire leur facture énergétique et de ne plus dépendre des énergies fossiles dont le coût a explosé. La copropriété du Plateau d'Orangis avec ses 1067 logements pourra également bénéficier de ce réseau de chaleur prochainement. Ainsi, grâce à cette stratégie de développement la majeure partie des habitations verticales du plateau (logements sociaux et copropriétés) sera raccordée à ce réseau de chaleur urbain vertueux (Enr)

L'accès à la santé

L'Atelier Santé Ville continue d'accompagner les professionnels de la santé dans la mise en place de structures sanitaires d'exercice collectif, et ce, afin de maintenir dans de bonnes conditions l'activité des praticiens présents, mais aussi de créer une offre nouvelle, et notamment :

- La création d'un Centre Médical et Dentaire sur la Nationale 7 est actuellement en travaux, avec une ouverture prévue en 2024.
- Le Centre Ophtalmologique Babel ayant obtenu son deuxième agrément, une ouverture est également prévue en 2024.
- Le Centre de Soins Primaires Ramsay Santé, ouvert en avril 2022, accueille à ce jour 4 médecins généralistes et 2 infirmières assistantes médicales. Une demande d'installation d'IRM a été acceptée par l'ARS afin de pallier les déficits en offre d'imagerie médicale sur le territoire rissois.

En parallèle, la municipalité maintient son soutien aux usagers dans les démarches administratives liées à la santé au format papier ou dématérialisées (ouverture de compte Ameli ou « MonEspaceSanté », dossier de complémentaire santé solidaire etc.). Elle propose des permanences de la CPAM de l'Essonne sur rendez-vous.

Le dispositif d'aide à l'accès à une mutuelle « Ma Commune, Ma santé » est poursuivie. Il permet aux rissois de bénéficier d'un entretien gratuit et personnalisé afin de connaître avec précision ses droits et choisir efficacement et économiquement une mutuelle santé. En cas de souscription, l'administré bénéficie aussi d'un accompagnement dans les démarches administratives pour changer son contrat en cours.

Chaque année, l'Atelier Santé Ville propose des actions de promotions de la santé et partenariat avec les services municipaux (direction animation, PIJ/PAJ, Ris-Emploi, Réussite Éducative ...), des associations ainsi que les établissements scolaires (principalement à destination des écoles primaires, et du Lycée Pierre Mendès France).

Ces temps de sensibilisation recouvrent de larges thématiques :

- ✓ **Nutrition (Équilibre alimentaire et activité physique)**
Par exemple lors d'actions pour la Semaine du Goût, ou de sensibilisation à l'équilibre alimentaire à (Forum Santé au Lycée Pierre Mendès France, animations mises en place dans le cadre de la prévention des cancers)
- ✓ **Hygiène de vie et conduites addictives (sommeil, alcool, tabac, cannabis, chicha, écrans)**
Notamment à l'occasion des Points contact proposés aux adolescents au service jeunesse, ou des actions proposées lors de la Semaine des Ecrans, ou du Mois sans tabac.
- ✓ **Protection contre les bactéries, virus et champignons (hygiène corporelle et buccodentaire, mesures barrières, vaccination)**
Proposé à plusieurs reprises à destination de parents et enfants d'écoles élémentaires rissoises, ou lors de programmations telles que la Semaine Européenne de la Vaccination (SEV) ou de la campagne antigrippale nationale.
- ✓ **Vie affective et sexuelle (consentement, violence, dépistage IST, vaccination, lutte contre la sérophobie et transphobie)**
Lors d'animations dans des structures accompagnant des adolescents, mais aussi à l'occasion d'actions tous publics lors de la Journée Internationale des droits des femmes (8 mars), ou de la Journée Internationale de lutte contre le Sida (1^{er} décembre)
- ✓ **Risques estivaux (soleil, tiques et moustiques tiques, risques liés à l'alimentation et la baignade).** Principalement à l'appui de la programmation #EteSansSouci, se déroulant de juin à août
- ✓ **Sensibilisation aux cancers et aux maladies invalidantes**
Lors d'animations dans des structures accompagnant des femmes et familles, mais aussi à l'occasion de programmations nationales comme Octobre Rose ou le Téléthon.
A l'occasion de la 10^{ème} édition de la Course/Marche Octobre Rose, celle-ci s'articulera autour d'un Village Rose axé sur le sport et la santé.

3. L'aménagement de notre ville pour une transition sociale et environnementale réussie

Afin de préparer un avenir serein au regard de l'urgence d'intervenir dans le champ environnemental économique et social, nous poursuivrons en 2024 nos projets sur la transition écologique et sociale en lien avec les principaux secteurs stratégiques de la Ville.

a) L'Atlas de la biodiversité communale (ABC)

L'Atlas de Biodiversité Communale lancé en septembre 2022, ou ABC, vise à établir un inventaire précis des habitats naturels de la commune, de la faune et de la flore.

Cet inventaire exhaustif se base d'abord sur la compilation des études précédentes, puis sur la mise en œuvre des inventaires de terrain.

Cette cartographie doit permettre d'établir des recommandations pour la préservation et le renforcement des habitats naturels, qui touchent à la fois aux outils de planification urbaine (PLU notamment), mais aussi à la gestion et à l'entretien des espaces verts.

Notre atlas de la biodiversité communale est l'un des outils de l'Université populaire de la transition écologique puisqu'il vise à faire de la biodiversité rissoise un patrimoine partagé avec les habitants en termes de connaissance. Il implique par ailleurs un enjeu de co-construction, l'objectif étant d'élaborer l'atlas avec les habitants à travers des protocoles de sciences participatives.

L'ABC prévoit des temps de récolte de données avec les habitants, à raison d'une sortie par mois, ainsi qu'une formation à plusieurs protocoles de sciences participatives courant février (Protocole Arbres remarquables, protocole Espèces parapluie, Mission hérissons, Sauvages de ma rue...). L'association Planète Sciences est par ailleurs mandatée pour élaborer un outil de vulgarisation pour faire vivre l'atlas à l'issue de son élaboration.

b) L'Appel à manifestation d'intérêt ZAN

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) financé par l'ADEME est porté par la ville en partenariat avec le CEREMA et le bureau d'études Sol Paysage.

Le projet vise à établir à l'échelle de 870 ha de la commune un diagnostic territorial des zones de renaturation et de densification urbaine. Il vise également à établir la carte de la multifonctionnalité des sols (potentiel agronomique, cycle de l'eau, cycle Carbone, biodiversité) par la réalisation de 120 points de sondages des sols. Le projet doit permettre de réinterroger les projets d'aménagement et d'urbanisation à la lumière de ces nouvelles connaissances, d'intégrer l'objectif ZAN dans les outils de planification urbaine, enfin de repenser l'aménagement dans le cadre d'une ville résiliente face au changement climatique. Le projet intègre un fort enjeu de mobilisation et/ou d'implication citoyenne : par la volonté d'explicitier, de vulgariser et de faire comprendre la méthodologie employée et les notions clé ; par le souhait de restituer les éléments de diagnostic à mesure de l'avancée du projet ; par le fait de mobiliser des habitants dans le cadre de temps participatifs (sondages des sols, ateliers participatifs). Le projet suit un calendrier de travail du mois d'avril 2022 à décembre 2023, qui présente la particularité d'être phasé avec l'Atlas de la biodiversité de sorte que les deux projets se complètent.

En plus de l'ADEME, l'AMI implique la filiale Biodiversité de la Caisse des dépôts et consignation en qualité d'AMO nationale.

Le projet est particulièrement suivi au niveau national et à l'échelle francilienne. Il présente des enjeux forts de duplication de la méthodologie.

L'AMI de la ville a aussi la particularité d'avoir été sélectionné avec l'AMI du département de l'Essonne, les deux seuls territoires retenus à l'échelle francilienne. Des synergies existent entre les deux AMIs et sont à construire tout le long du projet.

c) Le Référentiel « Air Énergie Climat »

Ris-Orangis a fait le choix de s'engager dans le référentiel « Air-Énergie-Climat », en partenariat avec l'ADEME et sa communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS). Le prédiagnostic réalisé par un auditeur mandaté par l'ADEME a validé le processus d'engagement de la commune.

Le référentiel doit notamment permettre de structurer la Politique énergétique de la ville dans un cadre partagé avec l'ensemble des services, d'accélérer cette politique, et de nouer un partenariat fructueux avec GPS et d'autres villes de l'agglomération (notion d'exemplarité portée par la ville).

Le référentiel permet aussi d'évaluer le degré de performance de la commune par un système de notation d'étoiles, et il représente donc aussi un outil de communication institutionnelle auprès des partenaires. Un consultant dédié financé en partie par l'ADEME accompagne la ville dans sa démarche qui durera 4 ans.

d) L'accélération du raccordement à la géothermie (ENR) sur l'ensemble de la Ville

Grâce au nouveau puits de géothermie et la création d'une centrale géothermique sur le bas de la Ville qui sera opérationnelle en septembre 2024, la Ville se voit offrir une opportunité unique pour permettre à la majeure partie de l'habitat vertical de se raccorder à cette source d'énergie propre. Nous visons ainsi les deux tiers de l'habitat de la ville (copropriétés et Habitat social) pour se raccorder dans les 3 prochaines années à la géothermie. Pour cela, notre agglomération représentera la ville en entrant dans le capital de la Société publique locale SEER afin d'exercer cette compétence. Ce potentiel unique permettra à la ville d'améliorer drastiquement son bilan carbone tout en réduisant la facture énergétique de nos concitoyens. Ainsi, le bas de la Ville pourra se raccorder à ce nouveau réseau y compris sur l'écoquartier des Docks dont le réseau actuel ne permet pas d'obtenir les meilleurs rendements. De même, nous pourrions accélérer le raccordement de la majeure partie de nos équipements municipaux et intercommunaux dans des délais à moyen terme. Ce potentiel nous permettra d'avoir une réelle souveraineté énergétique. Tout en participant à la sobriété, nous réduirons notre facture énergétique et nous retrouverons des marges de manœuvre financière.

e) L'éducation à l'environnement : la connaissance comme enjeu de patrimoine commun

La politique publique portée par la ville en matière de transition écologique fait de la donnée environnementale un enjeu de connaissance qui doit être partagée avec le plus grand nombre : services municipaux, habitants, public scolaire.

C'est dans ce cadre que plusieurs actions sont portées et soutenues par la municipalité : la diffusion des données de l'Atlas de la biodiversité auprès des publics, les sondages de sols réalisés chez les habitants, l'organisation annuelle de la Fête de la Nature, l'organisation régulière de conférences débats, le déploiement des sciences participatives avec les habitants, la formation des agents des Espaces verts et du service Propreté aux sciences participatives, ou encore le déploiement de projets participatifs auxquels sont conviés les habitants (Co-construction du projet d'aménagement du Parc de la Theuillerie, projet Fruitières en ville, chantier participatif sur le site du Pré aux vaches,).

Ces projets mettent en place des partenariats avec le monde de la Recherche (Cerema, INRAE, Muséum national d'Histoire Naturelle Sol Paysage, Collectif Inter-friches), de l'Enseignement supérieur (École nationale supérieure du Paysage de Versailles, AgroParisTech, Collectif Inter-friches), avec les acteurs institutionnels du territoire et collectifs franciliens (Maison de l'Environnement de Grand Paris Sud, les Amis du potager du Roi...) et les acteurs associatifs de la ville.

Ces projets répondent à la vocation de laboratoire et d'expérimentation voulue par la ville et ils nourrissent son projet d'Université populaire de la transition écologique.

f) La reconversion des friches

➤ **Le secteur des Terres Saint-Lazare**

La Zone d'Activités Économiques (ZAE) des Terres Saint-Lazare est située à l'ouest du plateau, en limite communale avec la Ville de Grigny. Malgré sa bonne desserte, cette zone connaît des problématiques marquées de vieillissement et de fonctionnement : déqualification importante des espaces publics, cheminements piétons et cyclables hétérogènes et discontinus, présences d'activités parfois peu soucieuses de leur aspect, stationnements sauvages, présence de friches, manque d'ouverture et de connexion vers les quartiers d'habitat voisins, ... La ZAE des Terres Saint Lazare, accueille des activités assez hétéroclites : des services administratifs et publics (services techniques municipaux, déchèterie), mais aussi des activités artisanales et industrielles. L'automobile y a une place prépondérante avec un grand nombre d'entreprises en lien avec ce secteur d'activité (garages, casses automobile, etc...).

Les Terres Saint Lazare sont identifiées comme une zone d'activité située à proximité d'habitat nécessitant une restructuration importante, et l'engagement d'une réflexion vers une plus grande mixité fonctionnelle. Cette volonté a été traduite dans le règlement du PLU par la délimitation, au Nord des Terres Saint Lazare, d'un secteur « de mixité fonctionnelle » pouvant accueillir de l'habitat, classé Ulc1 au PLU. Le secteur de « mixité fonctionnelle » accueillera prochainement deux programmes immobiliers (l'un comprenant 140 logements et 3 locaux d'activité est en cours de construction, l'autre vient de faire l'objet d'un permis de construire pour la réalisation de 50 logements et un local commercial). Par ailleurs, à court/moyen terme, le Centre Technique Municipal, actuellement implanté rue Pierre Langevin sera transféré sur une parcelle voisine, dans un ancien datacenter d'Orange.

L'ambition de la Ville est de poursuivre la mutation engagée, en interface avec les quartiers résidentiels situés sur le pourtour. Une étude pré-opérationnelle sera ainsi réalisée en 2024 pour

proposer une stratégie globale de requalification et de redynamisation de la zone d'activité des Terres Saint Lazare, permettant à la Ville de se doter d'outils dans ses échanges auprès des opérateurs, tout en appréhendant la cohérence de la transformation du site à une échelle plus large.

Des études vont être menées en parallèle par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, selon ses compétences : l'une concernant le développement économique avec la proposition d'un programme d'actions visant à rendre la ZAE plus attractive, améliorer son intégration urbaine et paysagère, et la rendre compatible avec la mixité voulue par la municipalité, et l'autre portant sur une étude de faisabilité et des études de maîtrises d'œuvre concernant les espaces publics de la zone.

➤ La requalification de l'entrée Sud RN7

Le site constitue l'entrée de ville sud du territoire, par la RN7, en limite avec Évry-Courcouronnes. Il est marqué par l'hétérogénéité de son urbanisme, son bâti et ses fonctionnalités :

- Fonction d'habitation résidentielle avec les résidences du Hameaux de la Roche et du Domaine de l'Aunette et ex-hôtel de Ris en lisière du Rû,
- Polarité commerciale marquée par la présence de l'Intermarché et de l'ex-Bufferlo, et anciennement par la jardinerie Delbard,
- Un espace public à usage de stationnement,
- Un vaste espace de respiration avec le secteur naturel des 60 arpents qui s'étend vers la Seine, ouvert aux habitants, dont la lisière ouest parcourue par le rû de l'écoute s'il-pleut et la Coulée Verte qui relie l'est et l'ouest du territoire

La fermeture du restaurant « Buffalo » est venue dégrader l'attractivité du site déjà éprouvée par la fermeture de la jardinerie Delbard il y a plus de 10 ans.

Une étude de programmation urbaine a ainsi été réalisée dans ses phases 1 et 2 en 2023 dans le but de travailler sur la requalification de l'entrée de ville en un espace urbain équilibré entre nature et bâti, au sein d'un espace urbain mixte intégrant des commerces, des logements et des espaces publics (dont des espaces végétalisés). Ce projet vise notamment les objectifs suivants :

- Inscrire le site d'étude dans son environnement naturel par le maintien et la création d'espaces de respiration intégrés au sein du continuum paysager allant du Bois de Saint-Eutrope jusqu'aux berges de Seine ;
- Valoriser l'entrée de ville et renforcer l'attractivité commerciale du secteur par sa requalification en un quartier mixte comprenant des logements et de nombreux espaces verts ;
- Repenser le maillage routier et les circulations, notamment douces, depuis et vers le site. Il s'agit d'améliorer la lisibilité du site et son accessibilité pour le reconnecter à son environnement proche (Résidences du Hameau de la Roche, domaine de l'Aunette, franchissement du rû, etc.) et à son environnement plus large (Les 60 Arpents, les Meulières).

En 2024, il est prévu la réalisation de la phase optionnelle « proposition d'un scénario d'aménagement ».

Afin d'avoir la maîtrise foncière du site, la Ville a exercé son droit de préemption en juillet 2022, lors de la mise en vente de l'ensemble immobilier « ex Buffalo » par son propriétaire. La procédure de fixation du prix par le juge de l'expropriation est en cours, le vendeur et la Ville n'étant pas parvenus à un accord amiable sur le prix.

➤ Le site de l'ancien hippodrome, LU et bois de l'Epine

Sur le secteur de la friche industrielle des usines LU et de l'ancien hippodrome, une réflexion est en cours sur l'aménagement de ces espaces, en vue de les reconquérir (friches de l'hippodrome, du site LU et de Bois de l'Epine) et de les révéler (Forêt de Saint-Eutrope, hippodrome, pré aux vaches), en affirmant ainsi l'identité paysagère et urbaine en lien avec le projet d'Ecopolis porté par la Ville.

Les derniers travaux d'orientations d'un projet d'aménagement visent à constituer une polarité urbaine mixte autour des questions du sport, des loisirs et du bien-être, dans un projet de Campus sport. En lien avec l'association du Cluster sport, les partenaires travaillent sur un projet de Campus réunissant les acteurs du sport, de la recherche, de la formation et de l'innovation.

Le Campus sport serait le premier site français réunissant les grandes thématiques de développement du sport (haute performance, développement de la pratique, formation sportive, sport santé, développement durable, enseignement supérieur, recherche, innovation économique).

Ce projet pourrait permettre l'émergence d'un Campus avec des équipements sportifs faisant travailler ensemble les différents acteurs du sport français présents sur le site.

En lien avec les partenaires publics, et notamment la communauté d'agglomération qui pilote le projet, il est proposé de poursuivre le travail sur une nouvelle gouvernance avec l'ensemble des partenaires publics, afin de réfléchir sur un projet urbain permettant de répondre à ces axes :

- Faire du Bois de Saint-Eutrope un espace métropolitain et mettre en valeur la trame paysagère. Le Bois de Saint-Eutrope constitue un cœur vert à l'échelle territoriale large. Son ouverture, par un travail sur ses franges et ses entrées, permettra de le valoriser et de le connecter à la Ville.
- Animer le site de l'hippodrome : le projet viendra animer le site de l'hippodrome par des aménagements de grande qualité paysagère.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti : le patrimoine architectural du secteur, présent notamment sur le site de l'hippodrome, est unique (tribune, écuries, emprise de l'aqueduc, trace historique de l'hippodrome). Il devra être protégé et mis en valeur.

Une consultation pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été lancée en vue de sélectionner une équipe à l'été 2024. Cette consultation est conduite par la SPLA-In dans le cadre d'une convention de partenariat relative à l'accompagnement de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud par la SPLA-In pour la mise en œuvre du Grand projet sur les secteurs de l'hippodrome.

Par ailleurs, l'Agglomération et la Ville ont proposé le site « Lu » dans le cadre de la démarche des 50 sites clés en main "France 2030" lancée l'État. Le site LU de 17 ha, par sa localisation à proximité de Paris, implanté le long de l'autoroute A6 et de la Francilienne, grâce à sa desserte en transport en commun (RER D, Tram12, TZen4), a un fort potentiel d'attractivité et de développement. À ce titre, il peut pleinement participer la politique de réindustrialisation et de souveraineté nationale. Le site au regard de sa desserte, de sa visibilité et de sa localisation pourra accueillir des activités à haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois, sur le territoire de l'agglomération. Des schémas d'organisation spatiale ont été arrêtés montrant le potentiel de ce site et sa capacité d'adaptation aux projets qui pourraient être accueillis. Sur le plan opérationnel l'agglomération et la commune ont missionné leur aménageur pour assurer des missions pré-opérationnelles dans la perspective d'un engagement opérationnel dans les mois qui viennent.

II. LES DONNÉES FINANCIÈRES

A. La section de fonctionnement

Après la forte hausse des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 liée à l'inflation de l'énergie, Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2024 se stabilise à +0,7% par rapport au budget 2023. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont en légère hausse de 1%. La stabilisation des dépenses et des recettes permet d'améliorer notre autofinancement. Malgré tout, il faut composer avec des dépenses contraintes (contexte inflationniste, mesures nationales), sur lesquelles la collectivité n'a pas de prise. Nous restons vigilants sur les postes de dépenses tels que les fluides ou la masse salariale du fait de l'augmentation du point d'indice, que ce soit en matière de crédits directs ou de dépenses indirectes. L'autre dépense contrainte reste l'augmentation des intérêts de la dette liée à la remontée des taux et la contribution au fonds de péréquation (FPIC) revalorisée par correction du calcul appliqué à la Ville.

Tout comme le budget primitif 2023, le budget 2024 reste impacté par le prix élevé de l'énergie, qui est venue bouleverser la stabilité jusqu'alors observée dans le mix énergétique (gaz, électricité, chauffage urbain). Grâce à des efforts de gestion notamment en optimisant le fonctionnement de nos équipements publics, nous avons pu limiter la hausse du coût de l'énergie par une baisse de nos consommations de l'ordre de 25%.

En 2024, malgré la tension inflationniste, nous arrivons à baisser nos dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de -0,9% alors que l'inflation sera supérieure à 3%. Dans le même temps, nos recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,1% ce qui permet d'améliorer notre autofinancement. Nous poursuivons le pilotage de nos finances publiques pour améliorer nos marges de manœuvre afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.

1. Les recettes (produits réels de fonctionnement)

Recettes réelles	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evol BP/BP
Produits des services	2 707 926 €	2 503 592 €	2 609 459 €	-3,6%
Impôts et taxes	28 821 463 €	28 829 604 €	29 686 022 €	3,0%
Dotations et subventions reçues	8 008 725 €	8 034 588 €	8 066 129 €	0,7%
Autres produits de gestion	566 344 €	286 670 €	200 089 €	-64,7%
Produits exceptionnels (*cessions immobilières)	141 408 €	2 115 622 €	66 001 €	-53,3%
produits financiers			7 200 €	
Assurance Personnel	309 000 €	290 565 €	352 516 €	14,1%
Total recettes réelles	40 554 866 €	42 060 641 €	40 987 416 €	1,1%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +1,1% entre les 2 exercices mais avec des disparités entre les différents chapitres.

a. Les produits des services et du domaine

- 2, 7M € au BP 2023 et 2,5M€ au CA 2023
- 2, 6M€ au BP 2024

Il s'agit de la part acquittée par l'utilisateur du service public, ainsi que la majeure partie de la perception de diverses redevances de droit public. La politique tarifaire participe pleinement à l'organisation de la solidarité locale. Même si l'utilisateur ne paye qu'une partie du service public qu'il utilise, on constate une augmentation beaucoup plus rapide des coûts de ces services (cantines, centre de loisirs, etc.). Pour mémoire, depuis 2019, nous avons plafonné le prix de la cantine à 4,5€ sur le quotient maximum. L'ensemble des quotients ont bénéficié d'une baisse de 30% du tarif des cantines avec un tarif plancher de 1€ par repas pour les bas quotients.

Pour 2024, en soutien avec le pouvoir d'achat de nos concitoyens, la Municipalité a décidé d'une refonte importante des quotients et des tarifs. Cette réforme permettra aux usagers de bénéficier d'une tarification plus favorable. Les principaux éléments de cette réforme sont les suivants :

- Chaque quotient est augmenté de +10% permettant de prendre en compte la hausse des revenus des usagers afin de ne pas passer d'un quotient inférieur à un quotient supérieur avec le risque d'une hausse donc des tarifs. Grâce à cette réforme, certains usagers pourront même baisser de quotient et donc bénéficier d'une baisse des tarifs.
- Un 10ème quotient avec ses tarifs est créé pour prendre en compte les plus hauts revenus
- Pour les Tarifs d'accueil en pré et postscolaire, une refonte des tarifs permet d'harmoniser les tarifs à la baisse.
- Une refonte des tarifs des accueils de loisirs permettant de baisser les tarifs en milieu de quotient en adéquation avec les tarifs pratiqués sur les communes de même strate

Par ailleurs, Au regard de l'inflation importante sur les coûts de fonctionnement (alimentation, énergie, masse salariale), le conseil municipal propose une hausse des tarifs de +4,5% pour l'année 2024 Cette hausse ne s'appliquera pas sur une année pleine puisque la délibération d'augmentation des tarifs sera exécutoire à partir d'avril 2024.

Malgré cette hausse des tarifs, Les produits et redevances sur ce chapitre seront en quasi-stagnation par rapport au CA 2023 du fait de la refonte des tarifs et des quotients.

On retrouve sur ce chapitre d'autres produits du domaine notamment le remboursement des frais d'enlèvements des dépôts sauvages par notre agglomération GPS autour de 140 000€.

Ce chapitre intègre également la redevance d'occupation du domaine public (chantiers, travaux, bennes, terrasses etc.) pour 185 000€.

b. Les dotations et participations reçues

- 8 M € au BP 2023
- 8 M€ au BP 2024

Les dotations versées par l'État :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la ville est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Depuis 2017, cet écrêtement est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2023, cet écrêtement devrait être limité du fait de l'abondement en loi de finances pour 2023 des crédits ouverts au titre de ces dotations de péréquation.

La recette prévue au budget primitif 2024 s'élève à 3,14M €, stable par rapport au budget 2023.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Cette dotation est perçue par les communes de + de 10 000 habitants. Ses modalités de répartition ont été modifiées en 2017. L'éligibilité repose sur un indice synthétique de ressources et de charges.

La DSUCS estimée pour 2024 s'élève à 1 293 000€ en hausse de 72 314€ par rapport à 2023.

La dotation de compensation sur le dispositif inflation

Ce dispositif consiste en une compensation (filet de sécurité) à condition d'être éligibles selon 2 critères :

- ✓ Une baisse de l'épargne brute > -15% entre 2022 et 2023 (constatée au CA)
- ✓ Potentiel financier par habitant < double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate.

Le montant de la compensation est défini ainsi :

- ✓ Hausse constatée en 2023 liée à l'augmentation des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain (- moins) 50% de la hausse des Recettes réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 = 50% de cette différence sera la dotation de compensation.

Cette compensation a été estimée à 600 000€ au regard de la réalité d'exécution du budget 2023. Elle sera versée sur l'exercice 2024 si la Ville est éligible.

La compensation de l'exonération de la taxe foncière : cette compensation est estimée à 342 000€ identique à la réalisation de 2023

Les autres participations et dotations

On retrouve les compensations de la CAF pour les activités de la petite enfance et les temps périscolaires pour 1,95M€ en stagnation par rapport à l'exécution du BP 2023. Les compensations de la CAF (Contrat enfance jeunesse, PSU etc.) sont stables par rapport à 2023 au regard du taux d'occupation de nos structures petite enfance.

Les participations du Département de l'Essonne sont en forte baisse au regard de la décision unilatérale du Conseil départemental de geler l'ensemble des subventions aux collectivités pour l'exercice 2024. La Ville perd ainsi plus de 100 000€ sur les projets de la jeunesse, de la cohésion sociale, de la petite enfance et d'autres secteurs à enjeux importants.

Si l'on escompte la subvention du filet de sécurité sur l'inflation, la prévision sur ce chapitre devrait être stable de BP à BP.

c. Les produits des contributions directes et autres impôts et taxes

- 28,82M€ au BP 2023 dont 18,9M € de taxes foncières
- 29,68M€ au BP 2024 dont 19,98M € de taxes foncières

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI perçoivent respectivement la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le panier des recettes fiscales de la Ville est désormais composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les produits fiscaux sont en hausse de +5,12% sur ce chapitre. Ils représentent 67,3% du produit des taxes et impôts et 48,7% des recettes réelles de fonctionnement. Les bases fiscales de ces taxes ont connu une évolution dynamique. La valorisation des bases prend en compte deux éléments. D'une part, l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement à +3,9% (hors

locaux industriels) pour les bases des taxes foncières, d'autre part la variation physique des bases évaluée à +/-0,5%. Cette hausse votée par le Parlement est liée à l'inflation.

Par ailleurs, on retrouve aussi dans les produits fiscaux, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux a été majoré de 60% afin de pousser les propriétaires à remettre sur le marché immobilier ces logements non occupés. Cette taxe devrait produire une recette de 659 000€.

A l'instar des années précédentes depuis 2010, **les taux votés sur l'exercice 2024 resteront inchangés.**

Ce chapitre intègre aussi le FSRIF en légère hausse de 56 000€ pour atteindre 1,22M€ et l'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986€ (montant figé).

Le FPIC est en diminution au regard des nouvelles règles de péréquation. La recette nette selon les simulations devrait atteindre 139 000€.

Le produit des droits de mutation (perçu sur les opérations immobilières) a été valorisé à 800 000€ en à l'instar du produit perçu en 2023

Les recettes de la régie du marché alimentaire ont été valorisées à hauteur de 320 000€. Pour mémoire, les tarifs des places pour les commerçants seront figés en 2023 au regard des difficultés pouvant s'opérer sur leur chiffre d'affaires avec les travaux du TZEN et du cœur de Ville.

d. Les autres produits de fonctionnement

- 0,56M € au BP 2023

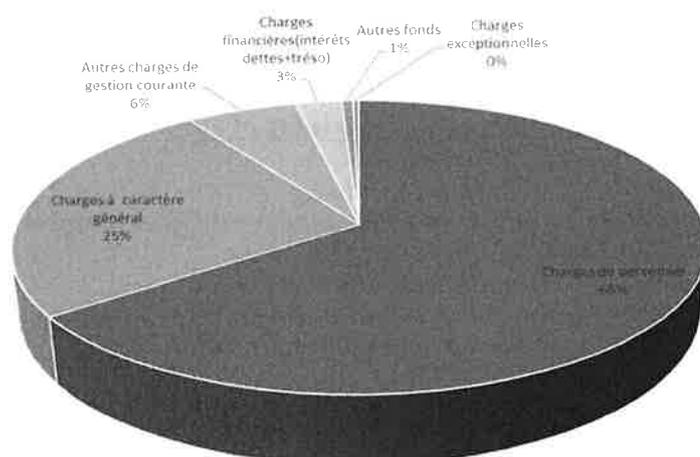
- 0,56M € au BP 2024

Ces produits sont résiduels par rapport à la masse globale des recettes. Il s'agit de remboursements d'assurances (sinistres, remboursements,) revenus des immeubles, remboursements divers par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, et diverses recettes exceptionnelles. Ces produits sont stables entre les 2 exercices

2. Les dépenses (charges réelles de fonctionnement hors dépenses d'ordre)

Dépenses réelles	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evol BP/BP
Charges de personnel	25 725 000 €	25 297 456 €	25 950 000 €	0,9%
Charges à caractère général	10 908 269 €	9 005 845 €	10 067 124 €	-7,7%
Autres charges de gestion courante	2 364 377 €	2 279 950 €	2 398 231 €	1,4%
Charges financières(intérêts dettes+trésor)	748 962 €	789 576 €	994 176 €	32,7%
Remboursement produits financiers				
Autres fonds	245 000 €	251 717 €	252 000 €	2,9%
Charges exceptionnelles	137 023 €	22 576 €	124 721 €	-9,0%
Total dépenses réelles	40 128 631 €	37 647 120 €	39 786 252 €	-0,9%

BP=Budget primitif



Dépenses réelles de fonctionnement

a. Les charges de personnel

- 25,72M€ au BP 2023
- 25,95M€ au BP 2024

L'engagement de la ville en matière de dépense de la masse salariale est essentiel pour assurer la prestation efficace des services publics, la mise en œuvre de projets structurants, le maintien de l'ordre et de la sécurité, la gestion administrative et le développement économique local.

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2024 à **25,95 M€** et enregistrent une progression de **+ 0,88 %** par rapport au BP 2023 et **+2.58%** par rapport à l'exécution du budget 2023.

Plusieurs décisions gouvernementales ont un impact fort sur le budget 012 tels que :

- Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette disposition représente 247 087 € en sus sur le budget 2024.
- L'augmentation du smic horaire de 1,13% a un impact de 26 668 €.
- La refonte de la géographie prioritaire, qui définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2024 entraîne le versement d'une prime NBI pour les agents travaillant au sein de ces quartiers : + 73 182 €
- Les élections professionnelles européennes nécessitant du personnel communal : + 29 000 €
- La prise en charge des abonnements transport revue à la hausse : selon le décret n°2023-812 du 21 août 2023, afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, le taux de prise en charge minimum des abonnements transport passe de 50 à 75 % au 1er septembre 2023 avec un impact sur 2024.
- L'évolution des taux de cotisations patronales concernant les accidents de travail des contractuels qui évoluent de + 1% passant de 1.65% à 2,65%.

Le Décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux à 31,65 %. Une compensation de l'impact cette revalorisation est l'augmentation du taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux rémunérations versées aux mêmes agents à 8,88 %.

Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants soit les avancements d'échelons, (184 993 €), les avancements de grades et les changements de cadres d'emplois (20 000 €), l'augmentation de la prime semestrielle suivant la délibération N°98/176 stipulant que le calcul de ce complément est basé sur le point d'indice (39 700 €), le delta entre les départs et les arrivées ainsi que le personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier etc.. Le GVT représente environ 37,47% de l'augmentation totale.

Les effectifs du personnel

Au 1^{er} janvier 2024, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises). 10 postes sont en doublon sur le tableau des effectifs du fait de deux positionnements administratifs sur les grades. A ces effectifs, il faut ajouter 32 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023	En 2024
Catégorie A	46	51	46
Catégorie B	38	49	50
Catégorie C	490	464	466
TOTAL	574	564	562

Sont inscrits dans la catégorie A (2 postes hors catégorie) et en catégorie C (20 postes d'assistantes maternelles hors catégorie).

Les effectifs comptent 114 agents contractuels sur des postes permanents (89,65 ETP). Le tableau des effectifs fait apparaître 38 postes vacants dont certains seront pourvus courant 2024. Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : garage, Atelier Santé Ville, ATSEM, ressources humaines, comptabilité, cuisine centrale.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE

(chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : sports, office, entretien.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnelle (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événement).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, relation citoyenne, culturel, ciné débat, pause lecture dans les écoles, PADM...

Apprentis

H	F
4	5
TOTAL 9 apprentis	

Emplois aidés (PEC)

H	F
3	8
TOTAL 11 Contrats PEC	

Services civiques

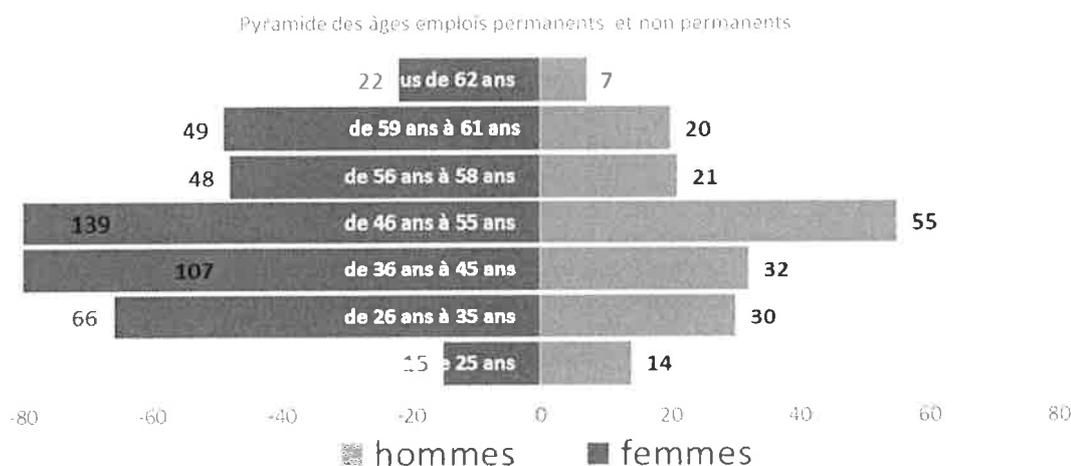
H	F
3	9
TOTAL 12 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

Les objectifs

Repérer les phénomènes de vieillissements

Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée



b. Les charges à caractère général

- 10.9M € au BP 2023

- 10,067M € au BP 2024

Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, baissent de -7,7 % et s'établissent à **10,06 M€** contre **10,9 M€** en 2023.

Au sein de ce chapitre figurent les dépenses directes liées aux fluides, représentant **1,85 M€** soit **18,4%** des charges à caractère générale. Néanmoins ces dépenses qui avaient augmentées fortement en 2023 sont en baisse sur 2024 grâce aux mesures d'économie d'énergies ainsi qu'à une probable baisse du coût du gaz de l'ordre de 20% par rapport à 2023. Mais de nombreux paramètres seront à prendre

D'autres postes sont en forte hausse sur ce chapitre :

- Les dépenses alimentaires sont aussi en forte hausse bien supérieure à l'inflation. Cette hausse reste malgré tout contenue grâce à l'adhésion au groupement de commandes de notre agglomération GPS, le nouveau marché de denrées alimentaires devrait augmenter de + 250 000€ avec une montée en gamme de la qualité sur les denrées alimentaires (+ de bio et de produits labellisés).
- Les dépenses d'assurance avec le nouveau contrat de la flotte automobile et des bâtiments municipaux sont à nouveau en hausse de +60 000€
- Les transports scolaires en hausse de 12% au regard de l'inflation sur ces prestations.

Les dépenses d'intervention des services (éducation, culture, sociale, sécuritaire etc.) sont regroupées dans ce chapitre et permettent de déployer nos politiques publiques à l'égard de nos concitoyens.

3. Les subventions, contingents et participation

- 2,39M € au BP 2023
- 2,36M € au BP 2024

Au sein de ce chapitre, nous retrouvons principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

Conformément à notre engagement, nous maintenons notre niveau de financement au tissu associatif local et nous poursuivrons la politique de financement du CCAS en fonction des besoins sociaux des habitants. Ainsi, la subvention du CCAS sera en hausse de 26 892€ par rapport au versement sur 2023. La subvention d'équilibre qui sera versée en 2024 sera de 669 880€ en hausse.

Sur le budget des subventions aux associations, on retrouve le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association « Sport dans la ville » au vu de notre nouvelle collaboration qui a débuté en 2021. Rappelons que ce dispositif permet de toucher un large panel de jeunes et d'enfants suivis dans le cadre d'activités le mercredi et le samedi et bénéficiant aussi d'un soutien et d'un accompagnement personnalisés. Parmi les associations importantes, nous retrouvons bien évidemment l'USRO avec une subvention de 506 000€ (dont 39 200€ pour le remboursement du salaire de l'agent mis à disposition) et l'Atelier Rissois (confection) spécialisé dans l'insertion pour 55 000€ ou encore l'association du personnel l'ACPC pour 77 326€. Nous retrouvons l'association « Villes des musiques du monde » avec l'apprentissage des pratiques artistiques et culturelle permettant de développer trois projets autour de la culture musicale. Cette subvention sera de 102 500€. On retrouve aussi le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association « Sport dans la ville » dans le cadre du soutien de la municipalité aux activités mises en place sur le plateau.

La ville maintient ainsi un appui important aux associations C'est un effort important à l'encontre de nos associations qui œuvrent sur la ville et qui sont une continuité des actions municipales en termes de services culturels, pédagogiques, éducatifs, ludiques, sportifs, sociaux etc. Le soutien municipal apporté aux associations locales reste une de nos principales priorités au vu des subventions allouées. Les associations restent un bouclier important face à la crise et sont un lien important du vivre-ensemble. Leurs divers domaines d'actions sur le secteur social, éducatif et culturel complètent l'action de la municipalité. Le travail des bénévoles et leur apport dans la vie de la cité restent primordiaux dans l'équilibre local.

4. Autres charges

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » intégré la contribution de la Ville depuis 2022 et 2023 (22 000€) à la contribution au FPIC avec une recette en fonctionnement de 339 000€.

5. Charges financières

- 0, 75M € au BP 2023
- 0,99M € au BP 2024

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

De budget à budget, les intérêts sont en accroissement de +37% (après une première hausse en 2023 de + 40% après un recul constant depuis 2007 passant de 1,78M€ à 0,53M€ en 2022 soit une baisse de 1,25M€ (-70 % constaté en 16 ans). Cette hausse reste néanmoins maîtrisée au regard de l'extinction de nombreux emprunts en 2024.

La hausse est principalement due d'une part à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts souscrits à taux variables, lesquels voient leurs indices augmenter, et d'autre part aux taux plus élevés des nouveaux financements souscrits par la Ville comparativement à ces dernières années. Les niveaux de taux historiquement bas constatés les années précédentes n'ont pas perduré, la BCE pratiquant des hausses successives de ses taux directeurs depuis juillet 2022. Une baisse devrait être observée sur l'année 2024 en fonction du niveau de l'inflation. Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2024 s'élève à 5,4 M€ ainsi répartis :

- 4,46 M€ au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 (4,28 M€),
- 0,99 M€ au titre des intérêts

Enfin, il faut rappeler que notre ratio sur les frais financiers est inférieur de 20% par rapport aux communes de même strate soit une **économie moyenne de 200 000€/an au regard de l'évolution des taux.**

B. Le maintien d'un haut niveau d'investissement pour préparer un avenir serein et la maîtrise de l'endettement

L'exercice 2024 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune. Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 8,3M€ auxquels il faut ajouter 412 718€ de travaux en régie soit un total de 8,7 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

Parmi nos opérations importantes :

- **Le lancement du projet du nouveau centre technique municipal** pour consolider le service public local. L'année 2023 a permis l'acquisition de deux parcelles et d'un bâtiment d'environ 2500 m² occupé par la société ORANGE et partiellement désaffecté depuis de nombreuses années. Une partie du foncier constitué de la parcelle AW 165 et une partie à détacher de la parcelle AW 13, a été cédé au bailleur social VALOPHIS afin de permettre une opération tiroir pour résorber la friche de la résidence sociale « Résidence de l'Ecoute s'il pleut », située 82 avenue de la Libération, dans le secteur d'entrée de ville dit Hérons Cendrés. Une enveloppe de 190 000€ permettra la réalisation des études pour la construction du futur centre technique municipal. Le projet prévoit le regroupement des installations techniques d'Orange dans une partie des locaux et le déploiement des services techniques dans les autres espaces. Les deux entités seront donc co-volumières mais entièrement autonomes et indépendantes techniquement. Pour permettre le déménagement de ses services techniques, la Ville procédera à la réhabilitation complète du bâtiment. Les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2024 pour un démarrage travaux en 2025. Ceux-ci intégreront entre autres le curage complet des locaux, le désamiantage, le réagencement total des espaces, leur mise en accessibilité, la réhabilitation thermique et le raccordement au réseau de géothermie pour le chauffage.
- En termes de **rénovation énergétique de nos bâtiments publics**, nous avons candidaté pour le Fonds Vert afin de **rénover 2 écoles (Ordener et Ferme du temple)**. Le projet de l'école Ferme du Temple a été retenu pour un montant de 451 830 € soit 29% du coût travaux prévisionnel. Une enveloppe de 1 600 000 € TTC est inscrite au budget 2024 pour une réalisation durant l'été 2024. Concernant l'école Ordener (primaire, restauration et office) le dossier, non retenu en 2023, est repositionné sur le Fonds Vert et la DSIL 2024. La demande de financement est de 975 551 € soit 80% du coût travaux. Le projet intégrera, par ailleurs, la réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture pour une autoconsommation qui pourrait, elle bénéficier d'un financement de la Région à hauteur de 57 500€ soit 5% du montant total. Si les financements sont accordés nous pourrions alors lancer ce 2^{ème} projet.
- De même, des crédits de 485 000€ dont un financement de 200 000 € de la Région permettront la finalisation de la **réhabilitation énergétique de la halle Freyssinet** en lien avec l'association l'Attribut. Ces rénovations énergétiques importantes permettront de réduire à minima de 30% nos consommations énergétiques sur ces bâtiments et donc notre empreinte carbone par la baisse d'émissions de CO₂.
- **Les travaux du cœur de ville** : les travaux d'aménagement du Tzen4 par Île-de-France Mobilités se poursuivent sur le Plateau. Sur la Place du Moulin à vent, la nouvelle station du Tzen4 « Moulin à vent » est en cours d'aménagement. En avril prochain, Essonne Habitat démarrera le chantier de son opération. Pour cela, la Ville a cédé à Essonne Habitat, en décembre 2023, le foncier d'assiette du projet. L'offre de stationnement publique du parking du Moulin à vent sera relocalisée dans le parking réalisé au R+1 de la construction, comprenant une centaine de places. Dans cette perspective, la Ville a conclu avec Essonne Habitat, en décembre 2023, une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Pour la conception des espaces publics du NPRU, qui accompagneront la transformation du secteur, notre agglomération mène actuellement les études de maîtrise d'œuvre en partenariat avec la Ville. À terme, la voie Place du Moulin à vent sera réaménagée, et un parc jardin sera créé à l'emplacement du centre commercial actuel. La médiathèque et le conservatoire, initialement prévus à cet endroit, seront réalisés plus sud, à proximité de leur lieu actuel. Dans ce sens, des études de faisabilité sont actuellement menées par notre agglomération. En parallèle, la Ville et l'agglomération poursuivent les études engagées pour la requalification des espaces publics autour du projet de NPRU avec la création d'un Parc Urbain
- **Le projet de l'axe seine** : il s'agit de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre avec les lauréats des deux concours de ce projet majeur. Pour mémoire un premier lot intègre la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un équipement public lié aux loisirs nautiques « Maison de la Seine » et un second lot pour une mission de maîtrise d'œuvre pour

l'aménagement d'espaces publics et paysagers, la renaturation des berges, une navette fluviale ainsi que des infrastructures le long des rives de la Seine. L'année 2023 a permis la réalisation, par un bureau d'étude spécialisé en écologie, de l'étude réglementaire faune flore 4 saisons. Par ailleurs, un AMO a été désigné par la Ville pour l'accompagner dans la réalisation des études techniques indispensables à l'élaboration de dossiers réglementaires obligatoires tels que « Loi sur l'Eau ». Afin de poursuivre le travail, le budget 2024 à hauteur de 479 500€ s'inscrira dans la continuité des crédits accordés en 2023 pour la maîtrise d'œuvre sur les 2 lots.

L'année 2024 permettra d'une part le dépôt du permis de construire de la Maison de la Seine pour un démarrage des travaux en fin d'année et d'autre part le dépôt du dossier d'autorisation environnemental auprès des autorités compétentes.

Dans l'attente de ces réalisations au long cours, la ville envisage d'acquérir une péniche Freycinet pour préfigurer le projet de valorisation des berges et mener des animations culturelles en lien avec le sujet. Cette acquisition serait accompagnée de travaux pour son amarrage en berge de Seine à Ris-Orangis. Un budget de 315 000€ sera consacré à cette acquisition.

- *Nous lancerons la première opération d'une **cour oasis dans l'école Orangis**. Un budget de 544 894€€ permettra de travailler sur une première tranche concernant le groupe Orangis/Picasso. Il s'agira de travaux permettant d'aménager cette cour d'école qui sera en grande partie végétalisées tout en permettant de disposer d'une cour ouverte à tous les élèves.*
- ***La création « d'une rue jardin »** : il s'agit de travailler sur un axe routier allant du cœur de Ville jusqu'au bord de Seine en privilégiant des aménagements pensés pour favoriser les déplacements doux avec la mise en place d'une végétalisation. Nous consacrerons une enveloppe de 35 000 € dédiée aux études de maîtrise d'œuvre (Moe) et d'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) pour le volet de concertation et de co-construction du projet avec les riverains pour lancer les études de maîtrise d'œuvre.*
- ***Sur les équipements sportifs** : suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds Vert-Axe1/Rénovation Energétique de 735 193€, la Ville s'apprête à lancer la consultation de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études de la réhabilitation totale du **gymnase de la Ferme du Temple**. L'enveloppe prévisionnelle travaux est estimée à 2 450 000 € HT. Ce projet de réhabilitation complète intègre une rénovation énergétique du gymnase ainsi qu'une modernisation de cet équipement sportif (l'installation de nouveaux vestiaires et la mise en accessibilité du site ainsi que le raccordement du chauffage au réseau de chaleur de la géothermie). Ce projet très vertueux a été labellisé par le fonds vert Pour 2024, il s'agira de lancer toutes les études de faisabilité avant la phase de travaux en 2025.*
Concernant la Halle de Tennis du Stade Gagneux, des désordres structurels inhérents à la mauvaise qualité des sols, ont nécessités sa fermeture définitive. Il a donc été décidé de restituer cet équipement (y compris ces terrains extérieurs) sur un autre foncier plus propice situé à proximité immédiate de structures sportives et scolaires existantes (Complexe Owens, dojo Rougé, Lycée Pierre Mendès France et Collège Jean Lurçat). En 2024, une enveloppe de 53 000€ sera consacrée aux études de programmation et autres études techniques préliminaires pour la halle couverte et une enveloppe de 270 000€ sera dédiée à la réalisation de 3 terrains extérieurs.
- ***La réhabilitation du parc de la Theuillerie** : la ville a confié à l'une des trois équipes Europan l'élaboration d'un schéma d'aménagement chiffré et phasé du Parc de la Theuillerie. Dans le cadre d'une démarche de co-construction et de démocratie participative avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, collège Camus etc.), un scénario d'aménagement a été approuvé et validé en 2023. Une enveloppe de 189 040 € est inscrite sur 2024 pour la finalisation des études techniques réglementaires, des études de projets et le démarrage des travaux en fin d'année.*
- ***Le plan « 1000 arbres »** disposera cette année d'une enveloppe de 156 201€ pour plusieurs phases de plantation sur différents secteurs de la Ville.*
- ***Sur le plan de la sécurité**, nous poursuivons notre déploiement de caméras de vidéoprotection sur différents sites de la Ville avec une nouvelle implantation de 9 nouvelles caméras. Nous maintenons le cap pour disposer durant ce mandat de 100 caméras sur la Ville. Le budget 2024 permettra aussi de moderniser le réseau actuel avec le passage des derniers réseaux hertziens en fibre. La police municipale sera équipée aussi de caméras individuelles dans le cadre des interventions. Cette expérimentation basée sur un premier panel de policiers volontaires se poursuivra sur les prochaines années pour équiper un maximum d'agents.*

Concernant les équipements municipaux, et notamment les équipements scolaires, une enveloppe de 72 000€ permettra de déployer des alarmes anti-intrusion ainsi que des badges d'accès. Le budget consacré à ces dispositifs de sécurité sera **de 302 000€**. A ces dépenses, il faut rajouter les moyens nouveaux affectés à notre police municipale dont notamment l'acquisition d'un nouveau véhicule et des moyens de protection et de dissuasion dans l'exercice de leurs fonctions pour 42 000€.

Malgré les difficultés liées à la crise énergétique impactant lourdement nos finances, nous maintenons un niveau d'investissement important. Toutes ces opérations cumulées aux dépenses d'équipement récurrentes représentent un niveau conséquent d'investissement sur notre ville dans la continuité des deux derniers mandats avec un niveau moyen d'investissement autour de 8M€ par an.

À ces dépenses d'investissement supportées par la Ville, il faut ajouter les dépenses de notre agglomération sur les équipements communautaires comme la livraison cette année de la nouvelle médiathèque Queneau dans l'écoquartier des docks dont le coût est supérieur à 3M€, Nous pouvons aussi consolider les travaux du Département avec notamment la reconstruction de la

PMI sur le Plateau pour plusieurs millions d'euros. De même, le lancement des travaux du cœur de Ville avec le chantier du centre commercial conduit par Essonne Habitat, les travaux du Tzen 4 et du T12 financés par Ile de France Mobilités et livrés en 2023 et 2024, ainsi que le déploiement de la géothermie qui se concrétisera entre autres en 2024 par le raccordement des copropriété de la Résidence des Castors, la Résidence de la Ferme du Temple, et de certains de nos bâtiments communaux amplifient l'investissement public sur notre commune.

Ainsi l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins et bien-être de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne.

1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nos dépenses d'investissement sont financées par 6M€ d'emprunt nouveau et 2,5M€ de subventions ainsi que 2,3M€ de cessions immobilières. Le reste provient de notre autofinancement et des recettes propres.

a. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2024 d'un montant de 2,5M€ ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- Du Fonds vert de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Ordener pour 800 000€.
- Une subvention de 1 M € pour le projet de CTM sur une friche industrielle dans le cadre du fonds friches du dispositif fonds verts de l'État
- 450 000€ de notre Agglomération pour le projet de l'Axe Seine
- 81 157€ de la région et de l'État pour le financement des caméras de vidéoprotection
- Différentes subventions pour un montant de 68 843€ (participation aux études de la rue jardin, des cours oasis, plan vélo au quotidien)

A ces subventions, il faut ajouter la dotation des amendes de police versées par l'État pour 100 000€

b. Les dotations et fonds propres

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 657 300€, dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'urbanisme (ex.TLE) du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 390 000€.

Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en investissement. Ainsi nous retrouvons une inscription de **2 300 000 €** correspondant à la vente de biens immobiliers (immeuble anciens logements des instituteurs à la ferme du temple, des locaux libérés par Planète sciences place Brel et d'une parcelle située sur la zone du héron cendré).

c. L'autofinancement

Comme nous l'avons indiqué, l'autofinancement est fortement touché au regard de la hausse des dépenses (énergies, RH, inflation) sur la section de fonctionnement. Ainsi notre autofinancement pour financer les dépenses d'équipement s'améliore par rapport à 2023 passant de 910 000€ en 2023 à 1 613 882 € en 2024 soit une hausse de 703 000€

d. La structure de la dette

L'enveloppe d'investissement est financée par 6M€ d'emprunt. Ce recours à l'emprunt maîtrisé allié à une politique d'autofinancement volontaire participe à un cercle vertueux pour le financement de nos investissements.

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,66M €. L'encours de la dette au 01 janvier 2024 est de 32,10M € contre 31,42M€ en 2023.

Eléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Encours de la dette globale	31 427 297 €	32 198 591 €
Taux moyen	* 1.98 %	* 2.84 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans 10 mois	* 12.55 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 3 mois	6,6 ans

***La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

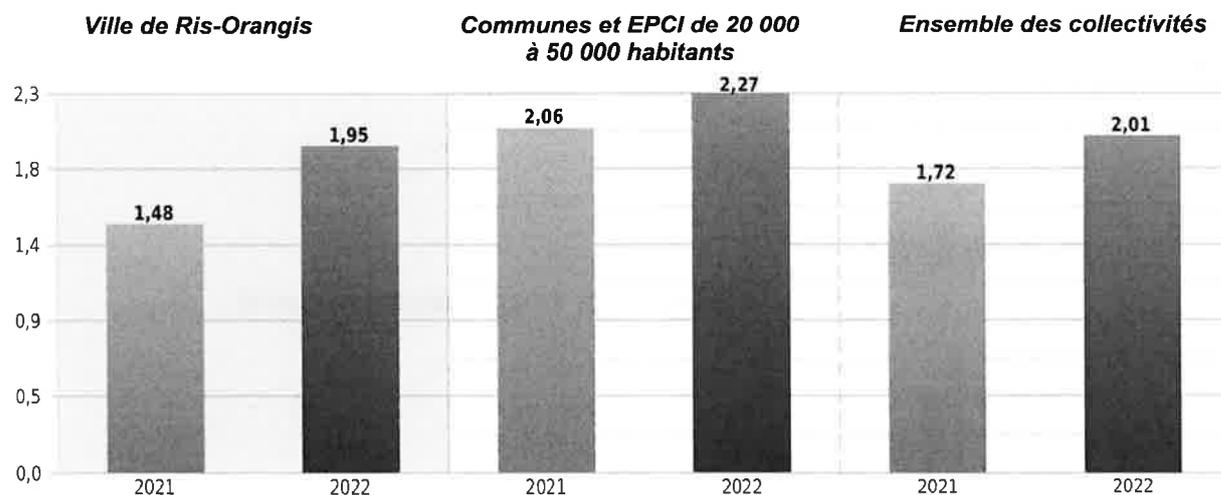
****Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

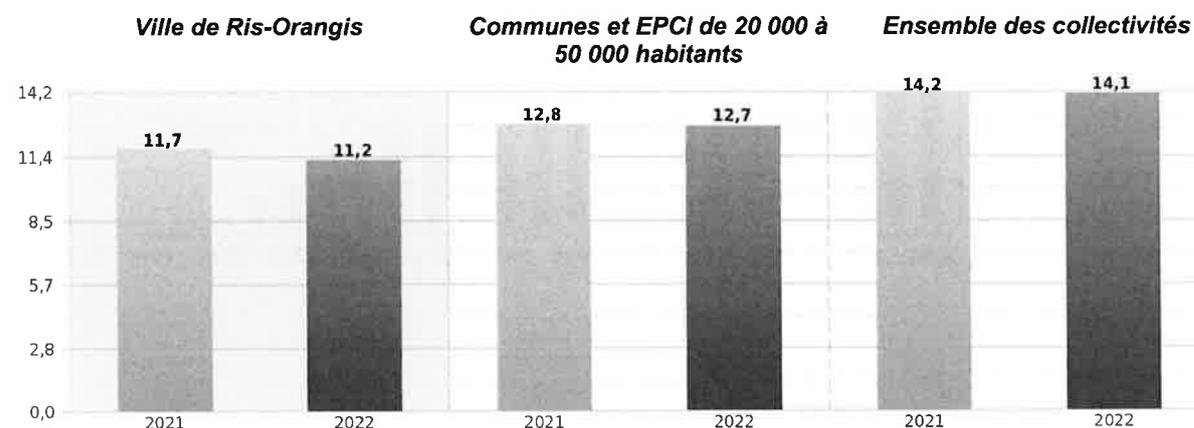
Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants).

Le taux moyen de notre dette ressort à **2,84% en 2024**. Ce taux est inférieur de 20% par rapport au taux moyen des collectivités de même strate. **Cela représente une économie de l'ordre de 200K€ sur les intérêts payés chaque année.**

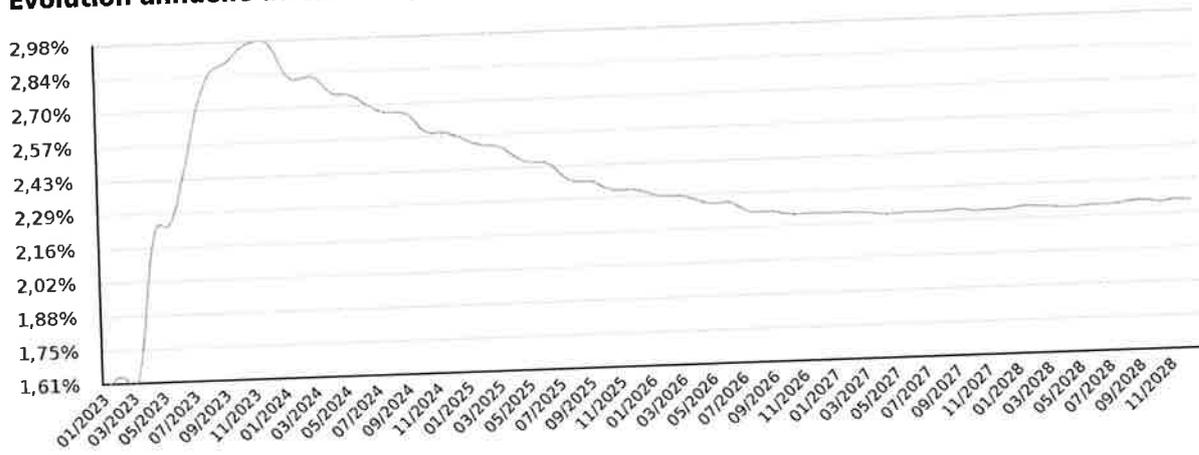
Taux moyen de la dette



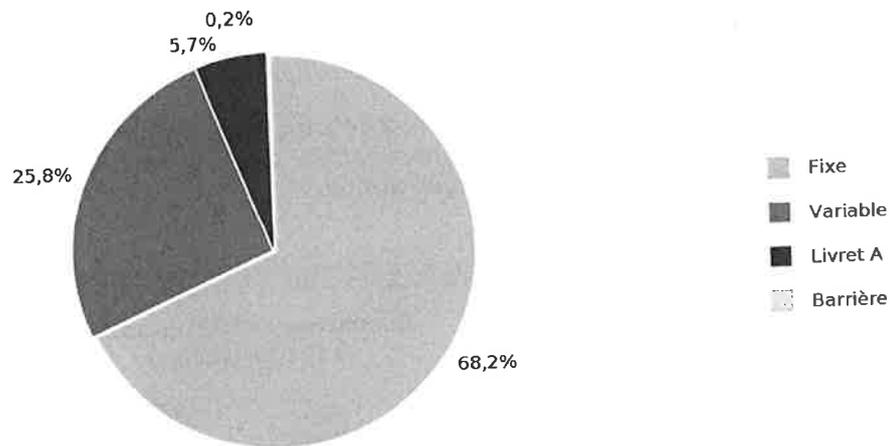
Durée de vie résiduelle (en années)



Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)

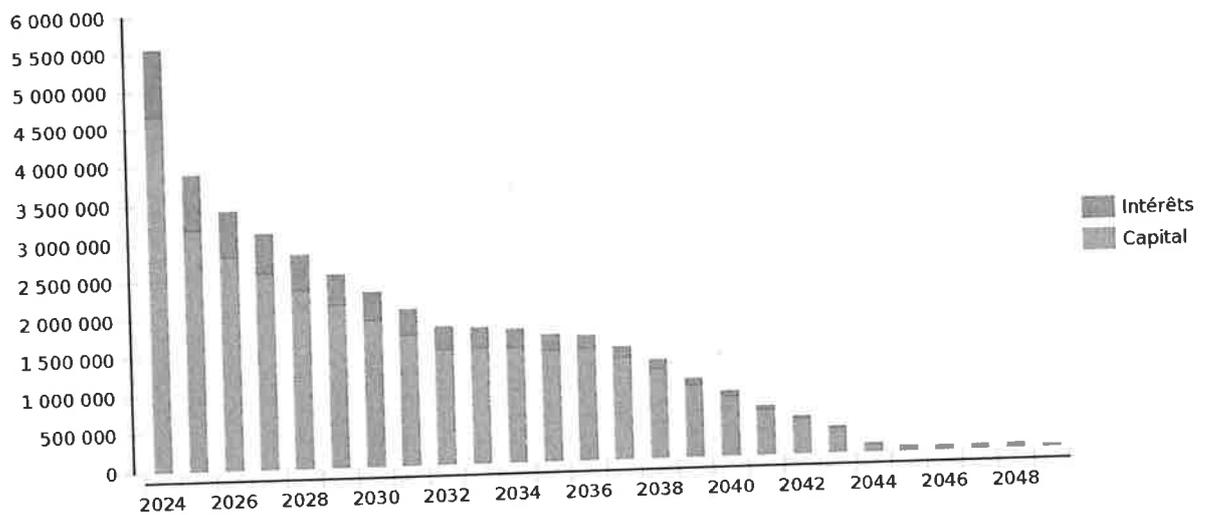


Dette par type de taux :

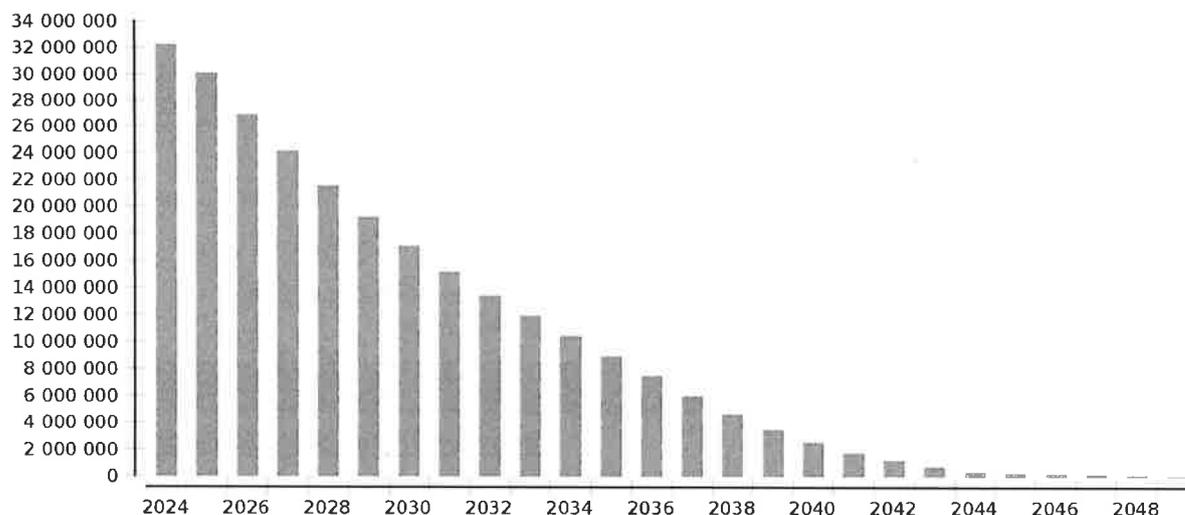


Profil d'extinction

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Annexe détail des dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT PAR OPERATION	BP 2024
Opération 31	
<u>Construction du RAM2</u>	150 000 €
Opération 34	
<u>Etude pour la création d'une rue Jardin</u>	35 000 €
Opération 36	
<u>Réhabilitation du gymnase A. Camus</u>	50 000 €
Opération 37	
<u>Construction Maison de la Seine</u>	192 154 €
Opération 38	
<u>Construction d'un nouveau CTM</u>	190 000 €
Opération 39	
<u>Axe Seine : Renaturation</u>	479 560 €
Opération 45	
<u>Démolition et reconstruction Halle de Tennis</u>	53 000 €
Opération 2022/02	
<u>Aménagement parc de la Theuillerie</u>	189 040 €
Opération 2022/03	
<u>Rénovation énergétique de la Halle Freyssinet</u>	485 000 €
Opération 2023/10	
<u>Création d'une cour Oasis école d'Orangis</u>	544 894 €
Opération 2023/11	
<u>Réhabilitation énergétique GS FDT</u>	1 600 000 €
Opération 2024/01	
<u>Réhabilitation énergétique gymnase de la FDT</u>	62 500 €
Total des opérations	4 031 148 €

BP 2024

INVESTISSEMENT HORS OPERATION	BP 2024
SERVICES GENERAUX	
<u>Hôtel de ville</u>	
Travaux d'étanchéité des toitures (terrasse, ardoise et zinguerie)	80 000 €
Travaux traitement de l'humidité (remontée capillaire + toiture ?)	50 000 €
Fourniture et pose système interphonie + asservissement à la centrale incendie de la porte de secours : logement gardien HDV	3 400 €
Total Hôtel de Ville	133 400 €
<u>Services Techniques Municipaux</u>	
-	
Audits énergétiques (décret tertiaire)	45 000 €
Fourniture et pose de capteurs de température communicant	5 580 €
Remplacement des sols souples amortissant des aires de jeux	20 000 €
Remplacement des jeux extérieurs	20 000 €
Études et missions diverses	20 000 €
AMO projets divers	10 000 €
Entretien annuel des ascenseurs	10 000 €
Réparation menuiseries extérieures	35 000 €
Travaux de clôtures divers sites	50 000 €
Travaux accessibilité bâtiment (bandes d'éveil à la vigilance, signalement des nez de marche dans les escaliers)	15 000 €
Réparation réseaux d'assainissement dans les bâtiments communaux	30 000 €
Aménagement divers	15 000 €
Travaux d'étanchéité diverses toitures	30 000 €
Grosses réparations chauffages des bâtiments	60 000 €
Réparation alarmes incendie, alarme intrusion et désenfumage	10 000 €
Sécurité des bâtiments : mise aux normes	25 000 €
Fourniture et pose de signalétique (plan de sécurité, sans issue...)	4 000 €
Mise aux normes des luminaires (achat de matériels pour la régie)	20 000 €
Achat blocs de secours (régie)	20 000 €
Total STM	444 580 €
<u>Vidéoprotection et Sécurité</u>	
Fourniture et pose de caméras (ensemble de la ville)	172 090 €
Travaux sur fibre + Etude LORA	58 200 €
Sécurité, Contrôle d'accès, anti intrusion et incendie	72 600 €
Total Vidéoprotection	302 890 €

<u>Maison du Passeur</u>	
Travaux d'aménagement	130 000 €
<u>Total Maison du Passeur</u>	130 000 €
<u>Service Retraités</u>	
Fourniture et pose système incendie	1 800 €
<u>Eglise Notre Dame</u>	1 800 €
<u>Marché d'approvisionnement</u>	
Fourniture et pose BAES	3 000 €
Installation d'une coupure d'urgence	6 000 €
Remplacement matériel électrique obsolète	2 000 €
Nettoyeur HP mobile 250 bars	7 000 €
Acquisition de pièces détachées pour réparation barnums	2 600 €
Travaux sol de la HALLE	10 000 €
<u>TOTAL Marché d'approvisionnement</u>	30 600 €
<u>Maison de la Petite Enfance</u>	
Mission d'études pour diagnostiquer les problèmes d'humidités	23 100 €
Fourniture et pose jeu extérieur (table enfant sur sol souple)	2 500 €
<u>TOTAL MPE</u>	25 600 €
<u>Crèche Menthe et grenadine</u>	
Travaux de Ventilation et chauffage	127 000 €
AMOE Travaux de VMC, chauffage et clim	12 200 €
<u>TOTAL Crèche Menthe et grenadine</u>	139 200 €
<u>Crèche Les Confettis</u>	
Réparation skydom dortoir des grands	2 600 €
<u>TOTAL Crèche Les Confettis</u>	2 600 €
<u>Maison des jardins familiaux</u>	
Mission d'études pour projet extension	6 201 €
<u>TOTAL Halle maison des jardins familiaux</u>	6 201 €
<u>Total Divers bâtiments</u>	
	1 216 871 €
SPORTS JEUNESSE	
<u>Eclairage</u>	
Mise aux normes des installations	20 000 €
<u>Halle multisports</u>	
Remplacement des portes de secours + autres menuiseries extérieures	30 000 €
Remplacement de la porte d'entrée	7 000 €
Réaménagement de la cuisine	9 000 €
<u>Gymnase A. Camus</u>	
Achat logiciel /licence illimité de pilotage des bâtiments (ETS6 professional) - système KNX	1 560 €
Travaux menuiserie extérieure coupe-feu	3 500 €
<u>Gymnase DOJO JL. Rouge</u>	
Travaux sur toiture	18 000 €
Travaux d'aménagement intérieur	12 000 €

<u>Gymnase du MAV</u> Travaux de changement système de chauffage + Travaux réseaux secondaire pour branchement géothermie)	90 000 €
<u>Stade Latruberce</u> Travaux d'économies d'énergies : Réfection des éclairages en led Terrain d'entraînement du Rugby	79 000 €
<u>Complexe Gymnase DOJO ROUGE</u> Construction de courts de tennis	240 000 €
<u>Plateau sportif face au gymnase camus</u> Travaux de construction city stade + hub sport	355 000 €
Total Sports	865 060 €
<u>ESPACES VERTS</u>	
Plantation d'arbres et arbustes	80 000 €
Mission études (prospective + phytosanitaire et diagnostics potentialités stationnelles)	70 000 €
Total Espaces verts	150 000 €
<u>Cimetière</u>	
MAN du jardin des souvenirs	11 880 €
Agrandissement du colombarium	18 630 €
TOTAL Cimetière	30 510 €
<u>VOIRIES</u>	
<u>VOIRIE COMMUNALE</u>	
Travaux de voirie avenue de la passerelle	234 000 €
TZEN 4	52 800 €
Création chemin cyclable	125 000 €
Total Voirie	411 800 €
<u>SCOLAIRE</u>	
<u>Maternelle Ordener</u>	
Extension nouvelle - Création d'une surcouverture	60 000 €
<u>Maternelle MAV</u>	
Création d'un local poubelle	8 000 €
Travaux de chauffage (réseaux secondaires) pour branchement à la géothermie	50 000 €
<u>GS Orangis/Picasso</u>	
Travaux de chauffage (réseaux secondaires) pour branchement à la géothermie	50 000 €
<u>Primaire MAV</u>	
Peinture cage des escaliers	10 000 €
Plafonds des préaux à reprendre	9 000 €
<u>Primaire Guerton</u>	
Peinture cage escalier couloirs et classes	10 000 €
<u>Ludothèque du Plateau</u>	
Remplacement des 4 volets roulants (fenêtres et porte d'entrée). Très vétustes et manipulation compliquée (23 ans d'ancienneté).	10 000 €
Acquisition matériel classes numériques (VPI + tableaux) classes GUERTON - ORANGIS - ORDENER	120 605 €
Total Scolaire	327 605 €

Matériel du CTM + Mobiliers urbains	64 220 €
-	
Total matériels des services	512 244 €
-	
Total véhicules et équipements	467 000 €
-	
Total sce Aménagement (MAV et TSL)	69 000 €
Total Informatique	237 234 €
Total général	4 351 544 €

M.M'BOUDOU :

Ce point concerne le vote du budget primitif 2024 pour notre ville de Ris-Orangis.

I- Un budget ambitieux face à la crise sociale et écologique

Tout d'abord c'est un budget ambitieux face à la crise sociale et écologique actuelle. Après deux exercices durant lesquels l'inflation a bouleversé les équilibres budgétaires en réduisant fortement nos capacités d'autofinancement, le budget 2024 reste soumis à cette pression inflationniste. Néanmoins des mesures de gestion et de régulation permettent de produire un budget ambitieux pour répondre aux enjeux de notre ville. À l'instar des budgets précédents, nous réaffirmons nos cinq principaux engagements et priorités pour ce budget. Nous avons souvent l'occasion de parler ici et à d'autres occasions, dans d'autres instances, de ces engagements, je vais simplement les rappeler :

- maîtriser et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité ;
- maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique ;
- maintenir un haut niveau de service ;
- garantir un soutien financier aux acteurs associatifs ;
- et je rappelle : pas d'augmentation des taux de fiscalité locale, et ce depuis 2010.

Ce budget présente donc les moyens de l'action municipale pour répondre aux objectifs de cette mobilisation avec les moyens déployés dans nos missions diverses. La note paraît plus longue, ce que je veux simplement dire c'est que la déclinaison des actions qui sont mises en œuvre par notre majorité municipale sera développée par les collègues ici présents, ils en auront la possibilité chacun dans son secteur, par contre pour ce point précis je vais surtout développer les données financières du budget primitif 2024. Je vais simplement énumérer les actions indiquées ici avec parfois des données financières qui doivent être connues et les développements seront faits par nos collègues pour ce qui concerne certains dossiers.

Les actions de soutien dans l'éducation et la culture : ce point va certainement être développé en grande partie par les collègues, il concerne l'amélioration constante de la restauration scolaire, la cité éducative, les mercredis apprenants, vous avez aussi des mesures qui sont prises en faveur des 12-25 ans, la situation du 10 place Jacques-Brel, cet espace dédié principalement à l'enfance et à la jeunesse se veut être un lieu d'éducation populaire d'inclusion, d'émancipation, d'apprentissage, de citoyenneté et d'ouverture à la culture, après vous verrez les activités qui concernent le festival Ris en Seine.

La réponse sociale pour les plus fragiles : elle repose sur le CCAS et pour rappel – on le verra plus loin quand je vais décliner la partie chiffres – en 2024 la subvention d'équilibre pour le budget du CCAS sera de 669 880 € sur un budget total de 933 474 €. Cette subvention d'équilibre permet de répondre aux besoins sociaux de notre territoire. Ensuite

vous avez la politique de l'emploi et de la formation avec son service dédié qui est le service municipal Ris emploi. Ce point aborde également la question de l'amélioration de l'habitat, là aussi tout le monde connaît nos engagements pour améliorer les conditions d'habitat de nos concitoyens. L'accès à la santé : l'atelier Santé ville continue d'accompagner les professionnels de la santé dans la mise en place des structures sanitaires d'exercice collectif.

L'aménagement de notre ville pour une transition sociale et environnementale réussie : je pense qu'on y reviendra plus longuement. Ce point concerne l'Atlas de la biodiversité communale ainsi qu'un certain nombre de sujets dont par exemple le secteur des Terres Saint-Lazare, la requalification de l'entrée Sud Nationale 7, le site de l'ancien hippodrome, Lu et Bois de l'Épine.

II- Les données financières

Je vais peut-être m'attarder un peu plus sur ce point parce qu'on arrive maintenant aux données financières.

A. La section de fonctionnement

Après la forte hausse des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 liée à l'inflation de l'énergie, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2024 se stabilisent à +0,7 % par rapport au budget de 2023. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont en légère hausse de 1 %. La stabilisation des dépenses et des recettes permet d'améliorer notre autofinancement et malgré tout il faut composer avec des dépenses contraintes (le contexte inflationniste que nous connaissons ainsi que des mesures nationales) sur lesquelles la collectivité n'a pas beaucoup de prise. Nous restons vigilants sur les postes de dépenses tels que les fluides ou la masse salariale du fait de l'augmentation du point d'indice, que ce soit en matière de crédit direct ou de dépenses indirectes. L'autre dépense contrainte reste l'augmentation des intérêts de la dette liée à la remontée des taux et à la contribution au fonds de péréquation revalorisé par correction du calcul appliqué à la ville. Grâce à des efforts de gestion, notamment en optimisant le fonctionnement de nos équipements publics, nous avons pu limiter la hausse du coût de l'énergie par une baisse de nos consommations de l'ordre de 25 %.

En 2024, malgré la tension inflationniste, nous arrivons à baisser nos dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de -0,9 % alors que l'inflation sera supérieure à +3 %. Dans le même temps nos recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,1 % ce qui permet d'améliorer notre autofinancement.

1. **Les recettes (produits réels de fonctionnement)** : le total des recettes réelles pour le BP 2023 était de 40 554 866 € et nous prévoyons 40 987 416 € pour le BP 2024 soit une variation de 1,1 % entre les deux exercices mais avec des disparités entre les différents chapitres.

a) Chapitre 70 - les produits des services et du domaine : il y a pour l'inscription au BP 2023 2,7 M € avec un réalisé de 2,5 M € pour 2023 et on prévoit l'inscription en 2024 de 2,6 M €. Il s'agit de la part acquittée par l'usager du service public ainsi que la majeure partie de la perception des diverses redevances de droit public. Pour 2024, en soutien avec le pouvoir d'achat de nos concitoyens, la municipalité a décidé d'une refonte importante des quotients et des tarifs, comme on vient de le voir au point précédent.

b) Les dotations et participations reçues (chapitre 64) : l'inscription au BP 2023 était de 8 M € et pour le réalisé nous avons consommé 8 034 588 € soit une variation de BP de 0,7 % et pour le BP 2024 on prévoit une inscription de 8 M €. Parmi les dotations versées par l'État on cite la dotation globale de fonctionnement perçue par la ville qui est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Elle s'élève à 3,14 M € au BP 2024, le montant étant stable par rapport au BP de 2023. La dotation de solidarité urbaine et

de cohésion sociale est perçue par les communes de plus de 10 000 habitants, elle est estimée pour 2024 pour notre ville de Ris-Orangis à 1 293 000 €, en hausse de 72 314 € par rapport à 2023. La dotation de compensation sur le dispositif inflation : cette dotation a été estimée à 600 000 € au regard de la réalité d'exécution du budget 2023, elle sera versée sur l'exercice 2024 si la ville est éligible. La compensation de l'exonération de la taxe foncière : elle est estimée à 342 000 €, identique à la réalisation de 2023. Les autres participations et dotations : on retrouve les compensations de la CAF pour les activités de la petite enfance et les temps périscolaires pour une somme globale de 1,95 M € en stagnation par rapport à l'exécution du BP 2023. On retrouve également les participations du département de l'Essonne : elles sont en forte baisse au regard de la décision unilatérale du Conseil départemental de geler l'ensemble des subventions aux collectivités pour l'exercice 2024. La ville perd ainsi plus de 100 000 € sur les projets de la jeunesse, de la cohésion sociale, de la petite enfance et d'autres secteurs à enjeux importants.

- c) Produits des contributions directes et autres impôts et taxes (chapitre 63) :** nous avons inscrit au budget 2023 28,82 M € dont 18,9 M € de taxes foncières. Le réalisé de 2023 était de 28 829 604 € soit une variation de BP à BP de 3 %. Pour l'inscription de 2024 nous mettons au budget 29,68 M € dont 19,98 M € de taxes foncières. Ce qu'il est important de retenir par rapport à ces produits de contribution directe c'est que les produits fiscaux sont en hausse de +5,12 % sur ce chapitre, ils représentent 67,3 % du produit des taxes et impôts et 48,7 % des recettes réelles de fonctionnement. La valorisation des bases prend en compte deux éléments : d'une part l'actualisation des valeurs locatives votées par le Parlement qui s'élève à +3,9 % hors locaux industriels pour les bases des taxes foncières et d'autre part la variation physique des bases évaluée à plus ou moins 0,5 %. Cette hausse votée par le Parlement est liée à l'inflation. Par ailleurs on retrouve aussi dans les produits fiscaux la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux a été majoré à 60 % afin de pousser les propriétaires à remettre sur le marché immobilier les logements non occupés. Cette taxe devrait produire une recette de 650 000 € et à l'instar des années précédentes, et depuis 2010, les taux votés sur l'exercice 2024 resteront inchangés. Ce chapitre intègre aussi le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, qui est en légère hausse de 56 000 € pour atteindre 1,22 M €, et l'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986 €, ce montant étant figé. Quant au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, il est en diminution au regard des nouvelles règles de péréquation. La recette nette selon les simulations devrait atteindre 139 000 €. On peut aussi voir que les recettes de la régie du marché alimentaire ont été valorisées à hauteur de 320 000 € et pour mémoire les tarifs des places pour les commerçants seront figés en 2023 au regard des difficultés que l'on a évoquées précédemment en raison des travaux du TZen et du cœur de ville.
- d) Les autres produits de fonctionnement (chapitre 75) :** nous avons fait une inscription au BP 2023 de 566 344 € avec un réalisé de 286 670 € soit une variation de BP à BP de -64,7 % et l'inscription nouvelle au BP 2024 sera de 200 089 €. Ces produits sont résiduels par rapport à la masse globale des recettes, il s'agit des remboursements d'assurances des sinistres, des remboursements des revenus des immeubles, des remboursements divers par la communauté d'agglomération et diverses recettes exceptionnelles. Ces produits seront stables entre les deux exercices.

2. Les dépenses (charges réelles de fonctionnement hors dépenses d'ordre) : je rappelle que les dépenses d'ordre, qui se situent au niveau du chapitre 042, sont des opérations d'ordre et de transfert entre les sections qui s'élèvent à un montant de 625 317 €. Quant aux dépenses d'ordre (chapitre 023), vous avez des virements de sections en investissement qui s'élèvent à 988 565 €. Le total des dépenses réelles inscrites au BP 2023 était de 40 128 631 €, elles sont inscrites au BP 2024 pour 39 786 252 € et le réalisé 2023 était de 37 647 120 € soit une variation de BP à BP de -0,9 %. Voici la répartition :

a. Les charges de personnel : on parle souvent de ce chapitre 012. Nous avons inscrit au BP 2023 25,72 M € et pour le BP 2024 25,95 M €. Pour mémoire nous avons réalisé 25 297 456 € pour 2023. Il faut savoir que l'engagement de la ville en matière de dépenses de la masse salariale est essentiel et pour assurer la prestation efficace des services publics, la mise en œuvre de projets structurants, le maintien de l'ordre et de la sécurité, la gestion administrative et le développement économique local. Les dépenses de personnel enregistrent en 2024 une progression de 0,88 % par rapport au BP 2023 où on retrouvait +2,58 % par rapport au réalisé 2023. Plusieurs décisions gouvernementales ont un impact fort sur ce chapitre 012 :

- Les attributions de 5 points d'indice majorés à compter du 1^{er} janvier 2024. Je souligne que cette disposition représente 247 087 € en dépenses sur notre budget actuel de 2024.
- L'augmentation du SMIC horaire de 1,13 % a un impact chiffré de 26 668 €.
- La refonte de la géographie prioritaire qui définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville vont entraîner en 2024 le versement d'une prime de la NBI pour les agents travaillant au sein de ces quartiers pour un montant global de 73 182 €.
- L'évolution des taux de cotisations patronales concernant les accidents de travail des contractuels de +1 %, passant de 1,65 % à 2,65 %.

Les effectifs du personnel : au 1^{er} janvier 2024 au tableau des effectifs la commune compte 562 fonctionnaires et contractuels. Le rapport présente la répartition par sexe ainsi que par catégorie, ce qui fait un total de 562 agents. Je ne décompose pas les particularités de chaque agent, vous pouvez recourir au document qui est en votre possession. Quant à la répartition des agents par âge, la pyramide des âges montre qu'il y aura pas mal de départs ces prochaines années.

b. Chapitre 11, charges à caractère général : nous avons inscrit au BP 2023 10,9 M € et pour le BP 2024 nous avons inscrit 10,67 M €. Ces charges représentent les deux postes de dépenses les plus importants après la masse salariale, elles baissent tout de même de -7,7 %. Au sein de ce chapitre figurent les dépenses directes liées aux fluides qui représentent 1,85 M € soit 18,4 % des charges à caractère général. Néanmoins ces dépenses, qui avaient augmenté fortement en 2023, sont en baisse sur 2024 grâce notamment aux mesures d'économie d'énergies ainsi qu'à une probable baisse du coût du gaz de l'ordre de 20 % par rapport à 2023.

3. Les subventions, contingents et participation (chapitre 65) : au BP 2023 nous avons inscrit 2 364 377 € et au BP 2024 nous allons inscrire 2 398 231 €. Pour rappel le réalisé de 2023 s'est élevé à 2 279 250 €, ce qui donne une variation en pourcentage de BP à BP de 1,4 %. Au sein de ce chapitre nous retrouvons principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

4. Autres charges (chapitre 014) : ce chapitre intègre les contributions de la ville depuis 2022 et 2023 pour 22 000 € et la contribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.
5. Chapitre 66 - charges financières : au BP 2023 nous avons inscrit 0,75 M € et au BP 2024 nous avons inscrit 0,99 M €. Les frais financiers intègrent la totalité des charges (c'est-à-dire les services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette. De budget à budget les intérêts sont en accroissement de +37 % après une première hausse en 2023 qui était de 40 % après un recul constaté depuis 2007, passant de 1,78 M € à 0,53 M € en 2022. C'est ainsi que l'on constate une baisse de 1,2 M € soit -70 % en 16 ans. Cette hausse reste néanmoins maîtrisée au regard de l'extinction de nombreux emprunts en 2024. Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêt, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2024 s'élève à 5,4 M € qui sont répartis ainsi :
 - 4,46 M € au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement). Cet amortissement est en légère hausse par rapport au budget primitif 2023 à savoir 4,28 M €.
 - au titre des intérêts : 0,99 M €.

Il faut rappeler que notre ratio sur les frais financiers est inférieur à 20 % par rapport aux communes de même strate soit une économie moyenne de 200 000 € par an au regard de l'évolution des taux.

B. Le maintien d'un haut niveau de service et d'investissement pour préparer un avenir serein et la maîtrise de l'endettement

L'exercice 2024 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune.

1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement, à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de l'ordre de 8,3 M € auxquels il faut ajouter 412 718 € de travaux en régie soit un total de 8,7 M € répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

Ces opérations importantes ont souvent été évoquées ici, je ne peux que les reprendre puisqu'on va certainement les décliner au cours de la séance. On peut noter :

- Le lancement du projet de nouveau centre technique municipal.
- La rénovation énergétique de nos bâtiments publics. Nous avons candidaté pour le fonds vert afin de rénover nos écoles Ordener et Ferme du Temple, de même des crédits de 485 000 € dont un financement de 200 000 € de la Région permettront la finalisation de la réhabilitation énergétique de la Halle Freyssinet en lien avec l'association l'Attribut.
- Les travaux qui seront réalisés pour le cœur de ville.
- Le projet de l'axe Seine.
- Nous lancerons les premières opérations d'une cour oasis dans l'école Orangis pour un budget total de 544 894 € ce qui permettra de travailler sur une première tranche concernant le groupe Orangis/Picasso.
- La création d'une « rue jardin ».
- Les équipements sportifs.
- Le plan 1000 arbres qui coûtera 156 201 € (programme pluriannuel).

Malgré les difficultés liées à la crise énergétique, impactant lourdement nos finances, nous maintenons un niveau d'investissement important. Toutes ces opérations cumulées aux dépenses d'équipement récurrentes représentent un niveau conséquent

d'investissement sur notre ville dans la continuité des deux derniers mandats avec un niveau moyen d'investissement de l'ordre de 8 M € par an. La section d'investissement s'établit à 13 553 584 € en recettes comme en dépenses.

2. Recettes d'investissement :

Nos dépenses d'investissement sont financées par 6 M € d'emprunts nouveaux et 2,5 M € de subventions ainsi que 2,3 M € de cessions immobilières, le reste provenant de notre autofinancement et des recettes propres.

- a. **Les subventions d'investissement** inscrites au BP 2024, d'un montant de 2,5 M €, ont été sollicitées principalement sur des opérations. J'en cite quelques-unes : le fonds vert de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Ordener pour 800 000 €, une subvention de 1 M € pour le projet du CTM, 450 000 € de notre agglomération pour le projet Axe Seine, 81 157 € de la Région et de l'État pour le financement des caméras de la vidéo-protection et différentes subventions pour un montant de 68 843 € (participation aux études pour la rue jardin par exemple). À ces subventions il faut ajouter la dotation des amendes de police versées par l'État pour 100 000 €.
- b. **Les dotations de fonds propres** comprennent le montant de FCTVA pour un montant de 657 300 €, le reste provient des taxes d'urbanisme du fait des projets de construction sur la ville, ainsi la prévision de ces taxes est estimée à 390 000 €. Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en section d'investissement, nous retrouvons donc une inscription de 2 300 000 € correspondant à la vente des biens immobiliers.
- c. **L'autofinancement** : comme nous l'avons indiqué l'autofinancement est fortement touché au regard de la hausse des dépenses, notamment l'énergie, les RH, l'inflation, sur la section de fonctionnement. Ainsi notre autofinancement pour financer les dépenses d'équipement s'améliore par rapport à 2023, passant de 910 000 € en 2023 à 1 613 888 € en 2024 soit une hausse de 703 000 €.
- d. **La structure de la dette** : l'enveloppe d'investissement est financée par 6 M € d'emprunt. Ce recours à l'emprunt maîtrisé allié à une politique d'autofinancement volontaire participe à un cercle vertueux pour le financement de nos investissements. Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,66 M €, l'encours de la dette au 1er janvier 2024 est de 32,10 M € contre 31,42 M € en 2023. Le taux moyen de notre dette ressort à 2,84 % en 2024 et sa durée moyenne est de 6,6 ans. Ce taux est inférieur de 20 % par rapport au taux moyen des collectivités de même strate. Cela représente une économie de l'ordre de 200 000 € sur les intérêts payés chaque année. Des graphiques vous donnent l'évolution des taux par rapport à toutes ces années. Concernant la dette par type de taux, il faut retenir que l'on a 68,20 % en taux fixe contre 31,80 % en taux variable (un camembert reprend ces pourcentages).

Ensuite on passe aux annexes qui parlent des opérations d'investissement. Je peux simplement donner un montant global de 4 031 148 €. Après vous avez les investissements hors opération, on prend les exemples des services généraux tels que l'hôtel de ville et des services municipaux. Pour les opérations de l'hôtel de ville on peut vous rappeler que c'est un coût de 133 400 € et vous avez la liste de toutes les opérations qui seront déclinées tout à l'heure par certains de nos collègues.

Pour terminer mon propos, je tiens à remercier réellement l'ensemble des services municipaux et les élus de la majorité municipale à travers le travail qui a été un travail sérieux, effectué lors des conférences budgétaires, sans oublier le service des finances avec un remerciement tout particulier à Monsieur QUARTI, notre chef d'orchestre. Voilà la présentation sommaire et assez synthétique que j'ai tenu ce soir à vous présenter.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Merci à vous d'avoir œuvré tout au long des mois de l'automne à la préparation budgétaire, merci aussi pour cette présentation comme toujours très complète qui doit, je pense, appeler quelques observations des membres de notre instance.

Y-a-t-il des prises de parole après cette présentation ? Évidemment c'est assez conforme au débat que nous avons eu il y a quelques semaines sur le rapport d'orientation budgétaire. Les choses ont très peu évolué mais cela va sans doute nous permettre d'approfondir un certain nombre de sujets que l'on a effleurés au cours de la discussion précédente. Comme l'indiquait Marcus M'Boudou, il y aura une présentation par délégation donc on pourra avoir des discussions thématiques dans quelques instants mais là on peut avoir un débat général sur la nomenclature budgétaire telle qu'elle vient d'être présentée.

C A.HENNI :

Tout d'abord je voudrais me joindre au conseil municipal, à la majorité, suite au décès, de présenter mes condoléances. Comme je suis arrivé en retard je voulais vous dire que je me joins à vous et que je présente toutes mes condoléances à la famille.

Avant de dire 2-3 mots il y a quelque chose que j'ai mal compris, Monsieur M'Boudou, dans votre longue présentation, nécessaire sans doute mais longue quand même. J'ai cru comprendre, j'ai peut-être mal entendu ou mal lu, qu'au travers de toutes les déclinaisons que vous faites nous avons fait une économie de 900 000 € par rapport à 2023 sur la question du fonctionnement. Est-ce bien ce que j'ai entendu avant que j'aie plus loin dans mon argumentaire ?

Lors du débat d'orientation budgétaire, ce qu'on appelle ROB, je m'étais engagé ici à vous présenter un document qui permette de dire comment on pouvait réfléchir donc je vous prie de m'excuser parce que je l'ai pas envoyé mais l'essentiel avait été dit dans nos interventions de ce débat. Or nous avons fait plusieurs remarques. La première c'était de rappeler le contexte national et international dans lequel nous étions, dans lequel nous vivions, et je pense encore plus que jamais, surtout à la veille des européennes, qu'il y a vraiment un danger si on le regarde objectivement. Je pense que les collectivités, les communes, sont des vrais petits leviers pour transformer même si elles sont à leur petite échelle. Dans un contexte comme les prochaines élections européennes qui arrivent et les guerres qui se passent en Palestine et en Ukraine, cela montre un état d'atmosphère qui est un peu à mon sens gravissime et encore plus grave parce que les extrêmes droites, qu'elles soient en Israël, aux États-Unis ou aux Pays-Bas, elles sont à nos portes et je pense qu'il y a un vrai danger. Monsieur M'Boudou, Mesdames Messieurs du conseil municipal, vous avez surtout parlé de la question de l'investissement et de l'importance de l'investissement, ce que je partage, vous avez aussi souligné les formes de délestage de l'État, l'idée où on en demande toujours plus aux communes toujours sans leur donner moins de possibilités d'agir et malgré cela d'essayer de faire en sorte que les choses aillent au mieux. Je partage les efforts que vous faites, en tout cas j'en suis conscient, néanmoins je vous avais dit la dernière fois que dans ce contexte national et international, il y a quelque chose à mon sens sur lequel il faut travailler c'est de maintenir un lien social, de tisser du lien le plus fortement possible. Je pense qu'il faut se concentrer sur cette question – encore une fois je prends beaucoup de précautions – sans minimiser, sans dire que vous ne faites pas, ce n'est pas ce que je dis, je dis qu'il faut travailler davantage sur cette question de lien social, sur la façon dont on le tisse, notamment à l'adresse des plus démunis parce qu'il y a un rôle important. Je vais parler aussi de la question des jeunes – pas une jeunesse mais des jeunes – et comment on pouvait réfléchir. Nous vous avons fait plusieurs propositions, pour ne citer que les hébergements d'urgence qui me semblaient importants à travailler, sur la question des jeunes, des propositions que l'on avait faites aussi, en lisant le document que vous présentez ce soir j'ai le sentiment – j'espère que vous allez pouvoir me montrer que je me trompe – que des propositions que nous avons formulées la dernière fois vous n'avez rien retenu. Or je suis convaincu que plus que jamais il faut travailler à des forces de

rassemblement, à des forces d'union pour combattre tout ce qui a lieu là avec les formes d'extrême droite qui se dessinent et qui n'ont aucun scrupule à aller très loin dans leur agressivité, leurs agressions, qu'importe. En tout cas il y a quelque chose de grave qui se passe et je trouvais que c'était important à mon sens de réfléchir à comment on construit ces formes d'union. Elle ne peut pas être simplement à mon sens « On valide ou on ne valide pas un projet ». Bien évidemment, comme on l'a fait la dernière fois, nous allons voter pour ce budget. Il est hors de question que l'on ne vote pas, il est hors de question que nous montrions la moindre faille quant à cette volonté d'union entre les forces que nous sommes. Nous sommes des forces différentes, vous êtes majoritaires nous le sommes pas, néanmoins j'ai la conviction qu'il y a plus de choses qui nous rassemblent qui ne nous divisent. Trouvons les formes, il faut les trouver, mais je suis attristé pour le dire sincèrement que vous n'avez pas tenu compte de nos remarques et que vous ne les avez pas prises en compte. J'ai des débats avec d'autres, il ne s'agit pas simplement d'une photo dans une gazette ou d'un truc comme ça parce que je m'en fiche royalement, la question c'est comment on travaille pour aller au plus près des gens. Vous le faites, il y a plein de choses, mais je pense que l'on peut aller plus loin et ce plus loin je ne l'ai pas senti dans ce budget, je vous l'ai dit la dernière fois, je vous le redis encore maintenant. C'est le regret que j'ai, si j'avais à en émettre. Cela ne remet pas en cause notre vote parce qu'on continue dans cette dimension mais je voulais vous le signifier. Merci de votre écoute.

S.RAFFALLI :

Merci, nous avons bien entendu votre propos. Y-a-t-il d'autres prises de parole à cet instant ?

S.DJANARTHANY :

Nous allons voter un budget, c'est en temps de crise que cela se passe. Aujourd'hui nous sommes démunis face à l'État qui ne nous aide pas dans nos engagements, dans nos investissements. Nos besoins sont énormes, pour arriver à équilibrer ces budgets vous avez certainement dû faire des économies. En ce sens Monsieur Marcus M'Boudou nous l'a bien expliqué, même si ça paraissait long je le remercie pour avoir synthétisé aussi bien ce budget. Je disais qu'il a fallu faire des économies, notamment vous avez priorisé les dépenses énergétiques. L'État a failli, depuis 10 ans l'État n'a pas augmenté les fonctionnaires et en 2023 il y a eu une augmentation de l'indice de points, il me semble que l'augmentation a été de 1,2 % et cette année encore 1,1%. Cela ne représente pas le manque à gagner pour les fonctionnaires et je salue la commune d'avoir fait un effort tout en sachant que l'État a décidé unilatéralement de cette augmentation qui nous impacte dans notre budget. Aujourd'hui l'inflation étant à 3 % à peu près, les familles sont fragilisées, certains sont exclus et il m'arrive de voir aussi des personnes dormir dans leur véhicule. Je constate également que des gens me demandent de temps à autre une pièce et c'est intolérable. Aujourd'hui nous faisons cette richesse du pays mais quand je constate qu'il y a des gens qui ne mangent pas leur faim, il faut faire quelque chose. En cela le service social de la mairie a beaucoup à faire.

J'ai vu aussi que pour la dette (le camembert en question) le taux variable représentait 25,8 %. Cela me paraît beaucoup par rapport à nos remboursements.

En même temps j'ai remarqué aussi la vidéosurveillance qui représente 172 000 €. Est-ce que c'était nécessaire ? Est-ce qu'il y a une aide de la part de l'État ?

Je disais qu'il y a fort à faire pour nos services sociaux mais malgré tout j'ai bien vu que le budget était équilibré et que ça ne devait pas être facile. Nous allons voter ce budget favorablement.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup de cette intervention. Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

Pour essayer de répondre aux différentes interrogations qui ont été émises par les deux interventions précédentes, les 900 000 € évoqués par Marcus M'Boudou dans son propos liminaire correspondent en réalité aux 900 000 € de différentiel avec le prévisionnel que l'on avait établi au moment du BP 2023. C'est donc lié essentiellement aux efforts que nous avons produits sur la question de l'énergie. 900 000 € c'est beaucoup mais quand on fait la comparaison avec 2022, on est très largement au-dessus de ce que l'on pratiquait antérieurement donc cela reste des dépenses importantes. Cette stratégie est une stratégie au long cours et on continuera à produire des efforts par la rénovation de nos bâtiments, par leur alimentation par de l'énergie renouvelable et bon marché, bref tout ce que l'on s'est déjà dit à de multiples reprises.

Par contre ce que je ne comprends pas c'est la critique émise sur les actions que nous menons et l'intérêt que cela peut avoir sur la cohésion de notre territoire. Comme vous nous pensons que réellement notre commune doit se mobiliser pour que le lien puisse s'affermir et travailler au maximum sur la cohésion, quels que soient les milieux sociaux qui composent notre territoire. Il y a une multitude d'acteurs qui sont financés par la municipalité et qui travaillent en permanence à la question de la cohésion, du lien et du soin même. On pense à l'USRO, au réseau solidaire, aux comités de quartier, aux associations d'aide alimentaire, aux ludothèques, bref il y a une multitude d'acteurs et si on devait résumer l'action municipale à une chose, ce serait que l'on crée du lien en permanence. Il est vrai que l'on avait au cours de nos débats précédents évoqué un certain nombre de sujets. J'en ai un en tête notamment, c'était la question du logement d'urgence, d'ailleurs c'est repris par Monsieur DJANARTHANY lorsqu'il fait référence aux difficultés de personnes qui vivent parfois sans toit, sans domicile, et que l'on retrouve à dormir dans les voitures, c'est cela que vous évoquez. Il y a un enjeu qui n'est pas simplement rissois sur cette question et à plusieurs reprises, à la fois au sein du département mais aussi dans les discussions que l'on peut avoir avec les élus régionaux, à un moment où on est en train de discuter à l'échelle métropolitaine du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, je pense qu'il faut que l'on pousse très fort cette question. Vous l'avez vu comme moi, le gouvernement actuel est en train de remettre en cause l'une des grandes lois qui à mon avis est l'un des totems qui fondent les questions de solidarité au travers de la politique logement, c'est la remise en cause du seuil des 25 % de logements sociaux dans chacune des communes. Il faut évidemment faire très attention, être en vigilance sur ce sujet, et peut-être aussi être beaucoup plus offensif en exigeant une loi SRU sur l'hébergement c'est-à-dire que chacune des communes puisse prendre sa part de solidarité sur ce que l'on appelle le logement d'urgence, le secteur de l'hébergement qui peut intéresser différents publics. Cela n'est pas le cas aujourd'hui, rien n'oblige une commune, un maire, à favoriser l'implantation d'un immeuble dédié aux femmes victimes de violences, d'un immeuble dédié aux foyers de jeunes travailleurs, bref tout tous les segments qui existent en matière de logement spécifique, il n'y a pas cette obligation. Je pense que l'on pourrait porter ensemble – ce serait une marque de rapprochement de nos différents groupes – cette exigence au moment où on discute du schéma régional de l'hébergement et de l'habitat. Proposition.

Par ailleurs nous avons évoqué aussi – je ne sais pas si vous aviez retenu cette intention – on n'est pas encore en phase opérationnelle mais on est en train de travailler à un statut des familles monoparentales et on est en discussion très avancée, des pourparlers qui devraient nous permettre de réaliser à terme un immeuble dédié aux parents isolés. C'est une forme de solidarité. Cela n'apparaît peut-être pas, je n'ai plus en mémoire la note complète qui vient d'être présentée, mais cela allait être évoqué sans doute par Siegfried VAN WAERBEKE ou Semira LE QUEREC lorsqu'elle allait aborder cette question. Peut-être que cela n'apparaît pas dans la note parce qu'il n'y a pas encore de traduction budgétaire véritable mais c'est un dossier qui est à l'agenda de notre commune et cela fait écho avec votre proposition au cours des débats antérieurs.

Sur l'intervention de Monsieur DJANARTHANY je suis d'accord avec vous sur la vidéosurveillance : il faut que l'on arrête. Nous sommes à un niveau, je crois que l'on doit atteindre avec les investissements de cette année 90 caméras. Évidemment il faudra que l'on travaille à la maintenance de ce réseau mais je pense qu'on a atteint un seuil qui est suffisant pour pouvoir couvrir l'ensemble du cadastre. On interrogera les services de la police

nationale et de la police municipale mais je pense qu'ils pourraient admettre avec nous que notre réseau est suffisamment robuste pour remplir son office.

S'agissant des fonctionnaires cela a été dit, il y a eu plusieurs augmentations décidées par le gouvernement, jamais compensées pour les budgets municipaux, départementaux ou intercommunaux. L'augmentation s'applique et elle est absorbée exclusivement par l'effort local. À cela, sur notre budget – c'est sans doute une des spécificités puisqu'on est en géographie prioritaire – vous avez quand même une perte, et il faudra qu'on la chiffre, elle n'apparaît pas dans le document qui vous a été présenté ce soir parce que la projection n'est pas simple à faire, mais on va avoir une baisse de la fiscalité locale liée à l'exonération de la TFPB puisqu'il y a un élargissement du périmètre rissois. Nous couvrons maintenant le Plateau secteur Essonne habitat qui était sorti de la géographie prioritaire puisqu'on se concentrait exclusivement sur la Ferme du Temple et on couvre maintenant – c'était une demande très ancienne que l'on n'avait jamais obtenue – le secteur de la Rénovation et du quartier de la Gare incluant le 24 Edmond-Bonté. De fait, de façon mécanique nous allons donc perdre en fiscalité et les bailleurs sociaux de ce secteur vont diminuer leurs charges. Plus la NBI : on était en comité technique cet après-midi avec les partenaires sociaux, cela a des conséquences directes sur notre budget. Tout cela est mérité, il n'y a pas de discussion sur le fond, cet argent est dû à nos agents publics mais il pèse très largement sur nos budgets municipaux, encore une fois sans compensation.

Sur la dette il faut que l'on fasse attention aujourd'hui à la manière dont on manie l'emprunt. Il y a encore quelques mois, emprunter avec des taux extrêmement bas c'était une faute de ne pas le faire, il fallait emprunter parce que l'argent était peu cher, aujourd'hui évidemment on est plus précautionneux, il faut vraiment que cela corresponde à des investissements indiscutables. On le voit bien, la section a été présentée tout à l'heure par Marcus M'BDOUDOU : l'augmentation des frais financiers, alors même que l'on avait fait un effort de 10 ans – sur 10 ans nous avons quasiment gagné 1 M € structurel sur notre maquette budgétaire – ce temps est terminé et on voit bien que, budget après budget, examen des comptes après examen des comptes, on a une augmentation encore maîtrisée mais tout de même une augmentation des frais financiers. Il faut donc que l'on fasse attention à cette source de financement même si c'est quand même un levier dont on ne peut pas se priver. D'ailleurs le chiffre des 6 M € qui est inscrit au BP, on peut se donner comme objectif de ne pas le réaliser. Aura-t-on vraiment besoin de 6 M € pour couvrir nos dépenses ? J'espère que non donc nous ferons en sorte de ne pas atteindre ce plafond d'emprunt même si pour la présentation du budget primitif on a inscrit ce chiffre.

K.BASSEG :

Vous parliez de la politique qui était mise en place et vous trouviez que l'on ne mettait pas l'accent assez fort sur la cohésion sociale. Je me permets de mettre quand même un bémol : je sais que la dernière fois vous aviez évoqué la possibilité de municipaliser une forme de prévention spécialisée au niveau local. C'est effectivement une question qu'il faut se poser, peut-être pas dans l'immédiat mais qu'il faut se poser à long terme, si les acteurs qui sont désignés notamment sur notre territoire – je les citerai sur la commune : Osez – ne jouaient pas leur rôle. À ce jour une directrice a été recrutée à Osez pour notre territoire, effectivement elle vient de la commune voisine, c'est une personne qui est dynamique, qui a tout de suite à son arrivée pris contact avec les services de la ville qui œuvrent à destination de la jeunesse pour se mettre à travailler ensemble. On a un certain nombre d'événements que l'on va faire en commun maintenant avec le service d'Osez donc une dynamique se met en place sur la prévention spécialisée, même la prévention des rixes (on pourra en discuter avec ma collègue tout à l'heure, Madame MONFILS, qui pourra vous en parler). C'est vrai que le temps du budget est un moment où même nous tous, en tant qu'élus de proximité, sommes amenés à prendre un peu de distance sur ce que l'on fait au quotidien, pourquoi on le fait, comment on le fait et quels sont les fonds que l'on alloue à tel ou tel objectif, tel ou tel projet. C'est sans cesse remettre le métier sur l'ouvrage et c'est un exercice auquel on se prête volontiers, moi la première. En tant que Maire adjointe en charge de la jeunesse je me suis engagée à construire une ville inclusive, responsable, dans

laquelle la jeunesse a sa place et est sur la place publique librement, peut circuler sur la place publique librement et où elle peut s'épanouir sans souffrir d'être cataloguée, stigmatisée ou mise à l'écart. Quand certains voient l'expression des émeutes du début d'été 2023 comme étant une jeunesse dysfonctionnante qui manifeste tous les dysfonctionnements possibles et imaginables, nous ici, à Ris-Orangis nous y avons vu un appel. À cet appel nous avons tenté, et nous tentons d'y répondre au quotidien. Monsieur le Maire Stéphane RAFFALLI a tout de suite pris la mesure de la situation post-émeutes et il m'a chargée, en lien avec mes collègues élus, de pouvoir penser la question des émeutes sous le prisme des inégalités sous-jacentes et qui sont symptomatisées par ces violences urbaines. Avec ma collègue Madame LE QUEREC, Monsieur le Maire vous le disiez nous avons réfléchi, on travaille sur la mise en place d'un statut communal parent solo. C'est quelque chose qui a tout de suite émergé parce que ces familles ont été à un moment donné stigmatisées, pointées du doigt comme défailtantes face à leurs enfants délinquants.

Nous portons également la question des deniers publics alloués aux banlieues et avons exhorté le gouvernement, via une doléance, de pouvoir mettre en place l'Observatoire National permettant la géolocalisation des budgets publics. Monsieur le Maire l'avait déjà évoqué lors d'un précédent conseil, cet observatoire nous permettrait de rentrer dans un débat public de fond sur les faits. C'est quelque chose que l'on porte et que l'on continue à porter.

Enfin Ris-Orangis – on en parlait avec les collègues – l'ADN de notre équipe municipale c'est notre projet qui est résolument tourné vers l'avenir. En témoignent les prises de parole qui vont se faire ce soir au sein de notre équipe municipale, on n'a pas un élu à la jeunesse, on a un élu à l'éducation, un élu à la réussite éducative, un élu pour les activités éducatives à la parentalité, un élu à la petite enfance, nous sommes une grosse équipe, nous ne sommes pas moins de six qui sommes dédiés pour la jeunesse, c'est une équipe qui est constituée dans cette dynamique. Pour moi c'est un gage de la volonté municipale forte de mettre en avant la relève citoyenne de demain.

Les services, les associations : nous les élus travaillons ensemble pour offrir à notre jeunesse rissoise les meilleures conditions de vie possibles. On développe avec les services une politique volontariste et vraiment je tiens à le dire parce qu'en tant qu'élus il est aussi de notre rôle d'aller regarder un peu ce que les communes à côté font de bien pour pouvoir les ramener chez nous. C'est aussi notre façon de fonctionner ici donc vraiment je peux le dire : on est volontariste, on est dynamique, on accompagne et on soutient le développement personnel et professionnel. Nous avons mis en place la coordination jeunesse, c'est un poste qui a été créé sur ce mandat pour réfléchir à tout ce qui est politique jeunesse et tout ce que l'on peut faire pour notre jeunesse Rissoise. On a émergé un premier dispositif, les contrats civiques : nous en sommes à notre troisième promotion cette année. Par rapport à leur engagement cela représente, juste pour ce dispositif, 25 000 € que l'on dédie dans notre budget pour ça. Les contrats civiques ont pu voir émerger au moins deux embauches au sein de la municipalité qui sont issus de ces promotions. Avec le soutien du PIJ/PAJ nous avons mis en place depuis deux ans le dispositif workshop qui est appuyé par la cité éducative et qui permet l'accueil, la prise en charge de trois cohortes d'une dizaine de jeunes pendant 10 semaines. Chacun des jeunes qui rentre dans le dispositif sort avec une solution et s'il n'a pas de solution on ne l'abandonne pas, on continue à travailler son projet avec lui.

Je ne développerai pas mais j'ai une délibération sur la bourse au permis tout à l'heure, que vous connaissez bien maintenant, parce que régulièrement au sein de ce conseil municipal nous sommes amenés à voter l'allocation d'une subvention pour la bourse au permis, la bourse au BAFA, bourse aux projets également. Chaque année c'est un coup de pouce et à chaque fois c'est un coup de pouce de la municipalité qui vient et qui s'ajoute à des aides légales qui sont délivrées par ailleurs. Pour le service du PIJ/PAJ c'est à peu près 48 000 € qui sont votés ici pour ce service. C'est essentiel aussi pour nos jeunes – ma collègue Madame MEDANI pourra vous en parler – d'avoir un accès à la culture, à des activités sportives, éducatives, de qualité et là c'est le service jeunesse qui intervient pour tout ce qui est animations. Cette année aussi le service jeunesse a réussi à rentrer au sein des collèges et travaille avec les collèges donc l'Éducation nationale pour être dans un travail de proximité. Ils travaillent avant, pendant et après l'école et on développe maintenant un volet

préventif qui est mené au sein du service : on s'inscrit dans un nouveau dispositif qui s'appelle les Promeneurs du net. Les Promeneurs du net c'est un animateur dédié à la veille sur les réseaux sociaux parce qu'on ne veut pas être dépassé, parce que la jeunesse est dynamique et on a très vite compris, on se pose la question, on travaille même avec le service communication pour qu'il y ait des biais de leviers de communication directs envers les jeunes. On a déjà les Promeneurs du net, on va pouvoir avoir une veille sur tout ce qui se passe au niveau de la jeunesse, être réactif avec des médias qui leur correspondent, des médias sur lesquels ils sont souvent donc les réseaux sociaux. On fait cela avec le service jeunesse qui représente 79 000 €. Vous voyez : +++ et je n'en suis qu'à ma délégation à moi, on n'a pas abordé les délégations de mes collègues. On essaie donc de travailler avec cette jeunesse en co-construisant des actions, on essaie de les fédérer autour de projets de voyages, on travaille en partenariat avec l'ANCV sur des voyages en Europe donc des groupes de jeunes peuvent se constituer pour faire la visite d'une capitale européenne pendant une semaine. Ce sont des choses qui se sont mises en place cette année, on a déjà fait partir des jeunes sur deux séjours en Europe.

On travaille Monsieur HENNI, on travaille à la cohésion, on travaille à évoluer avec notre jeunesse. Vous le savez aussi bien que moi la jeunesse n'est pas un public captif, c'est ce qui fait que c'est compliqué. Il faut que l'on soit réactif tout le temps, c'est un public qu'il faut captiver, qu'il faut intéresser, qu'il faut capter, qu'il faut aller chercher à l'extérieur. D'où votre réflexe de vous dire que la prévention d'être dans les quartiers c'est essentiel parce que les jeunes il faut aller les chercher, j'entends très bien votre discours là-dessus et je le partage à 100 %. Au global on essaie d'aller au-devant, j'ai demandé notamment au sein du service jeunesse de laisser une part de leur budget libre parce que la jeunesse c'est l'incertitude, c'est pouvoir être spontané et il y a un budget au sein du service jeunesse qui est pour faire vivre cette spontanéité et que les jeunes puissent venir, monter un projet, être accompagnés et avoir un peu de financement.

C A.HENNI :

Nous sommes obligés de partir, nous sommes d'astreinte, nous sommes désolés. Si vous permettez, encore une fois il ne s'agit pas de jugement, pas du tout, je vous dis simplement qu'à la lecture du document nous avons eu un débat et je n'y trouve pas ce que j'ai dit. Je ne suis pas dans l'idée d'un jugement de dire que vous ne faites pas. Je connais les complications, pas simplement de la jeunesse parce qu'il ne s'agit pas simplement de cela ce soir, il s'agit d'autre chose. Monsieur le Maire a répondu sur 2-3 points qui me semblent importants, ils n'étaient pas suffisamment précisés à mon sens dans le document. La dernière fois nous vous avons dit aussi de faire attention parce qu'il y a une dynamique, nous on vous connaît on en parle mais ça n'apparaît pas dans une dynamique politique, on ne le voit pas or le vote d'un budget est une expression politique et je n'y trouve pas mon compte dedans.

Je dis que je suis attristé parce qu'il y a des choses que je n'y vois pas, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire, cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y a rien qui est fait – parce que ce n'est pas vrai, c'est tout le contraire – mais on se retrouve dans une enceinte où des choses ne peuvent pas être dites. Cela ne m'intéresse pas du tout, je sais qu'on est filmé et notre objectif est d'essayer de construire quelque chose, c'est d'essayer de construire. Il y a donc d'autres lieux, d'autres temps, où il va nous falloir débattre sur des sujets, réfléchir sur autre chose. Je vous dis simplement mon sentiment et peut-être que je me suis trompé, du fond du cœur je l'espère, sincèrement. Il ne s'agit pas de mettre un bémol ou pas, il s'agit simplement d'un sentiment, c'est quelque chose que je vis comme ça. Je me suis dit « Mince ! » mais sans doute me suis-je trompé, honnêtement c'est possible, mais je vous dis que le document qui nous est présenté ce soir ne relate pas cela, c'est tout ce que je dis. Après il y a plein d'autres choses, la preuve c'est que dans tout ce que vous nous présentez il n'y a pas de choses sur lesquelles nous sommes en désaccord, on est même d'accord et on vote le budget. On vous dit simplement de travailler dans le contexte – c'est pour ça j'ai insisté sur le contexte national et international – et dans le contexte on a intérêt à travailler. Vous parliez des personnes captives et non captives, vous avez raison, il y a un débat à

avoir mais pas simplement à l'endroit de la jeunesse mais aussi de tous les publics. Les votes d'extrême droite ne viennent pas de n'importe où, ils viennent bien de quelque part donc comment on réfléchit, comment on pense, comment on agit au-delà des questions ? C'est cela que je voulais dire et si je l'ai mal dit, je vous prie de m'excuser, ce n'était pas du tout mon intention de vous offenser, ce n'était pas le cas.

S.RAFFALLI :

Pour que l'on ne s'attarde pas trop, des débats ont lieu en ce moment qui ne sont pas soldés et qui font pourtant partie de la vie de notre collectivité, qui ne trouvent pas de traduction budgétaire mais qui ont une résonance politique extrêmement forte. On faisait référence tout à l'heure au contrat de ville, Siegfried VAN WAERBEKE en parlera dans quelques instants mais il y a un débat aujourd'hui sur la dissymétrie entre l'exigence de l'État à l'égard des collectivités locales, qui doivent en permanence expertiser, sur-expertiser les politiques qu'ils mènent, qui sont souvent très singulières, liées à l'histoire, à la particularité de chacun des territoires, etc., donc on est en observation permanente. Le contrat de ville est par nature un contrat c'est-à-dire que certes il y a des obligations de la collectivité qui reçoit la solidarité nationale mais il y a aussi une obligation des autres co-contractants et quand on demande à ce qu'il y ait des expertises sur ce qui fait la cohésion, c'est la base de la cohésion c'est-à-dire les services publics régaliens de l'État, du département, tout le monde est sous la table. Le droit commun on n'a pas le droit de le regarder en face or on le sait bien, ça prend l'eau de partout, beaucoup de services publics devraient être assurés quoi qu'il en coûte et ne le sont pas. Ce sont des bases que nous menons, parfois on le mène seul. Kykie BASSEG faisait référence aux émeutes, je vous assure que je suis stupéfait car c'est quand même un événement majeur qui a affecté très largement une grande partie de notre territoire centre-essonnien et communautaire si on élargit à Grand Paris Sud. On a eu des débats au début de l'été, quand l'événement est passé, et puis ça s'est évaporé et plus personne n'en parle. Les deux initiatives qui ont été rappelées structurent notre vie communale en ce moment mais je n'entends pas, je ne vois pas des passerelles possibles avec d'autres territoires proches qui pourraient nous donner un peu plus de taille critique politique pour être entendus efficacement. Il y a d'autres initiatives heureusement nationales, etc., auxquelles on se raccroche mais on n'est pas nombreux.

C A.HENNI :

J'étais content d'entendre ça, sincèrement, je suis même vraiment content. Vous parliez de ça c'est peut-être parce qu'on se retrouve dans un impensé, on se retrouve dans quelque chose qui n'est pas pensé. C'est plus facile de mettre en lumière des jeunes voyous sur telle ou telle chose au lieu de réfléchir sur ce qu'il y a lieu de penser, je suis content de vous l'entendre dire. Pour conclure, il n'y a aucune prétention dans ma démarche mais j'ai écrit un article, je voulais le présenter dans plusieurs journaux avec lesquels je travaille mais ils ont refusé l'article. Il parle sur cet angle. J'ai eu un petit truc dans Libé mais il est largement censuré en réalité mais la façon dont vous l'évoquez, la façon dont vous soulevez la question, je l'ai abordé de cette façon et tout de suite c'est rompu. Tout de suite, il n'y a pas de discussion possible, y compris avec des gens de nos convictions de gauche. Je ne parle pas simplement des gens qui sont dans d'autres convictions, à la limite je comprends, mais les nôtres non. Vous avez raison, c'est un vrai débat que l'on doit avoir, je ne sais pas comment on l'a, comment on le gère, vous avez raison. En tout cas j'ai été surpris quand vous l'avez dit je ne le savais pas. Je ne savais pas qu'il y aurait autant de points communs d'un seul coup entre Monsieur RAFALLI et moi. Je taquine, je provoque mais en tout cas ça me plaît bien, c'est ce que je voulais vous dire.

S.RAFFALLI :

Il faut toujours mettre à l'épreuve les aprioris, toujours les mettre à l'épreuve. On va avoir à traiter un dossier ensemble, quand je dis ensemble c'est la communauté politique publique. C'est à l'ordre du jour depuis quelques heures, quelques jours, on a appris jeudi par des

indiscrétions et pas de manière officielle que le territoire de Ris-Orangis et Grigny était choisi pour l'expérimentation RSA décidée par le gouvernement. Si je résume la proposition c'est que tout bénéficiaire du RSA doit à la collectivité 15 heures d'activité par semaine. Quelle sera notre position sur ce sujet ? Sur le principe même de l'expérimentation et sur tous les dispositifs d'accompagnement qui devraient être mis en œuvre (je pense notamment à la fragilité de notre Maison des solidarités qui couvre la géographie choisie par le gouvernement). Comment réagit-on à cela ? Il faudra donc publiquement que chacun prenne la parole sur ces sujets et j'espère qu'elle sera en cohérence avec l'identité politique de chacun des acteurs responsables du traitement de cette expérimentation. J'ajoute que les communes qui ont été choisies n'ont jamais été interrogées, cela me paraît d'ailleurs contraire à un esprit républicain normalement ordonné, mais ça va être intéressant, nos convictions vont être mises à l'épreuve. Avant que vous partiez je voulais vous livrer cette information.

C A.HENNI :

Juste pour conclure, pour ne pas monopoliser la parole, nous sommes partants pour essayer de réfléchir, débattre sur des sujets d'intérêt. Il ne faut pas simplement le regarder, il faut que vous aussi vous entendiez que l'on peut avoir ce sentiment, il faut le comprendre. Après il y a d'autres choses qui viennent d'être évoquées, c'est bien qu'on les ait mais je voudrais qu'on les ait en dehors, ce n'est pas le lieu ici de mon point de vue, sinon on est dans un rapport frontal ou de confrontation et ça n'apporterait rien. Et puis j'ai horreur de me taire.

S.RAFFALLI :

Les propositions sont tangibles ce soir : SRU hébergement, est-ce qu'on se bat là-dessus ? Contrat de ville, expertise des compétences de droit commun, des partenaires des villes dans le cadre du contrat de ville (département, État) et la question du RSA. Vous avez trois sujets magnifiques qui concernent la question de la cohésion et il peut y en avoir d'autres. Est-ce qu'on ne peut pas réunir très largement les Rissois, quelle que soit leur sensibilité parce qu'on est de fait un territoire populaire sur ces questions ? Je pense que oui, je pense que l'on peut rassembler très largement.

C A.HENNI :

Ça redonne du sens politique, on n'est plus dans une misère intellectuelle, on relève le niveau.

G.MELIN :

Le niveau de crise étant ce qu'il est, il nécessite que l'on aborde les choses à bras le corps. Il y a cette crise mais il y en a malheureusement d'autres.

C A.HENNI :

Nous sommes partants, je vous le dis, nous sommes tous partants, pas simplement les quatre qui sont autour de cette table. Nous sommes une équipe, les gens sont partants pour réfléchir sur ça. Cela ne veut pas dire qu'on soit d'accord sur tout mais au moins on en débat. Sur ces trois points on ne peut pas être en désaccord, ce n'est pas possible.

S.RAFFALLI :

Nous avons bien entamé notre discussion budgétaire ! Bonne soirée, bon courage pour votre astreinte.

Peut-être peut-on reprendre le fil de la discussion et passer aux présentations thématiques ? À moins qu'il ait une intervention, Madame TISSERAND vous vouliez dire quelque chose ?

C.TISSERAND :

La nécessité des caméras de surveillance a été appréciée par une partie de la population rissoise, ils sont très contents de cela parce qu'ils sont rassurés, surtout dans certains quartiers, notamment au Plateau parce qu'ils ont eu pas mal de problèmes dont vous avez entendu parler, près de la piscine notamment. Contrairement au groupe à côté qui ne trouve pas nécessaire d'avoir trop de caméras, je pense le contraire, nous avons eu des retours positifs par rapport à cela.

Par contre au niveau de l'association d'aide alimentaire nous souhaiterions qu'il y ait un petit peu plus, qu'il y ait un peu plus de moyens. Des personnes vont à la boutique notamment et nous ont dit que s'ils continuaient comme ça, ils seraient obligés de fermer parce qu'au niveau alimentaire il y a beaucoup de problèmes, ils n'ont pas assez à donner aux personnes parce qu'ils ont beaucoup plus de monde. Je n'ai pas parlé avec eux mais je pense que le Secours populaire doit certainement avoir le même problème. Je ne sais pas comment on pourrait faire pour obliger ou demander à certains magasins de donner leur plus à ces organismes. Bien souvent on voit de l'alimentaire jeté dans des poubelles alors qu'ils pourraient donner.

Il y a également la mendicité : on a constaté pas mal de mendicité aux alentours des magasins Aldi et Intermarché. J'ai conseillé aux deux personnes que j'ai vues – qui étaient avec des enfants – d'aller en mairie prendre rendez-vous avec une assistante sociale parce qu'ils ne pouvaient pas rester comme, ce n'est pas possible. Je ne sais pas ce qui a été fait ou pas après, je ne peux pas vous dire.

Par contre au niveau des agents de police, on nous a dit qu'il serait bien qu'il y en ait un petit peu plus, cela a été demandé dans notre groupe.

Les places de parking : nous avons eu des doléances de personnes qui nous disent qu'une heure ce n'est pas suffisant. En effet les personnes âgées se garent un petit peu plus loin, sur le parking qui est un peu plus loin du marché, et le temps qu'elles arrivent au marché et qu'elles fassent leur courses en fonction des commerces, une heure ce n'est pas suffisant. Elles souhaiteraient que ce soit mis à 1h30, cela leur laisserait plus le temps de faire les courses.

Le dernier point c'est au niveau du RSA : je pense que malheureusement le gouvernement sanctionne tout le monde, disons que les bons vont payer pour les mauvais parce que des personnes ont abusé et ceux qui n'ont pas abusé, c'est comme à chaque fois, ce sont ces mêmes personnes qui vont payer pour les autres, pour quelques personnes et c'est dommage.

Dans l'ensemble pour ma part je voterai pour, par contre mes collègues votent contre. Dans l'ensemble le bilan financier pour moi est acceptable, il n'y a pas de problème.

S.RAFFALLI :

Merci de cette prise de parole. Je vais peut-être répondre précisément à chacun des points que vous évoquez :

Sur la fraude au RSA on a des chiffres puisqu'on a eu ces discussions au sein des instances départementales, c'est 2 à 3 % donc c'est ça existe mais c'est marginal. En volume budgétaire, à l'échelle nationale on est loin du compte si on compare à d'autres fraudes de type fraude fiscale par exemple donc il faut remettre aussi les choses à leur place. On ne peut pas jeter l'opprobre sur un dispositif de solidarité à l'égard des gens qui sont loin de l'emploi au motif qu'il y a quelques tricheurs. Je pense que structurellement c'est quand même une aide absolument nécessaire, un filet de sécurité pour des gens qui encore une fois sont en grande fragilité.

S'agissant du réseau de vidéo-protection, ne nous méprenons pas sur les propos de Monsieur DJANARTHANY – en tout cas c'est comme ça que je les ai entendus tout à l'heure – nous ne remettons pas en cause l'utilité du réseau existant, simplement à un moment son développement doit se stabiliser, s'arrêter. 90 caméras ça va et nous pensons

encore qu'il a une très forte utilité, il suffit de voir le temps de collaboration pour extraire les films du centre de vidéo-protection pour s'en convaincre. La police nationale est très fréquemment dans les locaux de la police municipale pour avoir accès à cette donnée parce que cela les aide dans leur enquête.

Sur le nombre des agents au sein de notre police municipale, actualisé on est à 16 policiers municipaux, deux personnes à la Direction qui viennent s'ajouter, 5 ASVP et 4 personnes au centre de sûreté urbaine donc si je calcule bien ça fait 27 agents qui travaillent à la tranquillité publique. Sachant que cette compétence, la question de l'ordre public, la sécurité, la sûreté, relève en principe de l'État. Donc 27 agents c'est beaucoup. On peut toujours faire plus mais là aussi c'est lié à nos moyens disponibles.

Sur la mendicité vous avez eu le bon réflexe, j'invite tous ceux qui ont à connaître d'une situation comparable à saisir les services sociaux qui ont une certaine agilité, un certain savoir-faire, un vrai professionnalisme sur cette question. Heureusement on n'en a pas beaucoup mais à chaque fois que l'on a à connaître d'une situation de cette nature, elle est traitée mais il faut évidemment que la personne soit volontaire. Il y a un cas que l'on voit souvent sur le bas de la ville, une dame que l'on connaît parfaitement, on connaît son identité, c'est extrêmement difficile de travailler avec elle parce qu'elle fuit les services. Elle s'esquive en permanence donc parfois on a eu ces cas. Je ne sais pas si vous vous souvenez, une personne a dormi longtemps dans sa petite camionnette sur le parking du Moulin à Vent. On avait tout essayé mais à un moment on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux et il y a des limites juridiques à notre action de solidarité. Il ne faut surtout pas commettre d'impair dans nos agissements donc je demande aux services de respecter complètement la volonté des personnes.

Vous nous aviez parlé également de l'aide alimentaire : les acteurs que nous connaissons, ils sont quatre, ne nous demandent pas d'aide supplémentaire en fonctionnement à cet instant. Ils font avec les moyens qu'on leur alloue. Souvenez-vous qu'au moment du Covid il y avait eu une demande à laquelle on a accédé immédiatement, c'était d'avoir un véhicule commun. C'était une demande logistique, nous l'avons fait et aujourd'hui ils se servent d'une petite estafette que vous voyez sans doute circuler dans la ville et même au-delà parce que vous avez raison, le principal partenaire de la banque alimentaire ce sont souvent les grandes surfaces qui peuvent leur donner leur surplus. C'est un travail permanent des bénévoles de ces associations pour tenter de créer des liens structurels leur permettant d'avoir un flux permanent en alimentation pour leur boutique ou pour leurs locaux fréquentés par les personnes qui en ont besoin.

Pour la question des parkings, c'est un problème que l'on n'arrive pas à régler. C'est lié à deux choses essentielles : d'abord ce sont les travaux qui limitent notre capacité de stationnement et ensuite il y a la politique d'Essonne habitat qui nous a privés à deux endroits importants du Plateau d'une soupape pour des raisons contestables, pour ne pas dire autre chose. Ce sujet est à l'ordre du jour dans nos discussions avec les équipes d'Essonne habitat et nous avons eu la promesse récente, il faudra que ça soit mis à exécution dans des délais raisonnables, de la Directrice générale d'Essonne habitat de réduire la privatisation du parking derrière le centre du Moulin à Vent au strict nécessaire. Elle nous a promis la réouverture du solde disponible donc on attend que ce soit exécuté, évidemment il y a des petits travaux à réaliser. On continuera à défendre l'idée que la privatisation complète facturée aux locataires n'est pas forcément la bonne la bonne solution sur les autres parkings propriétés du bailleur. On n'a pas pu les empêcher parce que ce sont des espaces privés, je n'avais pas les moyens, je n'avais pas de prérogative disponible pour nous y opposer. On s'est opposé politiquement mais on n'avait pas d'outil juridique pour être entendu. On en est là mais on voit bien la difficulté, on peut être d'accord sur la difficulté, sur le diagnostic.

On présente les thématiques ? Sur la question de l'aménagement.

G.MELIN :

Ce que je voulais dire fait écho à ce que l'on vient de dire tout à l'heure : les choix que nous faisons depuis plusieurs années attestent de notre volonté d'investir, d'innover mais aussi de

pérenniser et de sécuriser les avancées, les organisations qui doivent nous permettre d'affronter les enjeux qui sont l'apanage de nos villes de seconde couronne et qui souffrent de relégation réelle comme souffraient il y a 100 ans les villes de la première couronne face à la capitale parisienne. C'est lors des 100 ans du SIPEREC que cette idée m'est venue par rapport aux présentations, à l'histoire de ce syndicat d'électrification né à l'aube du XXème siècle. Aujourd'hui nous avons un défi permanent à relever pour construire un budget à l'équilibre et qui satisfasse les besoins fondamentaux de nos concitoyens. Concitoyens qui participent au fonctionnement de la métropole en s'y engageant journallement, en y engageant leurs forces vives pour assurer les tâches vitales, en première ligne souvent, sans considération en plus pour la fatigue qu'engendre travail harassant, transport fastidieux et insécurité stressante. Nous devons sans relâche organiser, sécuriser, développer, tant bien que mal et sans plus de moyens les services publics qui assurent encore cette paix sociale et dont nous sentons bien la fragilité. Au sein de notre conseil les responsabilités qui sont les miennes sont de poursuivre l'aménagement de notre ville, assurer la maison commune en quelque sorte avec cette transition sociale, environnementale que nous avons traduite par ce slogan déjà de quelques années « de l'écoquartier à l'écopolis ». Je ne serai pas exhaustif aujourd'hui parce qu'on a déjà beaucoup débattu, beaucoup annoncé de choses mais je dirai qu'en 2024 on finalisera l'Atlas de la biodiversité communale, cet ABC dont la synthèse grammaticale vous sera présentée pour la Fête de la Nature en mai. Grâce à notre engagement sur l'expérimentation de la zéro artificialisation nette, nous avons également sous la main des résultats de l'analyse de la qualité de l'ensemble de nos sols qui doivent faire prochainement l'objet d'une synthèse accessible à tous. Terre, terrain, territoire seront demain un slogan que nous porterons au sein de notre agglomération. Ces actions exemplaires ne sont pas qu'une compilation de données scientifiques abscondes mais elles doivent nous servir à l'élaboration de notre futur PLU qui sera plus soucieux de préserver nos richesses et une qualité de vie pour Ris-Orangis. Ces données nous permettront aussi d'assurer un plan de gestion des espaces naturels de notre territoire en étroite relation avec les propriétaires, les associations et les citoyens parfois ici présents qui se sont engagés et ceux qui s'engageront pour l'environnement tout en bénéficiant des apports d'acteurs prestigieux au niveau national ou international dont vous avez la liste dans les documents qui vous ont été remis.

Dans un registre plus technique et moins visible pour l'instant mais tout aussi nécessaire et exemplaire, je veux remercier les services qui sont en train de construire notre référentiel air-énergie-climat qui définira très prochainement notre politique énergétique et mesurera les performances qu'il nous faut accomplir pour, encore une fois, être exemplaire dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans les adaptations nécessaires aux expressions brutales du dérèglement du climat. Réjouissons-nous d'avoir su et pu soutenir les expériences anciennes et récentes de l'utilisation de la géothermie profonde qui vont faire de notre ville une référence en la matière pour cette utilisation à des fins de logements sociaux et autres et d'équipement publics, permettant ainsi des économies pour chaque foyer relié et pour les finances communales et communautaires. C'est cela aussi faire du lien social.

L'ensemble de ces actions a bénéficié de financements proposés par les promoteurs départementaux, régionaux et nationaux mais aussi grâce à la veille que nos services assurent et au fait que nous sommes reconnus comme un territoire engagé dans cette bifurcation écologique nécessaire.

Concernant les investissements, et pour les aménagements et les équipements, plusieurs projets seront finalisés au cours de cet exercice : la finalisation du RAM, la finalisation du gymnase Albert-Camus que nous inaugurerons prochainement, la rénovation énergétique de la Halle Freyssinet qui accueille l'Attribut sur le Dock des Alcools. D'autres seront mis en œuvre : la renaturation des berges de Seine, la première phase d'aménagement du parc de la Theuillerie mais aussi le début de la construction de la Maison de la Seine. Les études suivantes seront engagées : création de la rue jardin entre le Plateau et le bas de la ville, construction du nouveau CTM, la halle de tennis, réhabilitation énergétique du gymnase de La Ferme du Temple. Parallèlement à ces investissements et à ces actions permises par l'engagement sans faille de nos services techniques, service urbanisme, aménagement, nous poursuivrons avec ceux-ci et ceux de notre agglomération nos réflexions pour

l'aménagement et l'évolution ou la reconversion de trois zones de friches industrielles ou de services :

- D'abord le secteur des terres Saint-Lazare : nous avons engagé une mutation de cette zone trop longtemps marginale, frontière mal instaurée entre la ville de Grigny et Ris-Orangis. Développement économique maîtrisé et compatible avec la mixité dans le respect des espaces publics doivent être notre philosophie pour que ce quartier soit relié aux équipements municipaux et aux espaces de vie partagés.
- Le secteur de l'entrée sud Nationale 7 : l'état actuel de cette zone dégradée par la déshérence d'équipements vétustes impose la requalification de l'ensemble compris entre la RN7, le ru de l'Écoute-s'il-Pleut, la Résidence de l'Aunette et la rue de Provence en face de ce que l'on appelle les 60 Arpents. En 2024 nous serons en mesure de présenter un scénario d'aménagement emblématique d'une entrée de ville qui s'inscrit dans la transition écologique.
- Enfin, le secteur hippodrome, Lu et Bois de l'Épine : c'est un ensemble majeur pour l'avenir de notre ville qui fait l'objet de toute notre attention mais dois-je me risquer à vous prédire une destinée rapide de cette centaine d'hectares et un peu plus pour partie abandonnée à son sort, pour une autre dégradée et polluée par des occupations anciennes ou illicites, et pour la dernière requalifiée écologiquement très récemment par Île-de-France Nature. Nous avons besoin que ce site soit retenu par l'action France 2030 afin qu'il retrouve une vocation industrielle de production. Nous avons le souhait qu'il puisse accueillir également des activités aussi exceptionnelles que la qualité de son architecture et de son environnement le demandent. Nous avons le devoir d'y préserver un environnement d'une incroyable biodiversité relié au Bois de Saint-Eutrope. Économie décarbonante, environnement et foncier sacralisé, et société solidaire participative, ce secteur est forcément emblématique de l'action que notre agglomération Grand Paris Sud, GPA et que Ris Orangis doit mener pour le bien-être de sa population.

Ce budget est l'expression de notre volonté farouche qui est celle de tenir de nos engagements aussi, chers collègues, je me réjouis de voir que vous allez le voter.

S.RAFFALLI :

Sur ce chapitre, qui est évidemment très important, il n'y a pas de remarque particulière ? Tout cela est su. On peut prolonger avec la présentation de la délégation de Nicolas FENÉ.

N.FENÉ :

Concernant la partie développement économique je serai assez bref du fait de la transversalité de cette délégation. En effet le développement économique est situé à la croisée des chemins de plusieurs délégations et je laisserai à mes collègues élus à tour de rôle le fait de vous décrire les projets et actions respectives à chacun d'eux. Par exemple Monsieur Melin a présenté l'ensemble des projets urbains que porte la ville et qui contribuent eux aussi largement à la redynamisation de l'économie locale et à l'attractivité de notre territoire. Je pourrais citer comme il l'a fait une forme de requalification de notre cœur de ville, des Terres Saint-Lazare, des terrains Lu ou encore des berges de Seine. Également sur le volet du transport, Séverin n'est pas là ce soir pour en parler mais avec la mise en place, je vous l'accorde perfectible du T12, voire critiquable, ou encore l'arrivée du TZen 4 qui viennent compléter les offres de transport de notre ville, ce sont des éléments d'attractivité indéniables. En attendant ou plutôt en espérant que les acteurs régionaux et nationaux prennent conscience de la force de notre fleuve, pour que les Rissois puissent également se déplacer et même rejoindre la capitale par la Seine, voici ma vision pour la partie transports.

Pour les actions qui sont propres au service développement économique de notre ville, il est composé de deux agents qui quotidiennement répondent aux besoins des entreprises et commerces locaux en termes d'accompagnement et de développement. Nous maintiendrons évidemment et nous accentuerons le soutien de la création d'entreprises par le biais de

rencontres thématiques avec les entreprises et entrepreneurs rissois. D'une façon générale l'attention est portée sur le dialogue et sera maintenue afin de favoriser leur développement et leur installation sur le territoire en lien avec notre communauté d'agglomération. L'accompagnement se fait par nos services depuis la préparation avec les études de faisabilité des projets professionnels des Rissois jusqu'au montage financier, à l'accompagnement au financement de leur projet via nos partenaires locaux, à la fin au choix de leur forme juridique jusqu'à l'implantation et au développement avec un réseau de partenaires qualifiés. Je pourrais citer comme temps fort dans l'année à venir un événement qui aura lieu dans les jours à venir qui est le speed meeting business qui aura lieu le 4 avril prochain qui est fait en partenariat avec le lycée Pierre-Mendès-France et le centre d'affaires des Iris. Cet événement permet à presque 50 acteurs économiques locaux de se rencontrer ; de réseauter mais surtout d'échanger autour de thématiques définies. D'autres actions très importantes et dimensionnantes car elles ont lieu soit tous les mois soit tous les deux mois selon les actualités et les besoins que nos créateurs et entrepreneurs émettent, ce sont les cafés créateurs ou entrepreneurs qui permettent d'avoir des échanges, des temps de formation avec des professionnels reconnus comme des experts comptables, des juristes ou bien nos partenaires comme par exemple France Initiative ou France Active. Ils peuvent être comme cela conseillés et correctement accompagnés dans leurs projets.

Puisque nous aimons les choses qui ont du sens et du lien pour assurer cette continuité sur le parcours de la création d'entreprise, depuis l'idée de la création jusqu'à la création, et son fonctionnement pour permettre l'accueil de nos entrepreneurs rissois, la volonté de l'équipe Ris pour tous a été de doter la ville d'un espace de co-working. C'est donc avec émotion que je termine mon propos concernant le développement économique en saluant la mobilisation sans faille de mon amie Sonia SCHAEFFER qui nous a quittés bien trop tôt et souligner tout son travail afin de pouvoir implanter à Ris-Orangis un espace de co-working. Son fort investissement aura permis d'accueillir au Hameau de la Roche le premier espace co-working de la ville exploité par une société indépendante qui, soulignons-le, souhaite recruter son personnel exclusivement à Ris-Orangis.

Ceci me permet Monsieur le Maire d'assurer la transition vers l'autre partie de ma délégation, l'emploi et l'insertion professionnelle, si vous le permettez sauf si on ouvre les questions sur le développement économique.

S.DJANARTHANY :

Pour l'aménagement on constate que les élagages sont mal faits, on ne laisse pas respirer l'arbre. Par exemple à Guerton on ne voit que des branches, j'ai l'impression que l'on veut tuer ces arbres donc il faut faire quelque chose, peut-être que cela mériterait une formation quelconque de ces intervenants.

D'autre part concernant la voirie qui va de la rue du Clos jusqu'au bas, il y a plein de nids de poules, on a du mal, il faut faire attention de partout. À chaque fois les automobilistes veulent éviter les nids de poules et se déportent allègrement sans faire attention à ceux qui viennent en face. Je ne sais pas qui s'occupe de la voirie, est-ce que c'est Grand Paris Sud ou bien nous-mêmes mais il y a des choses à faire. Je suis très attaché à la verdure et c'est pour ça que j'ai parlé des arbres qui m'embêtent énormément.

E.COUTURIER :

Je voudrais juste rebondir sur ce que disait Sanda : sur la rue Pierre Brossolette, que je prends pratiquement tous les jours, avec les travaux – même si ça avance quand même – il y a souvent des détériorations du bitume. Encore hier j'ai cru perdre une roue avec ma voiture parce qu'il y avait un trou que je n'ai pas eu le temps de voir donc il faudrait voir avec les entreprises qui interviennent s'ils peuvent faire attention parce que le jour ça va mais quand on prend cette route la nuit, c'est un peu compliqué.

G.MELIN :

Je commencerais peut-être par les voiries : actuellement la somme des travaux font qu'il y a un développement de l'utilisation de plein de routes par plein d'engins, un peu connexe à l'ensemble des travaux, et qui font qu'il y a un impact fort sur la voirie. Les conditions climatiques ne permettent malheureusement pas, quand il pleut, de pouvoir déposer des enrobés adéquates dans les trous qui apparaissent. Il est clair que les discussions que l'on a avec les services vont en ce sens : « dès que l'on pourra », il y aura des trous et des nids de poules à boucher sur l'ensemble du réseau rissois. Sur Pierre-Brossolette on est en plus sur des revêtements qui sont temporaires et qui n'ont pas les assises que les routes définitives auront ou doivent avoir. Il nous faut donc sans arrêt discuter avec les gens d'Île-de-France mobilité et toute la cascade de cheminements pour qu'enfin la Colas, qui fait les travaux pour ces entreprises, assure ce maintien. Effectivement c'est actuellement un peu compliqué et il faut faire attention en roulant.

Concernant les arbres, les arbres d'alignement sont souvent habitués à être taillés et si on ne les taille pas, si on les laisse partir un peu, ils n'ont pas le système racinaire qui leur permettrait de s'alimenter en eau puisqu'ils ont été façonnés comme ça, pour être taillés tous les ans ou tous les 2 ans. Si nous laissons les arbres partir – des arbres d'alignement qui ont été taillés – on les sacrifierait donc le fait de les tailler de manière régulière leur permet de rester en vie sans avoir une demande d'eau trop importante parce qu'ils ont les pieds dans le bitume. Il est donc important de limiter leur branchage pour limiter leur évaporation. Il est clair qu'un chêne en plein milieu d'une forêt s'élague naturellement en allant chercher la lumière mais élimine les copains qui sont sur les côtés tandis que les arbres qui sont dans des prairies un peu tout seuls peuvent prendre leurs aises et devenir un système en boule tout à fait tranquille. Pour les arbres d'alignement dans les rues nous avons nécessité soit de les tailler soit, comme c'est la mode maintenant, de mettre des arbres à faible développement. Vous pouvez voir que l'on met plutôt des poiriers à fleurs ou des choses plus petites comme des micocouliers qui demandent moins alors qu'avant beaucoup d'arbres à fort développement, soit des érables, soit des tilleuls, ont été plantés.

S.RAFFALLI :

Sur la gestion du chantier TZen je trouve que la réponse de Gilles Melin est très diplomatique, la réalité c'est qu'ils se fichent du monde c'est-à-dire que la maîtrise d'ouvrage du chantier ne respecte pas les riverains, les automobilistes, les habitants de notre territoire. C'est un chantier qui mérite d'être réordonné et c'est un travail très difficile parce qu'on a très peu d'écoute, très peu de collaboration, la relation n'est pas fluide entre les services du bloc local – d'ailleurs l'agglomération est absente, ce sont les services municipaux qui suivent le chantier alors même que cela ne relève pas de notre compétence – et quand on essaie d'établir des relations de travail normées, normales, avec les équipes d'Île-de-France mobilités, souvent on est éconduit donc il y a un vrai sujet. Je n'imagine pas un chantier comme celui-ci dans Paris intramuros, ça durerait un quart d'heure. Bref, il y a quand même une méthode à recaler parce qu'on a encore quelques mois de travaux et des incidents comme celui que vous avez subi, malheureusement n'est pas isolé, on a eu à en connaître d'autres comparables à celle que vous avez décrite. Il y a donc un effort à produire, je n'ai pas la méthode, je n'ai pas la martingale mais je suis d'accord avec vous : tout cela est perfectible.

C.TISSERAND :

Je voulais ajouter que des personnes nous ont dit que les ouvriers du chantier faisaient la circulation, c'est-à-dire qu'à des endroits ce sont eux qui ont des panneaux et qui font la circulation. Est-ce que ça ne serait pas plutôt le travail de la police municipale ou autre ? Il y a un gros problème par rapport à cela parce qu'ils courent partout donc pendant ce temps-là le travail ne se fait pas, ils sont avec leurs panneaux pour faire passer les gens, il y a quand même quelque chose qui ne va pas.

S.RAFFALLI :

Ils ont tout de même la responsabilité complète du chantier donc c'est aussi leur rôle que d'organiser la circulation.

Peut-on poursuivre avec le la présentation du chapitre formation, insertion professionnelle, emploi avec Nicolas FENÉ ? Oui ? Merci.

N.FENÉ :

Concernant l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, la ville est dotée depuis de nombreuses années – depuis 1995 normalement si je ne fais pas d'erreur – d'un service nommé Ris emploi qui a entre autres pour mission l'accompagnement des Rissois dès l'âge de 16 ans vers l'emploi, la mise en relation avec les entreprises du territoire, la formation et la coordination linguistique. L'équipe est composée de six agents municipaux et de quatre conseillers en insertion professionnelle mis à disposition par la MDEF Grand Paris Sud dans le cadre de la mission locale et du PLIE. En 2023 ce n'est pas moins de 780 habitants qui ont pu bénéficier d'un accompagnement à l'emploi dont 570 adultes et 210 jeunes âgés de 16 à 25 ans. Afin de favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des personnes vulnérables ou fragilisées par leur parcours de vie, nous organisons toute l'année des ateliers de mobilisation vers l'emploi, que ce soient des ateliers socio-esthétiques, liés à la santé, liés au stress, liés à la construction de leur projet professionnel, à la conception de leur CV et lettre de motivation, et j'en passe. Ces ateliers sont évidemment destinés à tous les Rissois en recherche d'emploi et en particulier ceux issus des quartiers politique de la ville. L'objectif de ces actions est de permettre l'accès à des professionnels spécialisés en complément de leur accompagnement socio-professionnel réalisé avec leur conseiller. Nous constatons malheureusement un nombre croissant de personnes en perte de confiance et de manque de repères suite à leur perte d'emploi, à une situation de précarité, de rupture ou encore à des parcours migratoires complexes. Ces ateliers emploi, proposés dans le cadre de l'accompagnement des publics, permettent de sécuriser le parcours de chaque habitant les plus fragilisés, de leur permettre de trouver également une confiance en eux ou de la retrouver. En 2023 les ateliers ont permis à 60 personnes d'y participer dont 57,5 % issus des quartiers prioritaires. Nous tenons à disposition des Rissois une salle d'offre permettant l'accès à des ordinateurs pour effectuer leurs démarches mais également où chacun peut consulter les offres d'emploi des entreprises du territoire ou des entreprises partenaires du service Ris emploi et de notre ville. Nous organisons également un à deux job dating chaque année permettant de répondre aux sollicitations de nos partenaires professionnels sur des métiers du territoire qui sont en tension ainsi qu'un job dating dédié aux jobs étudiants et à l'apprentissage. Je profite de ce temps de parole pour vous informer que le prochain job dating se tiendra le 24 avril prochain à la Halle jeunesse et sera dédié aux métiers du sport.

Concernant les actions sur les ateliers sociolinguistiques, afin de répondre aux besoins d'apprentissage de la langue française dans les parcours d'insertion socioprofessionnelle, nous mettons en place des ateliers sociolinguistiques pour les publics en situation d'alphabétisation, de post-alphabétisation mais aussi concernant l'illectronisme et la fracture numérique. La coordination linguistique regroupe les associations de la ville – que je remercie – qui proposent des ateliers à savoir l'association Génération femmes rissoises, Renaissance et culture, les centres de formation MFormation, le GRETA de l'Essonne et le CFP ainsi que les services municipaux de la Réussite éducative et de Ris emploi. Sont également partenaires la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses services de politique de la ville, de cohésion et innovation sociale, la Préfecture de l'Essonne, l'Éducation nationale par le biais du dispositif PRE ainsi que France Travail. Les contenus de la formation concernent les domaines de la vie quotidienne à savoir les valeurs de la République, la mobilité, l'école, la gestion du temps, la santé, l'administration, la culture, l'emploi, l'économie et j'en passe. Des modules spécifiques concernant l'utilisation du numérique sont également intégrés dans ces apprentissages. En 2023 135 habitants ont bénéficié d'une formation linguistique au sein des ASL dont 55 femmes et 15 hommes issus des QPV. Le rôle de la coordination linguistique est en effet de regrouper les acteurs de proximité de la linguistique afin de mettre en place des outils communs d'évaluation et de

suivi des apprenants, de faciliter les entrées et les sorties du dispositif, de proposer un projet pédagogique et partagé et de coordonner leurs actions. Nous sommes aujourd'hui gestionnaires de la liste d'attente et nous positionnons comme porte d'entrée prioritaire pour les demandes linguistiques sur la ville. Les structures font appel à la liste tout au long de l'année pour intégrer les nouveaux apprenants. Chaque année des nouveaux projets pédagogiques sont réalisés en concertation avec les membres de la coordination et les apprenants. Lors de la remise des diplômes du DELF, qui a eu lieu la semaine dernière avec Monsieur le Maire et tous les apprenants et les organismes, nous avons remis aux apprenants le fruit de leur travail collaboratif. Cette année il a porté sur la réalisation d'un ouvrage autour des secrets de beauté du monde, sur les expériences personnelles de chacun des membres. Des exemplaires, si vous le souhaitez, sont consultables en mairie. À la rentrée de septembre 2023 ce n'est pas moins de 160 apprenants qui ont intégré le cours de français sur la ville sur les 190 habitants inscrits sur la liste d'attente.

En termes d'insertion professionnelle je serai assez bref sur l'atelier rissois et je ne referai pas son histoire car vous la connaissez déjà très bien, depuis le temps qu'on en parle, mais je tiens à saluer tout le travail mis en œuvre par la nouvelle équipe et réaffirme notre soutien dans l'accomplissement de leur mission d'insertion professionnelle. Vous avez pu constater les investissements conséquents de la ville pour que l'atelier dispose de locaux de très bonne qualité et très fonctionnels lors de l'inauguration qui a eu lieu à l'automne 2023. L'équipe de l'atelier est actuellement constituée de trois salariés d'encadrement et de 12 salariés en insertion, hommes et femmes. Pour accompagner l'association le service Ris emploi se tient en support selon leurs sollicitations pour assurer leur autonomie. Je tiens à féliciter l'atelier pour son taux de réussite avoisinant les 100 % selon les promotions aux examens professionnels mais également à la qualité de l'apprentissage réalisé quotidiennement. Vous pouvez retrouver voire admirer leurs réalisations à l'atelier qui se situe rue du Clos.

Parmi les autres dispositifs l'association Sport dans la ville a un dispositif en particulier qui s'appelle Job dans la ville. Je souligne ce programme qui permet à nos jeunes d'avoir un accompagnement personnalisé, des stages et des ateliers pour les mobiliser dans leurs recherches d'études et d'emploi. C'est un dispositif essentiel qui permet de capter des jeunes qui ne sont pas encore suivis dans nos structures actuelles, que ce soit au PIJ, au PAJ ou encore par la mission locale. Le travail réalisé avec Sport dans la Ville est remarquable et les liens se font progressivement mais fonctionnent correctement. Je tiens également à les saluer et remercier le travail de fond qu'ils font au quotidien pour nos jeunes rissois.

Kykie BASSEG a parlé tout à l'heure des services civiques et je ne pouvais qu'en parler car c'est un projet et un dispositif qui me tient à cœur depuis le début de ce mandat et qui est un levier d'insertion essentiel pour nos jeunes rissois. Ce dispositif directement piloté par nos services permet chaque année à une dizaine de jeunes d'intégrer les services municipaux et d'être au quotidien accompagnés dans leur projet professionnel tout en étant au service des Rissois.

Vous constaterez donc un panel important de dispositifs suivis et mis en place à disposition de tous les publics, jeunes ou moins jeunes. Les résultats de nos actions sont encourageants puisque le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville a baissé de 4,6 points sur une année.

S.RAFFALLI :

Merci pour cette présentation complète, vous avez brossé le tableau de nos actions sur ce champ. Est-ce que cela appelle des questions ? Non, pas de remarque particulière ? C'est un service qui travaille beaucoup, qui produit beaucoup, qui souvent sert d'inspiration pour des territoires voisins, je pense notamment aux ateliers sociolinguistiques qui ont permis à notre agglomération de structurer à plus grande échelle une action comparable.

On peut demander à Annabelle MALLET de poursuivre sur la question du commerce, de l'artisanat.

A.MALLET :

Notre municipalité est pleinement investie pour faire vivre le tissu commercial rissois et dynamiser l'attractivité de nos commerces. Les besoins en 2024 : je vais vous présenter une vision globale des besoins budgétaires, des objectifs, du public ciblé ainsi que des actions antérieures reconduites et à venir. La mission du service développement économique : identifier et répondre aux exigences du développement commercial dans le secteur, dynamiser et promouvoir l'activité commerciale locale, encourager les commerçants à améliorer l'expérience client et à renforcer l'attrait de leur commerce. L'objectif est d'optimiser l'allocation des ressources budgétaires pour soutenir efficacement le commerce local, favoriser la diversité commerciale et stimuler la vitalité économique de notre secteur, encourager l'innovation et l'adaptation aux nouvelles tendances du marché. On organise différentes animations commerciales minutieusement planifiées et exécutées pour dynamiser l'activité des commerces locaux et renforcer les liens avec nos services. Les animations commerciales ont été diversifiées avec des événements, des concours et d'autres activités visant à attirer les clients vers les commerces locaux grâce à une coordination étroite avec les commerçants participants essentielle pour garantir le succès de ces initiatives. C'est d'ailleurs souvent l'occasion, lors de ces participations aux différents jeux organisés pour les Rissois, de découvrir de nouveaux magasins, de nouvelles boutiques qu'ils ne connaissaient pas. La diversité et la qualité des événements proposés ont été appréciées par les commerçants participants et les clients. Je rappelle l'importance de ces initiatives dans la dynamisation de notre tissu commercial et l'impact positif des animations pour le renforcement du lien social, la valorisation des commerces de proximité qui contribuent à stimuler l'activité économique locale. Le budget 2024 alloué pour les animations commerciales s'est élevé à 3 900 €. Voici quelques chiffres : nous avons plus de 300 commerces rissois, nous entretenons des liens étroits avec les commerçants que l'on visite à une fréquence d'environ 20 visites par semaine.

S.RAFFALLI :

Toujours pas de questions ?

S.DJANARTHANY :

Concernant l'offre de choix dans la restauration, tout est identique. Il n'y a pas une certaine qualité dans la restauration, quand on va chercher un restaurant typiquement français on a du mal à trouver, il faut s'éloigner de la ville. Est-ce que nous pouvons agir, exiger qu'il y ait des restaurateurs qui nous offrent des restaurations de qualité ?

A.MALLET :

Je trouve que l'on a une offre assez diversifiée sur la ville au niveau restaurants, on a des restaurants français et puis différents restaurants. Je pense qu'il y en a pour tous les goûts, on découvre toutes les saveurs : on passe du restaurant indien, italien, de la restauration rapide, je ne vais pas donner les noms mais on a Côté bistrot sur la Nationale 7, je trouve que nous avons une offre intéressante. Il est vrai que nous n'avons pas de restaurant gastronomique sur la ville, je suis d'accord avec vous, mais on a du choix. On a aussi le restaurant du Plan qui est ouvert depuis quelques temps.

S.RAFFALLI :

Vous êtes dur avec nos restaurateurs.

S.DJANARTHANY :

Pas du tout, je les fréquente.

S.RAFFALLI :

Pour répondre à votre question : quelle est la marge de la collectivité locale dans la commercialité dont on parle ? Comment peut-on encourager un restaurateur à produire une certaine qualité, une certaine saveur ? En réalité on en a très peu, les seuls endroits où on peut agir c'est là où on est propriétaire des murs. Annabelle MALLET a raison de rappeler que par exemple on a été très exigeant dans notre cahier des charges pour la reprise du restaurant du Plan, le restaurant qui est adossé à la salle de concert. Si vous vous allez déjeuner là-bas – parce qu'aujourd'hui ils ne font pas de dîner encore, peut-être que cela évoluera – c'est plutôt de bonne qualité. On est en train aussi de faire un investissement public à la Maison du Passeur, sur les bords de Seine, c'est le premier bâtiment lorsqu'on arrive de Draveil, le premier petit bâtiment qui est après le pont : là vous aurez dans quelques semaines un nouveau restaurant qui va ouvrir, qui je crois offrira une alimentation de qualité mais si on n'est pas propriétaire ou locataire, bref si on n'est pas signataire du bail, c'est très difficile de fixer une exigence à la personne qui s'installe, il y a une liberté d'installation. Vous aurez deux bonnes adresses à aller tester.

A.MALLET :

On a eu dernièrement un restaurant un peu plus haut de gamme, l'Authentique. Il est resté un petit moment, malheureusement il a fermé faute de fréquentation. C'est comme sur le marché municipal : des commerçants viennent s'installer mais parfois, faute de fréquentation, au bout d'un moment ils ne peuvent plus rester.

S.RAFFALLI :

Si vous avez des restaurateurs de qualité qui veulent s'installer chez nous peut-être qu'on peut les aider à trouver des locaux, ça peut être aussi notre rôle que de faire l'entremise entre un exploitant et un propriétaire de murs, c'est possible aussi.

Sans transition je vous propose de passer aux questions de sport, c'est Sofiane SERIDJI qui prend le relais.

S.SERIDJI :

Comme on a pu le rappeler dès le début du conseil municipal, malgré deux années d'inflation, de hausse des prix et des charges de fonctionnement, la ville de Ris, par la présentation de ce budget, réaffirme son soutien et son engagement pour le développement du sport pour tous. Depuis plusieurs années la ville mène un plan pluriannuel de rénovation de ses équipements sportifs, un plan ambitieux qui a d'ores et déjà permis la rénovation du gymnase Albert-Camus et qui permettra cette année, pour plus de 2,4 millions d'euros, de rénover le gymnase de La Ferme du temple. Cette rénovation permettra de revoir complètement la qualité thermique du bâtiment mais, en plus de cela, de le raccorder à la géothermie municipale ce qui permettra de faire des économies non négligeables sur les fluides pour le chauffage de cet équipement et qui dit réduction des dépenses permet aussi de réallouer cet argent dans d'autres secteurs. Cette rénovation est rendue possible aussi grâce à l'obtention d'une subvention de 735 000 € dans le cadre du fonds vert donc merci beaucoup aux équipes techniques et au service des sports qui œuvrent pour aller chercher l'argent là où il est proposé, ce qui permet de continuer ce plan.

Si la présentation et le vote du budget interviennent dans un cadre contraint pour cette année encore, la ville mobilisera des moyens humains et financiers conséquents pour permettre la construction d'une nouvelle halle de tennis pour remplacer celle située au complexe Émile-Gagneux. Comme vous le savez nous avons un problème de structure qui empêche la pratique du tennis dans cet équipement donc pour un montant 2,5 M € nous allons développer une nouvelle halle de tennis au niveau du complexe Jesse-Owens donc

juste à côté du lycée et du collège et derrière Jean-Luc Rougé. Ce projet débutera dès cette année avec le début des études mais aussi la livraison de trois nouveaux terrains extérieurs.

Au-delà de ça ce budget permettra aussi de rénover le terrain d'évolution à proximité immédiate du gymnase Albert-Camus ou encore de continuer le travail élaboré pour la réalisation de la Maison de la Seine comme vous le savez. En parallèle en 2023, avec ma collègue Josiane BERREBI, nous avons entrepris les démarches avec nos services respectifs pour obtenir la labélisation d'une maison sport-santé et cette année nous allons œuvrer pour renouveler l'expérience et obtenir l'habilitation qui nous permettra de développer une offre sport-santé de haut niveau en soutien avec l'USRO.

Au-delà des investissements proposés dans ce budget, la ville continue – vous le verrez dans le vote des subventions aux associations – de soutenir les acteurs du sport avec le maintien des subventions à un haut niveau. Ces subventions et ces investissements sont révélateurs de notre volonté de poursuivre la démocratisation de l'accès au sport pour tous mais il ne représente qu'une partie des actions que l'on met en place : la mobilisation des agents, la prise en charge des fluides ou encore la mise à disposition des équipements à titre gracieux sont autant de moyens qui permettent quotidiennement aux écoliers, aux collégiens et aux adhérents des associations sportives de faire du sport dans des équipements de bonne qualité.

Pour cette année encore, comme je le disais, malgré une contrainte budgétaire ce sont plusieurs millions d'euros qui seront alloués pour le sport, pour la pratique sportive et pour les Rissois.

E.COUTURIER :

Je voulais savoir ce que va devenir l'endroit où il y a les tennis actuels du fait qu'il y a un problème pour la pratique.

S.RAFFALLI :

C'est une première question, peut-être y en a-t-il d'autres ? Non, pas d'autres questions sur ce sujet ?

S.SERIDJI :

Sur le complexe Émile-Gagneux les équipements sportifs déjà existants vont rester. Au-delà de la halle qui à terme sera détruite, les terrains extérieurs seront maintenus et nous aurons donc deux sites sur la ville qui permettront une pratique du tennis. En parallèle il y a aussi une étude pour la potentielle implantation d'une bulle qui doit être finalisée, on verra selon les retours que l'on a du propriétaire mais potentiellement on pourrait aussi voir l'installation d'une bulle pour permettre la pratique du tennis dans un équipement couvert en attendant la livraison de la future halle. C'est un site qui reste, on ne va pas détruire les terrains.

E.COUTURIER :

J'ai une deuxième question : il n'y a pas de salle de sport de type fitness sur la ville, je voulais savoir s'il y avait un projet ou pas.

S.RAFFALLI :

Sur les tennis, que l'on soit bien au clair sur notre volonté : la halle historique, qui menace ruine, va être déconstruite à terme parce qu'il y a un coût de déconstruction qui n'est pas négligeable. On n'a pas encore complètement stabilisé mais ce sont plusieurs centaines de milliers de d'euros. L'espace qui sera libéré ne pourra pas servir à la construction d'un nouvel équipement parce que les sols sont de très mauvaise qualité et on risquerait rapidement d'avoir les mêmes problèmes que l'on gère aujourd'hui. Ce sera donc un espace libre, par

contre on gardera les tennis extérieurs pour la pratique du tennis et on verra, avec le club qui sera délocalisé à l'autre bout de la ville, comment conserver de l'activité à cet endroit dans le complexe Émile-Gagneux. C'est cela notre idée.

Sur des salles de fitness, des salles de sport privées ?

S.SERIDJI :

Il n'y a pas de salle municipale de sport du style salle de musculation. Vous avez une salle de sport privée au niveau de la Nationale 7, tenue par un coach sportif qui s'appelle Mahamé, donc si potentiellement vous avez des personnes qui souhaitent faire du sport, ils peuvent aller le voir, il les accueillera à bras ouverts. Il y a eu une idée qui a été émise au début de ce mandat pour voir dans quelle mesure il était possible de réaliser une salle dans un équipement municipal qui permettrait à la fois aux associations sportives de venir faire du renforcement musculaire ou autre et aussi permettre à des Rissois, à un titre beaucoup moins important que ce qui pourrait se faire dans le privé, de venir faire du sport. C'est un projet que l'on a mis en suspens puisqu'il y a une question de lieu et puis c'est une question de priorité aussi car il y a des équipements qui nécessitent des investissements beaucoup plus urgents que de mener à bien cet ouvrage.

S.RAFFALLI :

Pour être tout à fait au clair sur notre position, si demain un opérateur de salle privée venait nous voir pour s'implanter chez nous, on l'accueillerait bien volontiers, il n'y a pas de refus à priori de ce type d'activité. Sur le sport ? Très bien, on peut passer à Souad MEDANI pour les questions de culture.

S.MEDANI :

Je profite de cette présentation du budget primitif pour aborder deux sujets : le 10, place Jacques-Brel et le festival Ris en Seine. En ce qui concerne le 10, place Jacques-Brel, comme je l'ai exposé lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2023, nous avons pris possession de celui-ci en novembre 2021. Après une phase initiale de travaux de rénovation, nous avons travaillé en collaboration avec Monsieur le Maire ainsi qu'avec les services municipaux, à transformer cet espace en un lieu dédié à l'éducation populaire, à l'émancipation, à l'apprentissage, à la citoyenneté et à l'ouverture à la culture avec une attention particulière portée à la jeunesse. Je rappelle aussi que notre démarche s'articule autour de trois axes principaux : l'apprentissage scolaire et éducatif, l'apprentissage des pratiques artistiques et culturelles et enfin l'apprentissage de la citoyenneté par un parcours républicain et écologique. Depuis l'automne 2022 des activités d'accompagnement scolaire, culturel et artistique se déroulent chaque semaine, incluant les mercredis apprenants, le CLAS, les activités éducatives, la fanfa'Ris (que vous avez entendue dans de nombreux événements), la cité des Marmots et quelques stages de musique. Il y a également eu de nombreux ateliers participatifs d'échange, de travail, ouverts au public sur le thème de la biodiversité. La transition écologique a également pris place dans cet espace tel que le laboratoire des doléances. Plusieurs conférences s'y sont déroulées portant sur des sujets tels que les violences faites aux femmes, l'agriculture urbaine ou le harcèlement scolaire et plus récemment – vous en avez parlé tout à l'heure – la monoparentalité. Depuis quelques mois les associations locales se sont intégrées ou sont en cours d'intégration de ce projet du 10, Place Jacques-Brel offrant des activités en accord avec les orientations municipales grâce à la mise à disposition des locaux. La salle du 10, Place Jacques-Brel est équipée d'une scène pouvant accueillir jusqu'à 220 spectateurs. Conformément à notre deuxième axe nous prévoyons d'y organiser une programmation culturelle diversifiée incluant des concerts de musique, de chant, de théâtre et de danse, tout en mettant l'accent sur des spectacles destinés aux plus jeunes. Pour garantir la qualité de cette programmation et ancrer pleinement cet axe culturel, nous collaborons avec des acteurs locaux tels que la Scène nationale de l'Essonne, le Plan, le réseau des conservateurs, des associations

comme Villes des musiques du monde, sans oublier les associations rissoises. Je tiens à préciser que depuis le départ du précédent occupant de ces lieux, la salle s'est retrouvée dépourvue de la plupart de ses équipements scéniques. Malheureusement cette dégradation nécessite des investissements supplémentaires pour restaurer cette salle pour pouvoir offrir une programmation artistique musicale diversifiée. Il est essentiel que cette salle de spectacle soit équipée d'un nouveau système scénique son-lumière, je précise que nous avons sollicité des subventions pour soutenir cet investissement. Je profite de cette prise de parole pour vous convier à l'inauguration de cet espace prévue le 4 mai prochain et ainsi nous pourrons vous présenter les avancements ainsi que la programmation à venir sur le 10, Place Jacques-Brel.

J'enchaîne avec le sujet du festival Ris en Seine : en 2023 le premier festival Ris en Seine a été un succès en tant qu'événement culturel, écologique et transitoire, mettant l'accent sur l'itinérance culturelle et écoresponsable avec des spectacles sur terre et dans l'eau, des concerts, des conférences et des animations pendant 2 jours et demi le long des berges de Seine. Je vous fais un bilan rapide : le festival Ris en Seine ça a été 15 concerts dont quatre issus du dispositif Factory du Plan, 12 spectacles circassiens et théâtraux incluant des représentations de la Scène nationale de l'Essonne, les Cas du Cyrque et de l'association Actes en théâtre. Se sont également déroulés des débats, des rencontres dont une table ronde À l'assaut des friches, et une balade avec une fresque dédiée à la friche. Enfin ont eu lieu des animations de réalité virtuelle avec le VR bus ainsi que des ateliers d'art graphique. Pour la deuxième édition de ce festival, qui se déroulera du 5 au 7 juillet, avec une ambition de renouveler une expérience artistique, écologique et immersive, le festival aspire à être un carrefour de la culture, de la rencontre et de l'échange avec des animations ludiques tout au long des berges, pour les jeunes et les familles avec quatre manèges éco-participatifs. Bien sûr nous avons renouvelé nos partenariats avec des acteurs culturels majeurs comme la Scène nationale, Grand Paris Sud, Buren cirque et l'USRO pour les activités nautiques. Plus de 16 concerts sont prévus en partenariat avec le Plan; assurant une programmation riche et variée pour tous les festivaliers. Les nouveautés de cette année incluent l'intégration de la médiathèque Queneau et la maison du Passeur, élargissant ainsi le site. De plus nous allons acquérir une péniche culturelle qui viendra enrichir l'offre du festival Ris en Seine et offrir une animation culturelle tout au long de l'année. Cette péniche, nouveau joyau de notre patrimoine, accueillera des conférences, des débats, des concerts et du théâtre tout au long de l'année.

S.RAFFALLI :

On peut peut-être indiquer d'ailleurs que l'on a pris la décision il y a quelques jours, avec le Président d'agglomération, pour le recrutement de la Direction du Plan.

S.MEDANI :

Après plusieurs sessions, des délibérations et les rencontres de différents candidats, nous avons enfin notre futur Directeur au Plan. On ne le citera pas parce qu'il faut des annonces officielles mais on peut déjà vous dire que nous sommes ravis du choix qui a été fait.

S.DJANARTHANY :

Je voudrais savoir à qui on s'adresse pour organiser un événement sur scène au 10 Jacques-Brel et est-ce que c'est un coût pour les associations ? Avec des amis on essaie de monter un projet pour présenter la culture indienne dans sa diversité donc on pensait à Ris-Orangis. Je voudrais savoir s'il faut le dire longtemps à l'avance, quel délai, quel coût, est-ce qu'on peut disposer de tout ce qui est sonorisation et les lumières ?

S.MEDANI :

Pas d'autres questions ? Ce que je disais c'est que les associations avaient rejoint ce projet depuis quelques mois, je suis donc rattachée au service associatif qui est dirigé par Marcus

et nous avons sollicité les associations – nous avons adressé un mail à toutes les associations rissoises – en leur indiquant que si elles souhaitaient candidater et participer à ce nouveau projet, ils pouvaient nous en faire la demande (on leur envoyé des documents). L'idée est justement d'en faire un lieu où ces associations pourront transmettre et réaliser leurs activités. Il n'y a pas de coût, on leur a simplement demandé d'adhérer à une logique, on a fait des rendez-vous avec chacun d'entre eux en leur expliquant que le but est que ce lieu soit un lieu d'éducation, surtout d'apprentissage et de culture ouverte pour tous. On demande donc de raison garder sur la partie tarification que les associations peuvent faire à leurs adhérents, on demande à ce qu'il y ait un équilibre et que ce soit en adéquation avec nos valeurs bien entendu mais on ne demande aucun coût à l'association, c'est une mise à disposition des locaux contre une convention que l'on signe avec cette association en fonction de ce qu'elle fournit. On a même des associations qui ne fourniront pas des ateliers mais qui ont des demandes, par exemple l'Union Musicale de Ris-Orangis demande à pouvoir utiliser la salle de spectacle pour présenter ses deux concerts annuels. On s'adapte vraiment à tout ce que le tissu associatif pourrait apporter à ce lieu donc n'hésitez pas à en faire la demande auprès du service associatif, il n'y aura aucun problème, ou auprès de moi directement si vous le souhaitez.

S.RAFFALLI :

Cela répond à votre question ?

S.DJANARTHANY :

J'ajoute que si on a la permission d'utiliser la salle, on va très vite venir vous voir pour monter ce projet culturel dans la saveur et aussi dans le spectacle.

S.RAFFALLI :

Le principe c'est que la salle est ouverte, il faut quand même présenter un projet. Il faut que cela corresponde aux projets du 10.

On peut céder la parole à Serge MERCIECA pour entamer les questions d'éducation ?

S.MERCIECA :

C'est une présentation que je vous faire volontairement incomplète parce que nous sommes plusieurs à graviter autour de cette thématique donc je n'aimerais pas spoiler les présentations de mes camarades de jeu. Il va sans dire que depuis toujours l'éducation est au cœur du projet municipal, au quotidien nous mobilisons des ressources pour mettre en œuvre et planifier des actions éducatives en direction de chaque élève en parfaite harmonie avec l'Éducation nationale. Malgré les baisses de dotations, les épidémies, nous n'avons jamais rogné sur nos engagements et nos investissements, au contraire nous avons mis en place de nouveaux dispositifs comme par exemple les mercredis apprenants.

Je souhaiterais évoquer deux sujets qui nous occupent au quotidien :

- Le premier est la cantine scolaire : nous sommes dans un contexte tendu pour la restauration scolaire avec une hausse des prix jamais vue (plus de 50 % sur un an) et malgré une mutualisation avec plusieurs villes de notre agglomération, on reste sur des hausses très conséquentes. De plus la raréfaction de nos prestataires potentiels nous laisse sans marge réelle de manœuvre financière. Malgré cela nous travaillons tous les jours à la qualité des repas dans le respect de la loi EGALIM. Dans cette optique nous mettrons en place des semi-selfs dans les écoles élémentaires – une expérimentation est actuellement en cours à l'école du Moulin à vent – et un travail contre le gaspillage alimentaire en collaboration avec le conseil Municipal enfants a été mené en 2023. Des composteurs ont été mis en place dans trois écoles de la ville pour traiter les bio-déchets et cette action pourra être étendue à toutes les écoles qui le souhaitent. Les différents acteurs de ce projet sont formés par les services de Grand Paris Sud. Nous

avons chaque année plus d'enfants qui mangent à la cantine, ce qui va nous amener à réfléchir à une homologation de cuisine centrale pour 3 000 repas ce qui entraînera de gros travaux, voire une délocalisation de notre cuisine. Vous serez informés en temps réel, associés à la réflexion, mais c'est quelque chose qui peut nous arriver très rapidement parce que chaque semaine nous avons de plus en plus d'enfants. On devrait être contents mais cela nous oblige à faire un peu plus attention.

- L'autre thème que j'aimerais aborder également concerne les bâtiments de notre ville et les effectifs. Depuis plusieurs années les effectifs augmentent dans nos écoles et si on ajoute à cela l'école rendue obligatoire dès 3 ans, les grandes sections à 24 élèves dans les REP, le dédoublement ou le co-enseignement des grandes sections dès la rentrée 2024-2025 et le co-enseignement ou le dédoublement des CP et des CE1, nous atteignons les limites d'occupation de nos bâtiments. Une étude est engagée également pour déployer différemment le groupe scolaire Orangis et Picasso au centre duquel il y a un peu de foncier disponible. Bien évidemment on reviendra aussi vers vous là-dessus.

Puisque nous sommes dans la soirée des chiffres je vais vous en donner quelques-uns : pour les travaux. Marcus l'avait évoqué tout à l'heure, on a la cour oasis qui sera dans l'école Orangis et dont la livraison est prévue en septembre 2024 pour un coût de 580 000 €. Nous avons mis en place des vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les classes élémentaires, les trois derniers seront faits cette année et pour cette année nous avons un investissement de 120 000 € pour les trois écoles. Ce prix ne comprend pas l'intervention de nos services techniques pour les branchements électriques et pour le déplacement des tableaux. Il y a un peu de travail derrière, ce n'est pas un prix brut et ça ne comprend pas non plus la mise en conformité avec le wifi dans toutes les écoles parce qu'il y a un PC par classe qui peut marcher simultanément et il a fallu faire de gros investissements. Nous avons bénéficié du fonds vert pour refaire les toitures et le doublage des murs extérieurs du groupe scolaire de la Ferme du Temple, un coût de 2,5 M € avec un reste à charge de la ville de 1,6 M € donc le fonds vert c'est une bonne nouvelle mais il a fallu quand même trouver 1,6 M € en quelques mois. Il y a également des travaux d'entretien qui sont habituels dans toutes les cours dans toutes les écoles pour un coût de 210 000 €, du mobilier pour les nouvelles classes parce qu'on prévoit de nouvelles ouvertures de classe et des achats de matériel pour la cuisine centrale.

En fonctionnement nous avons conservé une dotation généreuse par élève de 53 € pour les élémentaires et 43 € pour les maternelles soit un coût de 207 000 €. 14 classes sont parties en classe de découverte (deux classes par école élémentaire) pour un coût 200 000 €. Nous avons continué l'achat de livres et de trousse pour les élèves d'élémentaire et l'achat de livres pour les élèves de maternelle pour un coût de 56 000 €. Nous rappelons que les mercredis apprenants sont gratuits pour les élémentaires le mercredi matin même si nous allons adapter la voilure de ce dispositif pour le rendre complémentaire avec le développement du pacte mis en place par l'Éducation nationale. Il n'est pas concevable pour nous d'être en confrontation, on est toujours en complémentarité mais cette année nous avons quand même mis 50 000 €. Les colonies de vacances représentent un coût de 260 000 € – il y a 220 enfants de 6 à 17 ans qui partent tous les étés – et il y a toujours notre bus intramuros pour transporter les enfants éloignés de leur groupe scolaire ou collège qui représente un coût résiduel pour la ville de 60 000 €. Encore quelques chiffres : les élémentaires et les maternelles ce sont 4 150 élèves, 13 écoles, 184 enseignants dont 123 en élémentaire et 61 en maternelle pour environ 2 500 repas servis par jour. Pour que tout que cela fonctionne il faut des agents : nous avons 23 personnes à la cuisine centrale, 46 personnes aux offices, 65 ATSEM, 62 femmes de ménage, 45 animateurs, au total 241 personnes qui gravitent et qui font en sorte que ces services fonctionnent correctement.

S.RAFFALLI :

Merci de ce rappel sur la question éducative. Sur l'intervention de Monsieur MERCIECA pas de remarque, pas d'observation, pas de prise de parole sur ce sujet ? Non, tout cela était connu. Aurélie MONFILS sur le chapitre de la réussite scolaire et du secondaire.

A.MONFILS :

Je prends la suite sur les questions éducatives. J'ai l'honneur de vous présenter ce soir le budget 2024 dédié à la réussite scolaire mais aussi à la Cité éducative pour les jeunes rissois de 0 à 25 ans. Comme vous le verrez dans cette présentation, ce budget reflète la force de nos convictions en matière de lutte contre les inégalités sociales, en matière de cohésion sociale dont il a été largement question au début de cette séance mais plus globalement pour l'émancipation de nos enfants. En effet à Ris pour tous nous croyons que les services publics peuvent et doivent contribuer à corriger les inégalités afin que chacun puisse trouver sa voie en fonction de sa personnalité, son travail et ses ambitions. Mais une bonne politique s'appuie aussi sur un constat clair et des besoins qui sont bien identifiés, c'est pourquoi nous attachons aussi un soin particulier à nous nourrir des analyses apportées par les études, qu'elles soient internationales, nationales ou locales comme le classement PISA, les résultats des évaluations de 6ème ou encore l'analyse des besoins sociaux locaux que nous avons récemment effectuée. Ainsi le 5 décembre 2023 la dernière étude PISA réalisée dans tous les pays de l'OCDE ne vous a sans doute pas échappé, elle a confirmé ce que nous pressentions depuis un certain nombre d'années : le niveau des jeunes Français en mathématiques et en compréhension de texte a décroché de façon significative et inédite depuis 20 ans. La France est désormais 26ème sur 57 pays, loin derrière Taïwan, l'Estonie ou encore la Pologne. Si l'ensemble des pays semble avoir été affecté par la crise COVID, la France fait partie des pays qui accusent le recul le plus important de son niveau scolaire. Elle fait aussi partie des pays où les résultats des garçons sont globalement supérieurs à ceux des filles et il faut également noter que si l'immigration a globalement peu d'importance sur les résultats scolaires dans les pays développés, des enfants issus de l'immigration ont même obtenu des résultats supérieurs à la moyenne au Royaume-Uni au Canada ou encore en Nouvelle-Zélande, ce n'est pas le cas dans notre pays. Autre élément intéressant : seuls les systèmes éducatifs qui ont renforcé l'implication des parents sont parvenus à stabiliser leurs résultats alors que la France est un des pays qui réussit le moins à atténuer l'impact du milieu socio-économique sur le résultat scolaire des enfants. Ce décrochage des compétences en sciences mais aussi des compétences psychosociales est désormais devenu un enjeu de souveraineté nationale tant elles tendent à manquer dans l'industrie, la santé ou encore la recherche. À Ris-Orangis les retours de tous les professionnels de l'éducation que nous côtoyons, qu'ils soient animateurs, éducateurs et enseignants, confirment malheureusement tous ces constats. Dans notre ville populaire nos jeunes sont particulièrement exposés à ces risques et à leurs conséquences sociales et économiques. C'est pourquoi la municipalité s'est engagée très tôt pour l'égalité des chances à l'école en soutenant la scolarité des jeunes et en favorisant leur émancipation socio-culturelle. Nous devons absolument leur redonner les moyens d'être maîtres de leur vie. C'est ainsi que Monsieur le Maire a créé cette délégation il y a 10 ans, pour coordonner, structurer et amplifier l'ensemble de ces actions. Le tableau n'est pas tout noir, il faut également noter qu'entre 2008 et 2019 le taux de jeunes Rissois qui accèdent à l'enseignement supérieur est passé de 48 à 53 %.

Pour favoriser la réussite des jeunes notre stratégie consiste en quatre points : accompagner les enfants dans leur scolarité et leur épanouissement car ils sont indissociables ; accompagner les enfants en difficulté et les enfants qui ont l'ambition et le potentiel d'accéder aux plus hautes études ; coordonner toutes nos actions avec l'Éducation nationale pour proposer des parcours cohérents à l'école et en dehors de l'école ; et faire des bilans mensuels de nos actions dans une logique d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins observés. Mais agir pour l'éducation et l'émancipation demande beaucoup d'humilité et d'avoir la confiance du semeur de petites graines qui espère qu'avec le temps et l'accumulation elles finiront par germer et porter de beaux fruits. C'est pourquoi nos actions en matière d'accompagnement à la scolarité sont nombreuses, ont recours à des pédagogies variées mais se concentrent aussi quasi exclusivement sur la maîtrise des fondamentaux, le français et les mathématiques. En effet la maîtrise de la langue et de la rigueur du raisonnement scientifique sont les meilleurs alliés pour une liberté de penser, d'agir et d'être dans notre monde complexe.

C'est pourquoi dès la maternelle, en classe de grande section, les difficultés de langage qui sont identifiées sont prises en charge via nos clubs B.A.-BA ou club CLA qui se déroule à l'école Picasso, Fauvettes, Guerton ou encore Ferme du Temple. En CP et en CE1 nos jeunes continuent d'être accompagnés dans les clubs Clé et Clem pour accéder à un bon niveau de lecture et être soutenus dans leurs apprentissages sur les mathématiques tous les soirs à l'école Derrida, Ordener ou encore Moulin à vent. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) permet aux élèves de CP au CM2 de travailler leur expression de soi mais aussi et encore le langage, la lecture et les mathématiques. Je ne parle pas des études surveillées qui permettent à tous les Rissois de faire leurs devoirs à l'école. Au collège nous continuons à accompagner les jeunes grâce à notre partenariat avec l'association Une pour réussir à l'école mais aussi en proposant des stages pour préparer le brevet et en proposant des tutorats d'excellence en partenariat avec l'Institut Louis-Germain pour les meilleurs élèves. Au lycée les jeunes Rissois peuvent préparer leur bac au 10, Place Jacques-Brel qui a été présenté par ma collègue Souad MEDANI mais aussi continuer leur parcours au sein des tutorats excellence de l'Institut Louis-Germain et toujours continuer à travailler sur le français, la culture générale, les mathématiques, les sciences en général.

Parallèlement de 0 à 16 ans le programme de Réussite éducative propose des accompagnements individualisés à la scolarité pour plusieurs centaines d'enfants. En matière d'épanouissement personnel, l'éducation artistique sportive et scientifique se conjugue avec le développement du savoir-être pour permettre à nos jeunes de développer leur connaissance de soi, leur confiance en soi ainsi que leur projet de poursuite d'études supérieures et d'insertion. Dès la petite enfance nos 0-3 ans, grâce à l'association du réseau Môm'artre mais aussi à la Scène nationale, peuvent participer à des ateliers d'éveil artistique avec leurs parents. En élémentaire le quart d'heure lecture, qui aurait pu être mentionné par Serge MERDIECA, permet plusieurs fois par jour aux élèves de CP au CM2 d'être initiés aux livres. Nos CM1 et nos CM2 sont désormais tous préparés à la circulation en vélo en autonomie en vue de leur entrée au collège mais nous travaillons aussi sur le sens de l'école et leur chemin de vie afin de développer leur motivation et leur intérêt pour la chose scolaire. Au collège les mercredis apprenants permettent d'accéder à un certain nombre d'activités de développement personnel, notamment des ateliers artistiques comme les ateliers mangas, les ateliers création vidéo mais aussi le travail sur l'éloquence via le théâtre et l'accès à la science via des expériences scientifiques. Nous travaillons avec le collège Jean-Lurçat sur l'égalité filles-garçons avec des théâtres-forums et au lycée nous concentrons nos actions sur des activités d'accompagnement dans la voie professionnelle ou dans un projet d'insertion avec des actions comme Article 1 ou Ataction. Nous aidons aussi des permanences psychologiques au lycée Pierre-Mendès-France avec l'association Adapei où nous accompagnons des jeunes décrocheurs avec le PIJ/PAJ dans le cadre du workshop.

Sans chercher à mesurer l'impact de tous ces dispositifs, nous pouvons dire que le budget municipal dédié à la réussite scolaire et à la Cité éducative tutoie aujourd'hui les 800 000 €. Sur les 6 500 élèves du primaire et du secondaire qui sont scolarisés à Ris, tous ont bénéficié dans leur scolarité d'au moins une des actions que je viens de vous présenter. Chaque année un jeune Rissois sur deux participe à ces activités. Tous les niveaux et tous les domaines éducatifs sont couverts par la municipalité. Il faut également noter que 80 % de ces actions n'existaient pas au début de notre mandat il y a 4 ans et que 25 % d'entre elles n'existaient pas l'année dernière. Ce budget traduit donc notre volontarisme et notre capacité à agir avec détermination pour la réussite scolaire et éducative dans le cadre d'un partenariat exceptionnellement étroit avec l'Éducation nationale et le tissu associatif.

À Ris-Orangis nous ne nous résignons pas à affronter des aprioris, nous œuvrons avec force et avec cœur pour une éducation à la citoyenneté et une école plus forte dans une société plus juste. Je tiens à remercier tous les services qui nous accompagnent dans cette mission, je pense notamment au service scolaire, au service de la réussite éducative, au PIJ/PAJ, au service jeunesse, à la coordination jeunesse et au chef de projet de la Cité éducative.

S.DJANARTHANY :

Un enfant qui est scolarisé dans nos quartiers populaires n'a pas la même chance que dans une ville plus riche. L'Éducation nationale ne met pas tous les moyens sachant qu'il y a un

problème, au niveau du savoir lire et écrire il faut mettre le paquet dans ces villes populaires. L'immigration n'est pas une entrave pour apprendre à lire et écrire. Je ne sais pas si ça se fait ici mais valorisez aussi nos diplômés, allez les chercher parce qu'ils doivent être nombreux quand même dans notre commune. Chaque année les valoriser, c'est ainsi que l'on pourra positivement mettre en valeur ces enfants. L'Éducation nationale ne met pas tous les moyens et ne reconnaît pas la valeur des enseignants et certains baissent les bras parce qu'ils rencontrent aussi des difficultés dans les quartiers populaires. Oui il faut donner la même égalité de chance à nos enfants, ce qui exige que l'on mette plus de moyens pour leur réussite éducative. Je vois très bien tous les moyens que l'on met en place, c'est l'honneur que l'on doit faire à cette future génération. C'est important, sachant qu'ils seront les citoyens de ce pays plus tard, et justement cette richesse il faut l'exploiter comme cela se doit. Si on n'a pas les moyens il faut aller chercher les moyens à l'État, s'il manque des profs il faut se battre pour en avoir et que les enfants ne se retrouvent pas sans prof pendant l'arrêt de maladie ou autre chose. Dans ma famille il y a pas mal de profs, je connais les difficultés qu'ils rencontrent, c'est aussi pour cela que je tiens à cœur de dire ce que j'entends à travers eux. Je le redis, l'immigration n'est pas une entrave, ça peut être une richesse sauf que la France ne les valorise pas et notre rôle dans notre commune c'est aussi démontrer que l'on a raison.

S.RAFFALLI :

Je pense qu'Aurélié MONFILS a répondu par anticipation à votre interpellation et à votre juste exigence mais elle peut peut-être répondre sur la question des diplômés parce qu'effectivement une action est menée.

A.MONFILS :

J'ai essayé d'être synthétique, peut-être que ça ne s'est pas vu mais je n'ai pas cité la soirée des jeunes diplômés qui a été mise en place il y a 3 ans, au début du mandat, et qui valorise les diplômés rissois qu'ils soient issus de la filière professionnelle, technologique ou générale, universitaire ou même des grandes écoles. Chaque année au mois de novembre-décembre sur la scène du Plan nous honorons ces jeunes et valorisons leur réussite.

Pour le reste de votre propos je le partage pleinement, je pense que l'immigration est une richesse et je crois que j'ai même dit qu'il y avait un certain nombre de pays où les jeunes issus de l'immigration avaient de meilleurs résultats scolaires aujourd'hui que la moyenne nationale. En effet il n'y a pas de fatalité et à aucun moment on ne baisse les bras, nous sommes pleinement conscients des carences qu'il peut y avoir aujourd'hui dans l'Éducation nationale malgré la bonne volonté de beaucoup d'acteurs et nous travaillons de façon extrêmement étroite, à un niveau de collaboration je pense inédit, pour offrir aux jeunes un certain nombre d'activités, que ce soit du soutien scolaire pur ou des activités d'épanouissement, sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire.

S.RAFFALLI :

Cette discussion fait très largement écho aux échanges que l'on a eus il y a une heure maintenant avec les membres de votre groupe sur les moyens publics déployés dans nos territoires. Effectivement si on se concentre exclusivement sur la question éducative il y a des inégalités territoriales qui ont des conséquences sociales extrêmement lourdes et la démonstration est assez rapide. Il est clair que les moyens déployés ici ne sont pas tout à fait les mêmes qu'à d'autres endroits, c'est un vrai sujet de mobilisation et les gamins qui grandissent ici sont souvent victimes de discrimination raciale, ethnique et ils subissent aussi de manière un peu plus subreptice mais tout aussi violente des discriminations institutionnelles sur la question éducative. C'est un vrai combat, on a en mémoire un rapport qui est maintenant ancien, qui a une douzaine d'années, rédigé par les juges de la rue Cambon, par la Cour des comptes, et qui démontrait qu'un enfant qui grandit dans la périphérie des métropoles, dans les zones rurales ou péri-urbaines, coûte trois fois moins cher à la nation qu'un enfant qui grandit dans les centralités des métropoles. Trois fois moins

cher donc 60 à 70 000 € pour les premiers et 250-300 000 € pour l'autre catégorie avec des choses très simples à comprendre : un gamin qui poursuit des études très longues, notamment qui part en classe préparatoire, de fait coûte plus cher, et puis vous avez souvent dans les écoles de centre-ville des profs confirmés qui coûtent plus cher en masse salariale puisqu'ils sont des professeurs confirmés. Ces deux phénomènes cumulés font qu'il y a des inégalités scolaires et donc sociales qui sont criantes. Ce sont aussi des enjeux dont il faut prendre conscience et sur lesquels on pourrait se retrouver.

S.DEFORGES :

L'accompagnement que les parents assureront auprès de leurs enfants sera déterminant parce que ce qui est déterminant pour moi c'est le capital culturel, capital social qui, pour certaines trajectoires, vont être déterminants dans la réussite des enfants et notamment des enfants issus du milieu d'immigration. Je travaille essentiellement avec des médecins étrangers, ils ne sortent pas forcément de milieux économiques aisés mais il y a une détermination, il y a eu un déterminisme qui a fait qu'une volonté pour les parents d'avoir soutenu, d'avoir accompagné les enfants. Sociologiquement je pense que ce qui est reconnu c'est le capital culturel et le capital social, ce n'est pas tellement d'être pauvre qui va mettre en difficulté, c'est de ne rien avoir à transmettre sur un plan culturel et je pense que tout le combat, tout l'accompagnement est à ce niveau-là. Pour des parents peut-être démunis de la culture qu'ils n'ont pas eue, comment peut les accompagner, comment les institutions peuvent les accompagner, accompagner leurs enfants et les remettre dans le circuit. C'est ce qui a souvent été le cas quand j'étais parent d'élève : c'est comment l'école n'accueillait pas les parents et comment les parents étaient mis de côté et n'étaient pas associés à l'univers de l'enfant à travers son parcours scolaire. On voit comment c'est déterminant. C'était juste une remarque.

S.RAFFALLI :

Nous avons une bonne transition avec les propos de Sylvie DEFORGES puisque Sémira LE QUEREC présente les activités éducatives, les relations avec les parents d'élèves et l'aide à la parentalité.

S.LE QUEREC :

Effectivement c'est une parfaite transition. Je vais être assez brève puisque mes collègues du même pôle vous ont présenté tout ce que l'on faisait pour l'éducation et ont été très complets. En ce qui concerne les activités éducatives je crois que vous les connaissez déjà puisque nous passons régulièrement des délibérations pour subventionner les associations qui les animent, néanmoins il est important de rappeler leur genèse : les activités existent depuis 2013 sous le nom de TAP puis NAP à l'époque et font partie du dispositif plan mercredi depuis 2018. À l'origine elles avaient été mises en place suite au changement des rythmes scolaires. Elles sont proposées gratuitement à nos enfants dans nos centres de regroupement et au 10, Jacques-Brel tous les mercredis matins de 8h30 à 11h30. Les ateliers sont proposés en deux fois 1h30 alternés pour faire 3 heures. Ces activités ont pour objectif de développer les compétences des enfants, autres que les compétences académiques, elles ont également pour objectif de favoriser leur développement et leur construction (savoir être et savoir-faire), favoriser l'accès à tous les enfants à des activités extrascolaires, les responsabiliser, les rendre acteurs de leur apprentissage, leur apprendre la persévérance puisque ce sont les enfants, à chaque début de période, qui choisissent les activités qu'ils pratiqueront durant 6 à 7 semaines avec une restitution d'un projet éducatif. Les activités du mercredi sont donc le prolongement de l'école mais avec un volet éducatif non académique. Chaque mercredi ce sont quand même entre 450 et 500 enfants qui bénéficient de ce dispositif gratuit, dispositif qui est animé par nos associations. Elles sont à nos côtés depuis le début et continuent à l'être, elles ont répondu présent dès les premiers instants la mise en place de ces dispositifs et ont fait des efforts financiers pour continuer à les animer jusqu'à aujourd'hui, notamment pendant la crise du Covid.

Dès le début ce dispositif a eu beaucoup de succès, dû à la gratuité certes mais aussi grâce à la qualité des animations scientifiques, sportives, culturelles proposées par nos partenaires que je cite régulièrement et que vous commencez à connaître. Je peux les réannoncer ici : ACCES, Art attitude, Chapiteau d'Adrienne, les Cinoches, Happy English, Planète sciences, l'AVSA avec le poney, Provélo 91, la Scène nationale, l'USRO et Victor musique. Ces activités proposées tout au long de l'année ont un budget assez conséquent, on tourne autour de 110 000 € pour mettre en œuvre ce dispositif indispensable. On parlait tout à l'heure d'égalité des chances mais ce n'est pas forcément qu'au niveau de l'école, c'est tout ce que l'on peut proposer autour et proposer une ouverture culturelle à nos enfants, à ceux qui n'ont pas la possibilité de faire du sport, de la musique, de la culture, avoir un accès aux loisirs. C'est donc un dispositif supplémentaire à ajouter à tous ceux qui ont été cités précédemment. Voilà pour les activités éducatives.

Une autre composante de ma délégation concerne les relations avec les parents d'élèves. Cela rejoint ce que disait ma collègue Sylvie et vous également, évidemment la relation des parents d'élèves avec la municipalité mais aussi avec les autres acteurs engagés dans l'éducatif est essentielle, preuve en est qu'il a été nommé un maire adjoint chargé justement de ces relations, c'est dire l'importance que l'on y accorde. Le travail que l'on fait, en collaboration étroite avec ces parents d'élèves, c'est tout au long de l'année. Nous avons des rendez-vous certes institutionnels et ponctuels mais notre travail est sur le terrain tout au long de l'année, que ce soit au sein des écoles, dans les quartiers, dans la rue, peu importe où l'on va. Les familles rissoises sont en majorité des parents d'élèves, on compte environ 220 ou 230 – je n'ai plus le chiffre exact – représentants de parents d'élèves qui sont présents sur toutes nos écoles donc qui représentent les élèves de toutes nos écoles présentes dans les quartiers. Leur parole est portée à notre niveau lors de moments institutionnalisés au-delà des contacts que l'on peut avoir, lors des conseils d'écoles bien évidemment mais aussi un autre temps où on leur offre un espace de parole pendant à peu près 3 heures chaque trimestre lors des cafés parents. C'est un moment qui leur est dédié, où on traite de toutes les questions relatives au scolaire, à l'éducatif, au périscolaire et où on écoute leurs préoccupations et leurs difficultés au sein des écoles. On se fait aussi le lien entre eux et l'école quand il y a parfois rupture de communication. Ils ont un rôle essentiel dans la réussite scolaire des enfants puisqu'ils sont un maillon de la chaîne incontournable avec nous et les enseignants. C'est une responsabilité qui nous revient à tous en tant qu'adultes, de travailler ensemble en bonne intelligence, en co-construction et nous comptons continuer ce travail. On peut dire que les relations sont apaisées avec les parents d'élèves, ils ont su trouver en nous des interlocuteurs attentifs à leurs problématiques. Je ne sais pas si on peut s'en féliciter ou pas mais en tout cas je trouve très positif que de plus en plus de parents élus se constituent en associations sur la ville, on en compte deux rien que cette année. Ce n'était pas gagné parce que, comme dans les autres périmètres, l'engagement, le bénévolat est en crise or là cela dénote bien d'une volonté de construire, d'aller plus loin, de travailler sur la représentativité pour porter la parole de tous les parents. Nous avons deux nouvelles associations, une au lycée Pierre-Mendès-France et une à l'école Guerton, nous en avons déjà une à l'école Boulesteix. Les parents s'engagent de plus en plus, on le voit aussi dans le résultat des élections en début d'année : les résultats quasiment sur toutes les écoles sont en augmentation donc on voit un certain engouement, un certain engagement et une certaine prise de conscience du rôle des parents dans la réussite des enfants qui se fait petit à petit mais elle se fait. C'est important de le signaler, il y a une prise de conscience importante qui s'est faite là-dessus, tout seul on ne peut pas y arriver, on est obligé de travailler ensemble, de concert et en bonne intelligence. Voilà pour le côté parents élus.

Pour le côté ludothèque je tenais à faire une petite présentation de nos ludothèques dont on ne parle pas assez souvent mais qui ont pourtant un rôle primordial dans la cité puisqu'elles véhiculent des valeurs importantes d'université populaire. Elles ont un rôle social, culturel et éducatif à la fois. Université populaire puisque par leurs actions elles permettent une éducation complémentaire à celle qui est dispensée dans le cadre des structures traditionnelles et institutionnelles ; elles permettent une éducation de chacun, de chacune, de prendre conscience de ses situations ; elles permettent l'accès à différentes formes de

culture ludique, scientifique, technique, artistique ; elles permettent d'accompagner l'émancipation des personnes en développant un pouvoir d'agir, de prendre sa place de citoyen, de s'inscrire dans une démarche de transformation sociale. Ce sont les critères qui sont définis dans la Charte des ludothèques et elles y répondent très bien. Elles ont un rôle social, je le disais, parce qu'elles favorisent l'égalité en donnant accès à tous au jeu en tant que loisir culturel. Je rappelle pour l'enfant le jeu est un besoin fondamental qui est bien annoncé dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Les ludothèques disposent de propositions de jeux s'adressant à tous les âges, enfants et adultes, c'est un lieu de sociabilité qui favorise la rencontre, la mixité sociale, les échanges intergénérationnels, interculturels, elles constituent un lieu de vie ouvert dans lequel tous les usagers – enfants comme adultes, parents isolés, personnes en situation de handicap, personnes âgées – peuvent trouver des partenaires de jeu, d'échange de tout âge, toute origine culturelle et sociale. Elles assument aussi une fonction de soutien à la parentalité en proposant des actions (la relation du parent avec l'enfant, s'épanouir autour du jeu, créer des moments, jouer ensemble, s'observer, évoluer dans un cadre contenu au sein d'une ludothèque avec l'expertise de nos intervenants). La fréquentation des ludothèques renforce les liens familiaux, c'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement de l'enfant et du parent. Je rappelle que sur notre ville nous avons deux ludothèques, la ludothèque du bas dans le Parc des Oiseaux et la ludothèque du haut sur l'anneau de roller, à côté des chalets des associations. Elles accueillent des enfants de 3 à 11 ans mais on peut pousser jusqu'à 13 ans pour certains événements. Pour répondre à un besoin de parents un peu dans l'isolement du fait qu'ils ne fréquentent aucune structure parce que ce sont des parents d'enfants très jeunes, nous avons ouvert des dispositifs qui s'appellent Baby Ludo, que j'avais eu l'occasion de présenter ici, pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents pour les sortir de leur isolement puisque les jeunes parents ne voient personne, l'enfant ne fréquentant pas encore nos structures. C'est un dispositif que l'on a mis en place sur la ludothèque du bas cette année et que l'on va déployer sur la ludothèque du haut pour que tout le monde y ait accès. La ludothèque a également un rôle culturel, je l'annonçais, puisque le jeu est quand même une pratique culturelle, selon les différents sens que l'on donne au mot culture. Toutes les cultures ne jouent pas avec leur enfant, ne trouvent pas d'intérêt ni pédagogique ni autre, c'est donc bien de pouvoir être un lieu où tout le monde se rend compte de cela, et on le réaffirme : la manière de se positionner face à son enfant, de créer ces espaces-là, c'est en cela que c'est assez précieux.

En ce qui concerne plus précisément nos ludothèques, entre le mercredi et le samedi, quand les enfants ne sont pas à l'école, ce sont quand même 20 à 30 voire 50 enfants qui transitent par ces structures, tout confondu entre la ludothèque du Plateau et celle des Oiseaux, et qui fréquentent ce lieu très bien identifié. Pendant les vacances scolaires et en juillet-août on peut passer tout de suite entre 50 à 70 enfants par jour sur nos deux structures. Elles ont évidemment des événements hors les murs : au-delà des activités proposées au sein des ludothèques, elles se déplacent dans les quartiers. Vous avez déjà vu tous nos événements comme Tous unis par le jeu, la Jojoplage, Puissance jeunes, Retiens ton samedi, ce sont quand même des événements très prisés au sein de nos quartiers puisqu'on en fait à la Ferme du Temple, on en a fait à la Marie-Blanche cette année, au Parc des Oiseaux, au Moulin à vent. On peut compter parfois pour une action 700 à 800 participants sur toute une journée avec entre 100 et 200 parents qui se déplacent pour jouer avec leur enfant, donc c'est vraiment dire l'importance qu'ont nos ludothèques pour la population rissoise. Les ludothèques reçoivent aussi du public comme les centres de loisirs, les Sessad aussi au sein des structures, c'est important de le dire. Nos ludothèques se déplacent aussi dans les écoles sur des temps bien définis, parfois même à la demande des Directeurs, notamment pour des classes ULIS et je crois, si je ne dis pas de bêtise, qu'elles sont intervenues aussi dans nos collèges, en tout cas dans un collège. Je voulais faire une petite présentation parce que leur rôle est assez significatif sur la ville.

Concernant la politique de parentalité, c'est un gros sujet. Cela fait partie d'une de mes délégations et c'est un gros sujet. Si on part du postulat que la parentalité représente une question majeure de santé publique, les problèmes de parentalité seront la source de nombreuses difficultés sanitaires et sociales. Récemment nous avons eu les conclusions de

notre analyse des besoins sociaux qui nous dit que ces dernières années les modes de vie ont changé, les structures familiales ont rapidement évolué, la composition des familles dites traditionnelle est obsolète maintenant. Un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale constituée à plus de 85 % d'une maman qui a seule la charge d'un ou de plusieurs enfants. Ces familles sont plus fortement exposées à la précarité que les autres types de familles, surtout si on est en présence d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers. On dit aussi qu'un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée, même si dans la majorité des cas cela se passe bien, ces situations peuvent présenter des difficultés voire des conflits que parents et enfants vivent mal. La précarité, la pauvreté, viennent augmenter les difficultés de ces familles, la situation professionnelle aussi peut parfois être un facteur aggravant, source de stress, de difficultés. Charge mentale d'un seul éducateur parfois voire démobilitation des parents, difficultés économique, violences intrafamiliales, au quotidien nous constatons tout autour de nous que bien des familles de toutes compositions sont confrontées à des difficultés dans différents domaines. À cela viennent s'ajouter d'autres problématiques dès que les enfants intègrent des structures collectives, scolaires : les problèmes d'apprentissage, de troubles du comportement, de socialisation, de violence, de conduites à risques, d'absentéisme, d'échec scolaire voire de délinquance. Il y a beaucoup de défis aussi auxquels on est confronté suite à l'usage de nouveaux modes de communication, on l'a vu, qui sont quand même un vecteur assez dangereux en termes de violence, de rixes et de harcèlement sur les réseaux sociaux notamment. Les problèmes et les difficultés des parents doivent être traités, au-delà de les stigmatiser on souhaite les accompagner. On peut appréhender la fonction parentale comme une fonction qui a besoin de soutien et d'aide et ne pas simplement constater qu'il y a des défaillances, c'est vraiment de venir en soutien puisqu'elles présentent des fragilités qui nécessitent d'être soutenues et corrigées. Les objectifs de notre politique de parentalité sont de définir une offre complète d'accompagnement pour répondre aux besoins de nos familles, les actions doivent avoir pour mission principale de favoriser la qualité du lien d'attachement parents-enfants et leur apporter un appui, les remobiliser, les accompagner aussi dans leur responsabilité éducative, les valoriser dans leurs compétences parentales (responsabilité, autorité, confiance en soi, protection et développement de l'enfant, réponse adéquate aux besoins de l'enfant, vraiment les accompagner à tous les stades de son évolution) Il s'agit aussi de renforcer ces liens entre famille parents-enfants mais aussi famille-école, offrir les ressources dont l'enfant a besoin pour développer ses compétences, prévenir les ruptures familiales et favoriser l'élaboration d'accords dans l'intérêt de l'enfant. Il s'agit aussi d'aider les parents et l'enfant en cas de famille monoparentale, je ferai une présentation un peu plus spéciale pour les familles monoparentales dont Kykie BASSEG a parlé plus tôt dans la soirée. Il faut aussi favoriser l'implication de la participation des parents également donc du papa et de la maman car le papa est parfois un peu démobilité. Il s'agit aussi de développer l'information, l'échange, l'entraide, la solidarité entre les familles, permettre la construction d'un système d'animation, de partenariat fort entre associations professionnelles et aussi par les pairs. Pour ces nombreux enjeux il s'agira de proposer des actions généralistes, universelles, s'adressant à toutes les familles, qui viseront à les soutenir et à protéger l'intérêt des enfants. Ce sont ces politiques que l'on met en place, cela s'adresse à tous les parents quel que soit l'âge des enfants et quelle que soit la composition des familles. Vous le voyez, c'est un grand chantier avec de nombreux objectifs. Nous avons dégagé des priorités, regroupé des thématiques, déterminé des tranches d'âge sur lesquelles nous allons intervenir pour proposer des actions de proximité concrètes dans le soutien à la parentalité. Nous avons déterminé des tranches d'âges sur lesquels intervenir donc nous avons des objectifs opérationnels par tranche d'âge : les 0-11 ans avec un petit distinguo de 0-5 ans et 7-11 ans, avant l'intégration dans les structures scolaires et juste après. On parle de périnatalité, de petite enfance, l'entrée en maternelle, comme thèmes où nous ciblons la santé, l'hygiène, les besoins fondamentaux bien évidemment, l'initiation au code des structures institutionnelles. Pour les 7-11 ans on bascule sur des actions pour l'enfance, l'entrée à l'élémentaire, le travail sur la relation famille-école, les apprentissages des codes de l'Éducation nationale, l'implication des parents dans la scolarité – ce qui rejoint ce que je disais plus tôt – le travail collaboratif que l'on peut faire ensemble. Ensuite nous avons ciblé des actions pour les 12-25 ans (12-16 et 17-25 ans) que ma collègue tout à l'heure a très

bien développées. Nous travaillons sur les thématiques propres à la préadolescence avec l'entrée au collège, l'inclusion numérique, la mobilisation des parents toujours essentielle, les comportements à risques. On passe à un autre volet santé, on parle de sensibilisation, de prévention et d'un parcours santé. Les 16-25 ans c'est l'entrée au lycée jeunes adultes avec les études supérieures ou l'insertion professionnelle pour plus tard, suivi scolaire, orientation, parcours professionnel. Pour la parentalité je crois que j'ai été assez complète donc l'idée est d'offrir des actions dans tous ces périmètres-là par tranche d'âge adaptée et c'est un travail que l'on fait avec tous les services. Ce sont donc des missions complètement transversales parce que chacun à son niveau propose des services, de la petite enfance au service jeunesse, aux ludothèques, au service santé, tout le monde est vraiment mobilisé sur le sujet et nos associations également.

Je vais quand même parler de notre sujet d'actualité, pour remettre dans le contexte national dont on parlait tout à l'heure, que Monsieur HENNI avait souligné avant son départ, malheureusement il n'est pas là pour l'entendre : nous avons une priorité sur les familles monoparentales dont on parlait tout à l'heure, l'aide, le soutien. Nous l'avons vu en introduction tout à l'heure, suite aux émeutes le rapport qui avait été établi par l'IGA pointait le profil des personnes impliquées dans ces émeutes et nous disait que sur les condamnés, les mineurs étaient largement représentés (28 % des interpellés étaient des jeunes, voire très jeunes, environ 16 ans de moyen d'âge). On parle de jeunes qui pour une très large majorité étaient issus d'un cadre familial fragilisé, soit parce qu'ils étaient issus de familles monoparentales, soit parce qu'ils étaient suivis par l'aide sociale à l'enfance. En fait le tiers de ces jeunes était issu de familles monoparentales donc incontestablement il fallait que l'on s'occupe et que l'on se penche sur question puisque ces familles sont désignées comme fragiles, présentant des difficultés. Le nombre de familles monoparentales a augmenté, dans un tiers des familles monoparentales le parent en charge des enfants n'a pas d'emploi. La situation est encore plus précaire pour ces familles : 40 % des familles, 77 % des enfants, sont pauvres. Plusieurs facteurs de pauvreté sont mis en évidence ici : le nombre d'emplois du parent ou un emploi précaire un peu subi, le manque d'accès au droit ou à l'information, le renoncement, l'impossibilité de travailler quand euh on s'occupe de plusieurs enfants voire d'enfants handicapés donc on bascule dans un statut d'aidant, le non versement des pensions alimentaires n'aidant pas, les conditions d'hébergement assez difficiles, la santé mentale également est un critère. On est en droit de s'interroger ou de mettre en lumière la vulnérabilité de ces familles, de la place de ces jeunes, de la place du parent mais également la question de l'égalité hommes-femmes puisque 85 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme, à Ris-Orangis on n'échappe pas à ce schéma national. Les chiffres de l'ABS sont assez alarmants puisqu'ils nous offrent une cartographie précise de nos familles, de leur composition, leur niveau de vie, leurs difficultés, on a vraiment matière à travailler. Sur 4 920 familles avec enfants, 1 307 sont monoparentales, on est à 27 % de familles monoparentales sur notre ville. 33 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1 320 € par mois avec un ou plusieurs enfants, 30 % des familles sont dans des logements surpeuplés, 30 % des familles monoparentales sont inactives, 14 % des moins de 3 ans et 26 % des 11-17 ans vivent en famille monoparentale. On cible bien ici les mineurs.

Au vu de ces chiffres et pour soutenir ces familles, il nous a paru indispensable de créer ce statut dont on parlait, le statut des familles monoparentales, au niveau communal déjà et d'y associer des droits universels. On a donc entamé un travail transversal avec tous les services pour produire des actions concrètes dans ce domaine-là, dans différents périmètres qui permettraient de soutenir ces familles en termes de précarité avec par exemple une proposition de calcul spécifique du quotient familial, des propositions de mode de garde, d'accès à l'information, à l'emploi, à la mobilité, à la santé, à la culture, aux loisirs. Monsieur HENNI a parlé d'hébergement d'urgence tout à l'heure, nous travaillerons aussi sur ce sujet bien évidemment avec les associations déjà présentes sur notre territoire, je pensais à Solidarité Femmes 91 sur les quais de la Borde et Monsieur le Maire avait mentionné aussi cette solution d'hébergement, de colocation, de co-living qui va voir le jour j'espère très rapidement et qui s'adressera à ces familles-là. Nous avons mis en place une concertation des familles pour les entendre, on a organisé une conférence sur le sujet avec le collectif des

mères isolées qui est très mobilisé sur ce point. Cette conférence nous a permis d'écouter des témoignages poignants il faut le dire et cela a permis d'alimenter et de compléter nos travaux. Parallèlement à ce travail local nous intervenons également au niveau national puisque nous participons au travail initié par le député Philippe BRUN qui a mis en place une commission transpartisane pour proposer un projet de loi en faveur d'un statut des familles monoparentales. Nous avons été auditionnés sur nos actions et avec Génération femmes rissoises nous avons participé à la première assemblée législative pour examiner les articles que l'on proposera dans ce projet de loi.

Notre politique de soutien à la parentalité est assez complète mais elle ne sera jamais suffisante au vu des défis et des changements du schéma de nos familles. On visera par ce statut à répondre concrètement aux besoins de nos familles et j'espère que le travail est plutôt bien abouti. J'espère faire une présentation à ce sujet peut-être dans les prochaines semaines, si je ne m'engage pas trop vite. Je crois que j'ai été très longue, pardon, tout le monde est fatigué mais c'était nécessaire.

S.DJANARTHANY :

Effectivement c'était complet, c'était enrichissant, j'ai appris pas mal de choses. C'est très bien ce que l'on fait, comme le disait Monsieur HENNI il n'y a pas beaucoup de séparation entre ce que vous proposez et ce que nous concevons. Par rapport à la culture et les bibliothèques et tout ça, c'est important d'impliquer les parents. Récemment avec l'invitation de Monsieur le Maire j'ai assisté à l'exposition « Les femmes célèbres qui ont marqué l'histoire », ça s'est passé au 10, Jacques-Brel. Il y avait pas mal de monde, j'étais étonné qu'il y ait des enfants, des parents. Associer toutes ces personnes dans cet engagement d'insertion, de faire la société ensemble, c'est important et l'intervention de Josiane BERREBI était bien réussie. C'est dans cette voie-là que l'on doit aller, valoriser les parents permet aussi de les impliquer dans la citoyenneté, dans le respect et ça va découler forcément à ce que les enfants s'intègrent mieux dans la citoyenneté. Dans le futur ça ne peut qu'être bénéfique pour la société française. En tout cas je vous remercie pour avoir été si complète et en même temps je vois que tout est lié, chacun de vous a présenté son portefeuille et je vois bien qu'il y a des liens entre vous, j'ai bien apprécié.

S.RAFFALLI :

Ce n'est pas tout à fait terminé.

S.DJANARTHANY :

Ce n'était pas une conclusion.

S.RAFFALLI :

Je vous propose un autre gros chapitre, c'est d'examiner avec Siegfried VAN WAERBEKE la question des solidarités, du logement, de l'habitat et de la politique de la ville. On fait partir le chronomètre. Aurélie MONFILS avait demandé la parole pour des remerciements complémentaires.

A.MONFILS :

Oui pour remercier Marina DERVILLE au nom de tout le pôle éducation. Merci Marina.

S.VAN WAERBEKE :

Dans cette présentation je vais passer en revue les différents champs de ma délégation, j'évoquerai donc le Centre communal d'action sociale et le point d'accès au droit en transversalité des solidarités avant d'évoquer le logement puis l'habitat, plus particulièrement

dans le cadre de nos rapports aux copropriétés, puis on finira sur une note politique de la ville sanctuarisée par la désignation d'un cadre de référence et la précision de ma délégation (depuis tellement d'années que l'on travaille sur le fond, il convenait bien d'y mettre la forme).

Concernant les solidarités au sens large, rappelons tout d'abord un important soutien aux associations caritatives, je pense au Secours populaire français, à Aides et secours Ô Risois, au Secours fraternel, à la boutique mais aussi au CIDFF pour le droit des femmes et des familles, sans oublier la MAD pour le maintien à l'aide à domicile. Ce soutien est tout aussi bien financier (les subventions aux associations allouées par le CCAS s'élevant à 60 248 €) que logistique avec, comme l'a évoqué Monsieur le Maire tout à l'heure, entre autres la mise à disposition d'un camion par la commune aux associations d'aide alimentaire. Pour le CCAS plus particulièrement il s'agira surtout de rappeler les deux types d'aides : tout d'abord les aides légales de droit commun (pas de difficulté si je ne détaille pas les aides) et puis il y a nos aides facultatives arbitrées en commission permanente, pour lesquelles nous avons fait le choix cette année d'augmenter le reste à vivre, soit 10 € par personne et par jour contre 8,33 € auparavant, afin d'atteindre davantage de public en difficulté dans le cadre de ces aides. Enfin les frais d'obsèques : ici pas de système de quotient mais un plafond à 500 € sachant que les Risois peuvent aussi bénéficier de facilités financières de par notre convention avec le SIFUREP reconduite chaque année.

Concernant le Point d'accès au droit, maintenant créé en 2015, tout d'abord la domiciliation (je l'ai volontairement pas évoqué au CCAS car le courrier est réacheminé et récupéré au PAD par les domiciliés mais la domiciliation est bien à l'adresse du CCAS à l'Hôtel de Ville). Rappelons aussi sa mission de médiation, que ce soit entre voisins ou entre locataires et bailleurs, tout aussi bien dans le parc social que le parc privé et puis l'inclusion numérique, très important et je vais y revenir très vite. N'oublions pas évidemment le nerf de la guerre du PAD avec les nombreux partenaires qui animent ces permanences, déjà le CIDFF 91 avec une permanence pour le droit des personnes et des familles mais aussi une autre pour le droit des étrangers. Ensuite on a Médiavipp pour le droit des victimes, un avocat du Barreau de l'Essonne pour le droit de la défense, l'ADIL pour le droit au logement et même un notaire de la Chambre des notaires de l'Essonne.

Je reviens donc sur l'inclusion numérique car rappelez-vous, en réponse à notre analyse des besoins sociaux, qui avait clairement fait ressortir les besoins des familles et l'illectronisme, deux choses : d'une part nous avons mis en place une nouvelle permanence de médiation numérique, assurée par l'association Parcours solidaire ; d'autre part nous nous intégrons cette année le dispositif « France numérique ensemble » dans la perspective de la co-écriture d'une feuille de route à l'échelle de Grand Paris Sud sur ce sujet, sachant quand même que depuis 2022 on participe activement au hub de l'inclusion numérique Francil'IN. Ensuite, et pas des moindres, notre réseau d'écrivains publics créé en 2021 s'est encore agrandi et davantage déployé sur le territoire communal : nous sommes à neuf écrivains publics contre 5 en 2023 avec des permanences dans plusieurs de nos services (4 au Point d'accès au droit, 2 à la Vie des quartiers, un au CCAS, un au service retraités et temps libre et un au 10, place Jacques-Brel tout récemment).

Enfin – et c'est bien le terme : enfin ! – on réinstalle au PAD une permanence avec un défenseur des droits, ce qui fait directement écho à la qualité de la démocratie participative justement en ébullition au 10, place Jacques-Brel puisque ce sujet avait été évoqué lors d'un débat très constructif sur les directives anticipées organisé par Monsieur le Maire le 12 octobre 2023. Et puis on ne s'interdit pas de nous réinventer puisque le PADS (Point d'accès au droit et à la santé) en devenir du PAD actuel, va pouvoir mutualiser ses compétences avec celles de l'atelier santé-ville remarquablement valorisé par ma collègue élue Josiane BERREBI jusqu'à ce jour. Entendons bien que cette démarche va considérablement améliorer le champ des réponses pouvant être apportées au même instant dans la même structure au public que nous accueillerons.

Voilà pour les solidarités. Ceci étant, avant de vous parler du logement j'affirmerai que vivre au-delà de survivre, c'est aussi ça la promesse des solidarités. J'ai évidemment une pensée pour mes collègues élus à la jeunesse et leur administration qui œuvrent chaque année au bon déroulement de Noël pour tous en partenariat avec la boutique et le Secours populaire

français ainsi que la distribution des boîtes de Noël faite à plusieurs associations, les deux dispositifs étant rendus possibles grâce à l'incroyable générosité des Rissois, la logistique communale pour l'accueillir et la volonté politique de ne jamais faillir à cette gageure.

Pour parler du logement maintenant et plus particulièrement du logement social, à défaut d'attendre la traduction des promesses du gouvernement de permettre aux maires d'avoir la main sur la totalité des premières attributions à la réalisation des nouveaux programmes, apprécions simplement nos méthodes de travail singulières et leurs effets palpables. Déjà – je l'ai évoqué plusieurs fois en conseil municipal alors je passe assez vite – la qualité de l'accompagnement des demandeurs par notre service cumulée à l'implication politique accrue lors des commissions d'attribution de logements, implique aujourd'hui qu'environ deux fois plus de ménages parmi nos suivis se voient attribuer un logement qu'il ne nous l'est permis par notre seul contingent communal. Ensuite s'ajoute à cela l'augmentation de ce contingent, rendue possible par plusieurs délibérations sur les garanties d'emprunt, ayant permis la récupération de 26 logements sur le parc Logial, 78 sur le parc Essonne habitat, potentiellement 10 sur le futur programme Valophis et environ 5 sur celui d'Essonne habitat prévu au-dessus des cellules commerciales de notre cœur de ville en devenir. Autrement dit ce ne sont pas moins de 104 logements, sans compter les derniers programmes en devenir évoqués, qui vont rentrer dans le calcul de la gestion en flux et améliorer notre capacité d'attribution de logements. Pour parler de la gestion en flux, qui laisse encore très dubitatifs de nombreux élus sur le territoire, on sait déjà, nous concernant à Ris-Orangis, que le taux de rotation retenu par le plus gros bailleur de la commune nous permettra de travailler sur davantage de logements qu'aujourd'hui. Pardonnez mon optimisme mais à cela s'ajoutent des logements qui ne sont même pas de notre contingent communal, mis à disposition par ce même bailleur qui semble conscient et confiant de notre efficacité : pas plus tard que la semaine dernière deux nouveaux logements nous ont ainsi été proposés pour les travailler. Le logement social à Ris-Orangis c'est une mobilisation de tous les instants qui nous permet de ne pas juste subir le contexte en flux tendu afin de nous soustraire à la fatalité en attendant les grandes décisions des grandes institutions. Et puis notre adhésion au GIP-FSL (Groupement d'intérêt public Fonds solidarité logement) depuis 2007 constituant une partie du maillage entre le champ social évoqué tout à l'heure et le logement afin d'accompagner les ménages les plus en difficulté que ce soit pour le loyer et/ou la fourniture d'énergie. Inutile d'en rappeler tout l'intérêt au regard de la crise, chacune et chacun d'entre nous pouvant probablement témoigner de son expérience personnelle à la réception de factures ou de rappels de charges. Enfin un sujet longtemps fantasmé extirpé à son inertie par des décisions concrètes et co-construites par notre Maire avec le bailleur Valophis concernant le devenir de l'ancien Hôtel social dont ce dernier avait repris la gestion à corps perdu au 82, avenue de la Libération. Aujourd'hui ses occupants sont progressivement relogés dans le cadre de cellules de relogement pilotées par le CCAS, le service logement de la ville, le bailleur et moi-même pour qu'à l'échéance ce bâtiment disparaisse. Ce sont 45 ménages rissois qui retrouvent progressivement la dignité d'un logement décent grâce à ce partenariat de qualité. Nous rappelons par la même le bénéfice et le plaisir que l'on aura à continuer de travailler avec ce bailleur sur la commune.

Ce sujet fait d'ailleurs directement écho à l'habitat et à sa mission première de lutte contre l'habitat indigne. Sur parc social d'une part nous réalisons au besoin des constats d'insalubrité afin de rappeler aux bailleurs sociaux leurs obligations si nécessaire, d'autre part dans le cadre de la CUS (Convention d'utilité sociale) orchestrée par Grand Paris Sud, nous pouvons rappeler aux bailleurs les engagements qu'ils auraient pris mais aussi collecter des nouveaux signalements pour la prochaine convention. Et sur le sur le parc privé, déjà les 33 copropriétés de plus de 50 lots, sur les 99 que compte la commune, soit 1/3, continuent de faire l'objet d'une veille accrue par nos services et d'une manière plus générale la commune s'est dotée de moyens efficaces pour lutter contre l'habitat indigne. Toujours la possibilité de réaliser des constats d'insalubrité, pas que sur parc social. Rappelons aussi l'injonction de ravalement qui permet aujourd'hui la réhabilitation totale de 1 067 logements de la copropriété du Plateau d'Orangis dont 128 logements du bailleur social Logial en qualité de copropriétaire. Bien plus efficace que la DML (demande de mise en location), rappelons également le déploiement de l'APML (autorisation préalable de mise en location) potentiellement applicable sur presque 1 200 logements de la commune. Notre

veille permanente nous alerte sur l'augmentation importante des meublés de tourisme (Airbnb, Abritel, etc.) : je peux d'ores et déjà vous annoncer que l'on présentera prochainement une délibération afin d'encadrer ces pratiques par la demande obligatoire d'un numéro d'enregistrement par les propriétaires souhaitant pratiquer ce modèle de location.

Enfin, et pas des moindres, nos deux plans sauvegarde :

- Celui de la Ferme du Temple approuvé très récemment par la copropriété mais aussi le vote de son raccordement à la géothermie en AG au moment le plus opportun grâce à notre alerte sur les travaux du TZen en cours d'achèvement, suite auxquels les travaux de raccordement au réseau de chaleur de la SER auraient été beaucoup plus compliqués voire irréalisables ;
- Et le 24, Edmond-Bonté avec des arbitrages certes difficiles puisque la copropriété a été mise sous administration judiciaire mais responsables au regard des enjeux de sécurité et de salubrité que l'on doit nous administrés en mettant fin au cycle interminable des formes de plans de sauvegarde passées qui n'ont pas su résorber les problèmes.

Je finis à présent avec la politique de la ville : des années que l'on bataille pour élargir le périmètre du Plateau au quartier de veille de la Rénovation sur la cartographie de géographie prioritaire ! Aujourd'hui non seulement c'est chose faite mais on y a même intégré le quartier de la Gare. Ce sont autant de quartiers où nous réalisons des diagnostics en marchant, deux ayant été réalisés à la Réno et à la Gare pas plus tard que la semaine dernière mais surtout ce n'est plus 50 % du parc Essonne habitat de notre ville qui est en QPV mais 85 %, ce qui doit nous ramener à peu près non pas à 2 400 personnes mais à 2 400 ménages qui, par exemple – car c'est un sujet d'actualité – ne pourront plus se faire appliquer le surloyer et c'est effectif depuis le 1er janvier 2024. Si vous connaissez des personnes en QPV à qui il aurait été appliqué, vous pouvez les rassurer. Encore une fois notre vigilance nous a permis de rappeler au bailleur cette obligation qui déduira des prochains loyers le trop perçu aux locataires concernés.

En conclusion je soulignerai quand même l'importance que l'on accorde à des visions plus élargies qui se traduisent aussi par exemple avec notre adhésion à l'AMVBF (Association des Maires ville et banlieue de France) au conseil municipal précédent. Cette démarche se traduit aussi par notre adhésion à l'UDCCAS (Union départementale des CCAS), par notre présence au conseil d'administration mais aussi au bureau. Nous avons pu à ce titre attirer l'attention du Président de l'Union nationale des CCAS sur nos actions pour le droit des femmes et contre les violences faites aux femmes. À ce sujet, pour ceux qui ont pu profiter de la programmation pour le droit des femmes autour du 8 mars, qui a été évoqué par Monsieur DJANARTHANY, la semaine passée, vous avez pu apprécier la qualité des actions qui va crescendo : 150 personnes au 10, place Jacques-Brel juste pour le vendredi 8 et il en va de même pour la programmation autour du 25 novembre contre les violences faites aux femmes. On regrettera tout de même l'apathie de l'ARS dans certaines situations d'insalubrité et l'inertie totale du département dans sa gestion des maisons départementales des solidarités. D'ailleurs vous aurez peut-être remarqué qu'on n'a plus de permanence de la MDS au point d'accès au droit. Évidemment c'est passé inaperçu avec 15 à 20 postes ouverts non occupés en permanence route de Grigny. Néanmoins le groupe Ris pour tous continuera de déployer toutes ses forces pour aider les plus démunis et ne pas fragiliser les classes moyennes. À Ris-Orangis pas d'année blanche, un budget ça s'écrit ça ne s'efface pas. À bon entendeur !

S.RAFFALLI :

C'est une vraie profession de foi. C'est impressionnant, non ? Sérieusement, quand on décrit avec précision. J'ai une certaine fierté à la présentation de nos politiques, c'est dense et c'est cohérent. Mais si ça n'appelle pas de commentaire on peut passer à Josiane BERREBI sur la santé et sur la politique à l'égard des retraités.

J.BERREBI :

Je vais vous présenter mes deux délégations. Pour les retraités, 2 730 retraités sont inscrits au service Retraités et temps libre sur les 5 395 recensés sur la ville (c'est un chiffre que nous a donné l'INSEE). Ce service municipal de proximité, accessible, totalement dédié, s'adapte aux besoins ponctuels et souvent urgents pour le bien vivre et bien vieillir à Ris-Orangis et pour lutter contre l'isolement de toutes ces personnes âgées en coordonnant les acteurs locaux et en garantissant une prise en charge globale par le biais de deux pôles : le pôle maintien à domicile constitué d'un travailleur social dont la mission est de permettre à la personne âgée de rester chez elle dans de bonnes conditions, il évalue les besoins et met en place les dispositifs adaptés. Ces dispositifs sont :

- l'allocation personnalisée à l'autonomie : 206 Rissois en ont bénéficié en 2023 ;
- le service de soins infirmiers à domicile qui intervient pour éviter une hospitalisation lors d'une affection aiguë pouvant être traitée à domicile, pour faciliter le retour au domicile après une hospitalisation ou pour prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission en établissement ;
- il y a ensuite des associations d'aide à domicile qui assurent ménage, repas, courses ;
- le service de portage des repas : 237 personnes en bénéficient du lundi au vendredi et 40 d'entre elles ont une extension également pour le weekend à titre de personnes très isolées ;
- un dispositif de téléassistance pour assurer la sécurité au domicile ;
- le réseau solidaire, qui fêtera ses 10 ans cette année, avec une douzaine de bénévoles assurant chaque semaine des visites de courtoisie auprès de personnes âgées et/ou handicapées ;
- l'aide aux aidants : dans le cadre de notre charte d'engagement réciproque, l'association France Alzheimer assure des formations aux aidants et des temps de repos par la prise en charge ponctuelle des malades ;
- des psychologues de l'association PEREN et ANTEA proposent des entretiens gratuits pour les aidants et pour les retraités ;
- pour nos retraités autonomes un service de restauration au foyer George-Brassins, un endroit très convivial qui réunit environ 43 personnes au quotidien ;
- et enfin le pôle animation, soucieux de favoriser le lien social, qui organise tout au long de l'année des actions d'information, de prévention, des activités culturelles, des ateliers d'initiation à l'informatique pour lutter contre la fracture numérique, des activités sportives, des sorties, des séjours France et étranger et deux journées à la mer en été.

Enfin les grands événements : la Semaine Bleue, les Seniors'Forme, le colis de fin d'année, le banquet pour lequel nous étudions systématiquement des formats nouveaux répondant aux attentes des seniors et à la maîtrise des budgets.

Je voulais juste faire mienne une maxime que je privilégie particulièrement, c'est qu'on mesure la dignité d'une société à la façon qu'elle a de traiter ses anciens. Voilà pour la partie retraités, y-a-t-il des questions ?

Je vais passer à la présentation de l'atelier Santé ville : il a pour objectif d'améliorer la santé physique et mentale des administrés en tenant compte des particularités de notre territoire et des populations. Ainsi il propose des actions de promotion de la santé et de dépistage en partenariat avec des professionnels, tous les services municipaux, des associations et les établissements scolaires. Il participe tout au long de l'année aux événements importants portés par la Réussite éducative, le CCAS, l'USRO et bien d'autres. Les missions de prévention servent à sensibiliser petits et grands à la nutrition, aux addictions, à l'hygiène, à la vaccination, pour les adolescents à la vie affective et sexuelle, à l'usage des écrans ainsi qu'aux risques divers liés aux saisons, sensibiliser, prévenir et dépister les cancers et les maladies invalidantes avec deux temps forts sur l'année, Octobre rose et le Téléthon, et des partenaires importants dont la Clinique Pasteur, l'Imagerie 91, le Groupe Hospitalier des cheminots entre autres. Les autres missions : parallèlement l'atelier Santé ville a des

missions d'accompagnement et de soutien pour les Rissoises et les Rissois dans les démarches administratives et les échanges avec la CPAM, les mutuelles, mais également pour les professionnels de santé installés ou en proposition d'une offre nouvelle. C'est ainsi qu'en avril 2022 a ouvert le centre Ramsès santé qui accueille quatre médecins généralistes et deux infirmières assistantes médicales. Dans quelques semaines le centre médico-dentaire situé sur la Nationale 7 sera prêt à recevoir des patients. Le 8 avril ouverture officielle du centre ophtalmologique situé place de Babel suite à l'obtention d'un double agrément. Ils viennent d'ailleurs de poster quelque chose que je vais me permettre de vous lire : « Nous avons le plaisir de vous annoncer que le centre médico-ophtalmologique Accord santé ouvrira ses portes le 8 avril au 3, place de Babel. Un établissement conventionné secteur 1 et où nous pratiquons le tiers payant. Nous accueillons les enfants à partir de 3 ans : dépistage visuel, suivi orthoptie, etc. Notre but est d'offrir une qualité de soins adaptée à tous types de patients. Nous comptons développer dans les mois à venir d'autres spécialités telles que la médecine générale et la gynécologie – ça va intéresser aussi du monde parce qu'on est en manque sur le territoire – En attendant nous vous attendons avec impatience le 8 avril ». Ils ont posté ça et je pense que la ville va poster quelque chose puisque j'ai donné des éléments car ils ont ouvert sur Doctolib les possibilités de prises de rendez-vous. Enfin, une importante nouvelle pour les Rissoises et les Rissois : les radiologues d'Imagerie 91, installés dans la clinique Pasteur, disposent depuis le 6 février d'une IRM, première sur notre ville et complément indispensable pour ce pôle de cancérologie à rayonnement départemental.

S.DJANARTHANY :

Sur la médecine on manque cruellement de médecins, on est heureux d'apprendre qu'il y aura un IRM ici et un centre ophtalmologique. J'ai mis cinq années pour trouver un médecin traitant, pendant cinq années je me suis baladé d'un médecin à l'autre et je suis heureux d'apprendre aussi qu'il y aura des généralistes. C'est important qu'il y ait un suivi par un médecin traitant qui connaît son patient, beaucoup ici même à Ris-Orangis me parlent de leur manque d'un médecin traitant. Il me semble qu'il y aura aussi un centre dentaire, on est heureux d'apprendre ces bonnes nouvelles mais en même temps, je parle au niveau national, on a quand même un problème avec ce manque de médecins et le traitement que l'on fait de la santé en général. Ils ont déjà fermé l'hôpital de Juvisy, s'en suivra peut-être celui de Longjumeau donc pour la médecine de proximité il faudra aller bientôt sur le plateau de Saclay. Quand on trouve à proximité de chez nous les médecins, les centres de soins, c'est plutôt des bonnes nouvelles. Il me semble que ce sont des centres privés mais est-ce qu'on aurait pu faire un centre de santé municipal comme ça existait dans le temps ? C'est l'idée mais en tout cas l'offre de santé, je suis preneur. S'il y a des généralistes, je suis preneur aussi.

J.BERREBI :

Concernant l'éventualité d'un centre de santé communal, je pense que c'est un problème de budget, je ne pense pas que l'on ait la possibilité de créer et de gérer un centre communal.

S.RAFFALLI :

C'est à la fois une question budgétaire, ça mobilise beaucoup de moyens bâtimentaires et puis c'est un métier et souvent les centres communaux ont de grandes difficultés malgré la mobilisation de moyens. La médecine de proximité a toujours été privée en France, elle a toujours été libérale, c'est l'hôpital qui est public. Les ouvertures que vient de rappeler Josiane BERREBI sont dans la filiation de ce qui existait autrefois ici et que l'on a régénéré dans le cadre de l'atelier Santé ville en jouant notre rôle de facilitateur mais sans jamais investir. On a longtemps hésité sur ce sujet et je pense qu'on a bien fait, la preuve c'est qu'il y a quelques résultats tangibles. J'espère d'ailleurs que l'on aura d'autres prospects dans les mois et dans les années à venir, il y a notamment dans l'immeuble des Rosiers en face d'Albert-Camus des espaces qui pourraient être aussi occupés par des médecins, par des

praticiens. Il faut que ce soit confirmé mais en tout cas il y a eu quelques prises de contact en ce sens. Vous avez aussi à l'entrée de Dranem un bâtiment, le pavillon Maurice-Chevalier, aujourd'hui désaffecté, qui est un bâtiment de belle surface et qui pourrait être requalifié pour accueillir là aussi des médecins qui travailleraient évidemment avec la clinique Pasteur mais aussi ouverts sur l'extérieur. Bref, on a encore la possibilité je pense de développer notre offre avec l'appui des forces disponibles localement. Le pôle sanitaire santé autour de la Clinique Pasteur a aujourd'hui un très fort rayonnement, l'arrivée de l'IRM n'est pas tout à fait un hasard, c'est le fruit d'une histoire longue et là aussi la municipalité a été en soutien tout au long du processus de développement de ce pôle. Je pense que c'est la bonne place d'une municipalité de notre taille avec sa capacité financière, son savoir-faire, ce n'était certainement pas de nous aventurer à créer un centre de santé publique. On n'en avait pas les capacités au sens plein du terme, la seule initiative que nous avons prise dans ce sens c'était au moment de la crise Covid où nous avons déployé des moyens locaux pour créer le centre de vaccination.

On va rééditer le petit fascicule qui recense l'ensemble des praticiens, on le fait régulièrement mais compte tenu des nouvelles arrivées, c'est important que les gens aient les bonnes coordonnées et que l'on fasse de la publicité autour de ces ouvertures.

On peut passer à la qualité du service public avec Véronique GAUTHIER.

V.GAUTHIER :

Je vais essayer de faire de tête parce que je n'ai plus de batterie, je suis désolée. J'ai deux délégations, la première c'est l'informatique qui est un peu le nerf de la guerre. C'est un peu transversal, on a de l'informatique sur tout, on a mis beaucoup de projets en place sur les écoles essentiellement parce qu'on a mis énormément d'argent pour mettre des tableaux numériques sur toutes les écoles et on a mis de la fibre dans toutes les écoles. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais dans les budgets on avait mis de l'investissement sur trois années, on est sur la troisième et dernière année pour mettre de la fibre dans toutes les écoles. On aura aussi cette année fini de mettre dans toutes les écoles et dans toutes les classes des tableaux numériques donc toutes les écoles primaires seront dotées de tableaux interactifs. Je pense que les instituteurs sont assez contents de cette dotation, c'est un vrai gros investissement, c'était vraiment quelque chose de très attendu pour les écoles. Les écoles maternelles ne sont pas en reste puisqu'on récupère le matériel des écoles primaires – ce n'est pas du matériel bas de gamme – on le rebooste, on le reconditionne et on le met à disposition des enfants de maternelle et des instituteurs pour que les enfants de maternelle puissent aussi avoir une dotation en informatique, en bureautique et en ordinateurs. Voilà pour la partie informatique. Je vous passe tous les projets que l'on met dans les outils informatiques et les logiciels informatiques à disposition de tous les services de la ville. Les caméras en réseau et le fibrage un peu partout pour que tous les services de toute la ville soient fibrés : ça se termine cette année.

Ma deuxième délégation porte sur tout ce qui est modernisation du service public. Gros travail sur la dématérialisation, énormément de travail sur la dématérialisation de tout ce qui était pièces comptables – c'était depuis très longtemps – et le conseil municipal en démat depuis longtemps, pratiquement depuis le début de ma délégation, il y a eu un gros travail aussi sur les CNI et les passeports avec de grosses difficultés au début. En effet, à la reprise après le Covid – puisqu'il y a eu pendant tout le Covid impossibilité de faire des CNI et des passeports – il y avait un énorme retard sur les prises de dossiers de CNI et passeports et quand le Covid est passé il y a eu un engouement pour les personnes à refaire leur pièces d'identité et passeports avec un étranglement au niveau de la Préfecture pour pouvoir les faire. C'est la Préfecture du Val de Marne qui les gère mais en tous les cas pour le 91 on s'en sort bien parce que dans le Val de Marne c'est juste l'enfer pour avoir des rendez-vous et juste l'enfer pour avoir son passeport ou sa pièce d'identité, dans le 91, en tout cas à Ris, on s'en sort plutôt bien et en tout cas c'est plutôt bien géré. Voilà ce que j'avais à dire sur mes délégations qui sont plutôt bien.

Il y a eu aussi un gros travail sur le cimetière où on a refait les contre-allées avec un nouveau revêtement mais peut-être que Gilles pourra en parler. Je ne sais pas si c'était au

niveau des espaces verts, ils ont essayé de mettre un nouveau revêtement entre les inter-tombes pour que ce soit plus joli et qu'il y ait moins de mauvaises herbes qui poussent entre les contre-allées.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des demandes de précision ? On aura épuisé la présente thématique des maires adjoints, on peut aussi solliciter les conseillers municipaux délégués s'ils le souhaitent. Monsieur DERAEDT, vous pouvez peut-être nous parler de sécurité civile ?

F.DERAEDT :

Effectivement je souhaiterais vous apporter quelques petites précisions, notamment des précisions et chiffres concernant l'aspect sécurité, prévention et incivilités sur le territoire. La police municipale est une police qui intervient 7 jours sur 7 au plus près des habitants, l'objectif est d'en assurer bien évidemment la sécurité, une présence sur la voie publique. Cela concerne les infractions routières mais aussi la tranquillité, la salubrité publique. Nos policiers municipaux peuvent être amenés à patrouiller en voiture, à moto, à pied, à vélo et aussi en bateau afin de sécuriser et apaiser les quartiers et veiller au partage de l'espace public. La police municipale nous en avons discuté assez rapidement tout à l'heure, c'est effectivement près de 90 caméras mais pas uniquement, ce sont plusieurs services municipaux au service des Rissois et des Rissoises composés d'un chef de sécurité, un adjoint, une vingtaine d'agents, un secrétaire, 6 ASVP et 12 personnels de sécurité école qui assurent la sécurité de nos enfants, veillant sur eux tous les jours et cela trois fois par jour, matin, midi et soir sur l'ensemble des établissements scolaires de notre commune. À cela on peut ajouter deux médiateurs de ville et trois chiens malinois de service. Cela nous montre l'envie de la municipalité d'assurer la tranquillité et la sérénité pour l'ensemble de la population. L'activité police municipale c'est principalement de la lutte contre les incivilités, les délits, c'est aussi prévenir et dialoguer avec l'ensemble des citoyens et des acteurs locaux.

Je vais maintenant vous donner quelques chiffres : les agents sur l'année écoulée, de mars 2023 à mars 2024 – les chiffres sont très récents – ce sont 277 véhicules mis en fourrière, 10 334 mains courantes, 211 procédures pénales, 98 interpellations pour crimes et délits, plus de 5 000 verbalisations au Code de la route et enfin 147 Rissois inscrits sur le fichier OTV (Opération tranquillité vacances) pour qui les agents ont effectué beaucoup de passages journaliers sur les biens recensés. La municipalité a souhaité mettre en place une brigade environnement travaillant sur les incivilités de dépôts sauvages, les résultats sont à ce jour satisfaisants et nous pourrions prochainement quantifier cela. Cette brigade aux multiples fonctions a aussi effectué le recensement des chiens dangereux sur notre commune et a inscrit près de 90 animaux, catégorisant et répertoriant ces animaux, assurant aussi le suivi des propriétaires de ces animaux. La création de la brigade fluviale en 2023 afin d'apporter plus de sécurité et de tranquillité sur nos berges va bien évidemment continuer sur l'année 2024 et se renforcer. Ils officient principalement les mercredis et les weekends.

Enfin pour cette brève intervention, depuis le 1er janvier et sur le mois de février donc sur les deux premiers mois de l'année, la dernière statistique qui est sortie c'est que la délinquance a baissé de 20 % sur la commune. J'insiste bien sur les 20 %, c'est quand même assez conséquent. Je pense que ces très bons résultats sont dus bien évidemment à l'occupation par les agents de la police municipale des terrains, de nos rues, de nos quartiers, la sensibilisation aussi, la discussion et sans doute aussi pour certains la prise de conscience. Je tiens à féliciter l'ensemble de ces agents et je vais y adjoindre aussi l'ensemble des services techniques qui effectuent des missions chaque jour auprès de la police municipale afin d'assurer notre sécurité et notre tranquillité. Je vous en remercie.

S.RAFFALLI :

Merci d'avoir évoqué ce chapitre important de notre vie communale.

S.DJANARTHANY :

J'ai eu une mauvaise expérience avec la police municipale. C'étaient trois individus, je ne sais pas comment ils sont recrutés mais c'étaient des cowboys. L'année dernière ils ont voulu verbaliser un monsieur qui était dans une restauration rapide, pas loin de la BNP, et le gars était mal garé, il est sorti aussitôt et il a dit « Écoutez monsieur l'agent, pas de verbalisation je m'apprêtais à partir ». Ils n'ont pas cherché à comprendre, ils ont pris leur appareil, ils ont photographié. Le gars n'était pas content, j'ai assisté en direct et une phrase a été mal interprétée, le mec est sorti, il l'a tabassé, menotté et ils l'ont embarqué. C'était la police municipale. J'ai laissé mes coordonnées sur leur voiture et le lendemain c'est son épouse qui m'a appelé, je lui ai dit que je voulais témoigner. Un an après j'ai été appelé à la police nationale à Evry. J'étais parti témoigner contre deux individus. Monsieur le Maire il faut faire quelque chose, il y a des policiers qui n'ont rien à faire, je ne sais pas comment ils sont recrutés. Vous me donnez l'occasion d'en parler mais l'homme qui a été tabassé... J'ai demandé à ce que ça cesse, j'étais le seul mais j'ai fait face, j'ai failli me faire embarquer aussi, ça a été difficile. Dans l'immense majorité des policiers municipaux je n'ai pas de problème, on dialogue, mais ces trois individus je ne les ai jamais vu mais c'étaient des cowboys.

S.RAFFALLI :

Le processus de recrutement au sein de l'équipe municipale est très strict, évidemment on fait très attention aux personnes qui se présentent à nous, il y a des équipes qui se renouvellent fréquemment avec, comme vous le savez, une tension très forte sur ces métiers, une concurrence entre les différentes communes avec notamment le recrutement de la Mairie de Paris qui est récent et qui absorbe beaucoup des compétences. On est très rigoureux au moment de l'embauche mais il arrive parfois que l'on se trompe. Je n'arrive pas à dater précisément les événements auxquels vous faites référence mais je sais que les agents qui ont participé aux faits que vous décrivez ne font plus partie de nos services. Monsieur DERAEDT insistait sur la qualité de la direction de ce service qui comprend de nombreuses personnes, je pense que c'est assez solide, c'est robuste, ça produit beaucoup, ça travaille beaucoup en lien avec la police nationale. Si on devait tirer un bilan de ce service, il est très positif donc on serait plutôt enclin à encourager les équipes de Monsieur MAQUET à continuer en ce sens.

S.DJANARTHANY :

Je ne remettais pas du tout en cause les autres, c'étaient trois individus.

S.RAFFALLI :

On a bien compris.

S.DJANARTHANY :

Je vous posais la question de comment se faisait le recrutement et puis voilà. Avec la majorité des policiers municipaux on se dit bonjour au marché, il n'y a pas de souci.

S.RAFFALLI :

Je vous ai répondu sur les deux aspects de votre question c'est-à-dire le processus de recrutement et les agents qui ont participé aux faits que vous décrivez. Y-a-t-il une autre prise de parole avant que l'on passe au vote ?

J-P.MONTEIRO TEIXEIRA :

Je vais parler un peu de l'animation des quartiers : il s'agit de venir cofinancer les actions en direction des habitants pour un long terme donc durant l'année. Des activités sont fléchées, telles des opérations Ciné vacances, des sorties à la mer et les festivités de fin d'année.

Pour le 2ème c'est citoyen sauveteur : il s'agit de proposer aux citoyens de se former aux gestes qui sauvent, à la manipulation des défibrillateurs et des extincteurs et, pour ceux et celles qui le souhaitent, passer le PSC1 (prévention de secours civique niveau 1). Ces propositions sont accessibles dès 11 ans et elles peuvent être réalisées en famille, c'était le but recherché. Après on a le chantier participatif d'embellissement des espaces communs : depuis plusieurs années le service Vie des quartiers porte des actions de sensibilisation à l'environnement et à la création du jardin partagé en passant par le compostage. Elles seront proposées dans la même veine de poursuite dans deux élans, deux chantiers participatifs : des cabanes en osier vivant et des nichoirs à mésanges. Il y a également la continuation de l'installation de composteurs collectifs avec l'accord d'Essonne habitat. En dernier le dispositif vacances qui sera reconduit par la CAF : on a déjà 10 familles que l'on est en train d'orienter et d'aider à faire leurs dossiers. Voilà pour la vie des quartiers.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté ? On peut passer au vote sur le budget primitif à moins qu'il y ait des prises de parole en conclusion ? Êtes-vous porteurs des pouvoirs ? Vous avez le vote de vos deux camarades, très bien on va pouvoir les enregistrer.

Merci de ces débats, de cette présentation tout à fait complète de l'ensemble de nos activités municipales et communales. Je remercie évidemment tous les intervenants, ceux qui ont participé également aux débats. Je vous propose sans plus tarder que l'on puisse passer au vote donc pour le budget primitif 2024 qui est contre ? Monsieur Stillen. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité des présents. Merci beaucoup de ce vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(Laurent Stillen)

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2024 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>TOTAL DEPENSES :</u>	41 400 134 euros
Chapitre 011 'Charges à caractère général'	10 067 124 euros
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	25 950 000 euros
Chapitre 014 'Atténuations de produits' :	252 000 euros
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante' :	2 398 231 euros
Chapitre 66 'Charges financières' :	994 176 euros
Chapitre 67 'Charges spécifiques' :	22 000 euros
Chapitre 68 ' Dotations aux provisions, dépréciations' :	102 721 euros
Chapitre 023 'Virement à la section d'investissement' :	988 565 euros
Chapitre 042 'Opérations ordre transf. entre sections' :	625 317 euros
<u>TOTAL RECETTES :</u>	41 400 134 euros
Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	352 516 euros
Chapitre 70 'Produits des services' :	2 609 459,98 euros
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	8 093 421 euros
Chapitre 731 'Fiscalité locale' :	21 592 600 euros
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	8 066 129 euros
Chapitre 75 'Autres produits gestion courante' :	200 089 euros

Chapitre 76 'Produits financiers' :	7 200 euros
Chapitre 77 'Produits spécifiques' :	50 489 euros
Chapitre 78 'Reprises sur amortissements, dépréciat. :	15 512,02 euros
Chapitre 042 "Opérations d'ordre transf.entre sections" :	412 718 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES : **13 553 584 euros**

Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	4 667 268 euros
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' hors opérations :	637 855,82 euros
Chapitre 21 'Immobilisations corporelles hors opérations' :	6 542 326,18 euros
Chapitre 23 'Immobilisations en cours hors opérations' :	52 800 euros
Chapitre 040 'Opérations d'ordre transf.entre sections' :	412 718 euros
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales' :	90 902 euros

Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :

Opérations d'équipements : **376 360 euros**

➤ Dont Opérations :

« Création de voies partagées »	35 000 euros
« Démolition reconstruction halle de tennis »	53 000 euros
« Construction nouveau CTM2 »	190 000 euros
« Renaturation (Axe Seine) »	98 360 euros

Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :

Opérations d'équipements : **773 354 euros**

➤ Dont Opérations :

« Création bâtiment pour le RAM »	150 000 euros
« Renaturation (Axe Seine) »	381 200 euros
« Construction Maison de la Seine »	192 154 euros
« Réhabilitation du Gymnase A. Camus »	50 000 euros

TOTAL RECETTES : **13 553 584 euros**

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' :	1 047 300 euros
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' :	2 500 000 euros
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	6 001 500 euros
Chapitre 024 'Cessions immobilières'	2 300 000 euros
Chapitre 040 'Amortissement des immobilisations'	625 317 euros
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales' :	90 902 euros
Chapitre 021 'Virement de la section de fonctionnement'	988 565 euros

ADOPTÉ le Budget Primitif 2024 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8. Vote des taux des contributions directes

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2024, les communes doivent voter les taux des contributions directes (taxes foncières bâties et non bâties et taxe d'habitation pour les résidences secondaires) pour décider du produit nécessaire à l'équilibre de leurs budgets. A Ris-Orangis, depuis 2010, la municipalité a décidé de geler ses taux afin de ne pas pénaliser les contribuables rissois. Les taux sont donc restés inchangés.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, depuis 2023, plus aucun foyer ne paie cette taxe sur la résidence principale. Seules les résidences secondaires restent imposables à cette taxe.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale perçoivent respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Ainsi, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Aussi, le taux qui sera voté par la Ville intègre l'ancien taux de la Ville (22,74%) cumulé au taux du Département (16,37%) soit un taux global de 39,11% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

À ce titre, du fait de cette réforme de la fiscalité directe locale, depuis 2020, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Par ailleurs les communes conservent la taxe d'habitation appliquée en 2022 (taux voté en 2019 et figé jusqu'en 2022) sur les résidences secondaires. Le taux de taxe d'habitation voté sur les résidences secondaires peut être modulé à la hausse ou à la baisse avec, toutefois, une liaison des taux (TFB).

Face aux tensions persistantes du marché locatif sur notre territoire, il est nécessaire d'inciter les propriétaires à mettre sur le marché des locaux d'habitation peu ou pas utilisés. A cette fin, le recours à une hausse de la majoration de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale est nécessaire. Aussi, il a été proposé de majorer de 60% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le montant prévisionnel des bases des impôts ménages est estimé en 2023 à 46 553 911 €. Les bases sont la somme des valeurs locatives de l'ensemble des biens bâtis et non bâtis. Pour obtenir le produit de chaque taxe attendue par la collectivité, on applique le taux voté à chacune des bases concernées (taxes foncières) sauf pour la taxe d'habitation sur les résidences principales dont les taux sont désormais gelés.

La revalorisation des bases prend en compte deux éléments. D'une part, l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement pour l'année 2024 qui est de + 3,9%, d'autre part la variation physique des bases pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour information, la variation physique prend en compte les modifications apportées par les propriétaires sur leurs biens (agrandissement, modifications etc...) ainsi que les constructions nouvelles qui viennent créer des bases nouvelles. On retrouve par exemple les différentes livraisons des différents projets privés (maisons individuelles, petits collectifs etc...).

Concernant les taux des taxes locales, il est proposé de les maintenir inchangés pour la quinzième année consécutive.

Au vu des taux qui seront votés, le produit de ces trois taxes sera de 18,53M € (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de taxe d'habitation).

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 67,4% du produit des taxes et impôts et 48,8% des recettes réelles de fonctionnement.

Libellés	Bases 2023	Bases prévisionnelles 2024	Variation de bases/(N-1)	Taux N-1	Taux appliqués par décision du CM	Variation de taux/N-1	Produit N-1	Produit voté par le CM	Variation du produit/N-1(%)
Taxe d'Habitation	2 155 073	2 248 125	4,32%	18,33%	29,32%	60,0%	395 025	659 150	66,86%
Taxe Foncière Bâtie	42 200 852	44 078 790	4,45%	39,11%	39,11%	0,0%	16 505 113	17 239 215	4,45%
Taxe Foncière Non Bâtie	218 476	226 997	3,90%	112,59%	112,59%	0,0%	245 981	255 575	3,90%
montant de l'effet de coefficient correcteur (ECC)							1 854 859	1 854 859	
TOTAL	44 574 401	46 553 911	4,44%				19 000 978	20 008 799	5,30%

Le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières au vu des bases notifiées est le suivant :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 29,32%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,11 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,59 %

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

On passe au vote des contributions, on a largement évoqué cette question avec le maintien des taux de fiscalité, notamment de la taxe foncière. Y-a-t-il des remarques sur ce sujet ? Pas de difficulté ? Unanimité des présents ? Même vote que pour le budget primitif ? Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(Laurent Stillen)

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

PRECISE que pour l'année 2024, sont donc appliqués les taux des taxes directes de la manière suivante :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 29,32%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,11 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,59 %

9. Imputation en investissement de biens meubles inférieurs à 500 € TTC

L'État a publié, le 26 février 2002, une circulaire interministérielle n°NOR/INT/B/02/00059/C concernant la possibilité d'inscrire en section d'investissement les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises.

Cette circulaire permet à la ville de compléter cette nomenclature par une délibération annuelle.

Elle concerne en particulier les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises qui, selon leur caractère de durabilité, de premier achat, d'amélioration du patrimoine (et selon les inscriptions budgétaires de l'exercice) peuvent être inscrits en section d'investissement.

L'enjeu de l'inscription en section d'investissement est de permettre la récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en contrepartie d'un financement d'une dotation aux amortissements en section fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'inscription de biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros toutes taxes comprises en section d'investissement.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

S'agissant de l'imputation des investissements de biens meubles inférieurs à 500 € vous avez vu la liste de l'ensemble des meubles objets de cette délibération. Je suppose qu'il n'y a pas de difficulté non plus ? Même vote ? Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(Laurent Stillen)

DECIDE d'adopter la liste figurant en annexe correspondant aux biens meubles ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire permettant à l'ordonnateur d'inscrire, s'il le souhaite, en section d'investissement les biens meubles référencés.

10. Budget Primitif 2024- Ville- Vote des Subventions

La Commune, a décidé de maintenir le soutien apporté aux bénévoles des associations locales. Il s'agit d'une des principales priorités au vu des subventions envisagées.

L'enveloppe pour les associations et les activités éducatives est de 1 723 349 € (CCAS compris).

Il est proposé au Conseil municipal de répartir cette enveloppe auprès des différentes associations énumérées ci-dessous étant rappelé que l'obtention de subventions de la part de la Commune résulte d'une demande de subvention via un dépôt de dossier. Par ce dossier, sont ainsi précisés les activités de l'association et les projets envisagés. Le versement de subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

Considérant qu'il est de l'intérêt communal de la Ville de Ris-Orangis, d'assister financièrement les associations à but non lucratif exerçant leurs activités sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de verser les sommes suivantes au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations au titre de subventions pour l'année 2024, quel que soit leur domaine d'activités.

Les dépenses seront imputées aux comptes natures 65748 et 657363 (CCAS) du budget de l'exercice 2024.

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	77 326 euros
▪ Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	77 326 euros
• Fonction 0 – Rubrique 024 - article 65748 :	51 100 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>51 100 euros</u>
▪ AFNORA :	750 euros
▪ D.P.M. :	6 000 euros
▪ Anciens Combattants Harkis :	750 euros
▪ UNC :	1 000 euros
▪ AMMAC :	150 euros
▪ ARPA :	14 000 euros
▪ Rail 91 :	750 euros
▪ Rail 91 : projet	2 000 euros
▪ Amicale Philatélique Rissoise	900 euros
▪ Amicale Philatélique Rissoise : projet	1 000 euros
▪ Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
▪ SPA Chamarande :	500 euros
▪ CEDER :	6 000 euros
▪ Renaissance et Culture	500 euros
▪ Citoyens Agités :	3 500 euros
▪ L'attribut :	12 000 euros
• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :	137 656 euros
<u>'Subventions associations scolaires'</u>	<u>137 000 euros</u>
▪ Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
▪ Villes des musiques du monde :	102 500 euros
▪ Association TEMPO	20 000 euros
▪ Association OASIS	300 euros

▪ Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
▪ FSE Jean Lurçat	200 euros
▪ <u>Coopérative des écoles classes de découvertes</u> :	656 euros
- Ordeger Elémentaire :	120 euros
- Orangis Elémentaire :	80 euros
- Boulesteix Elémentaire :	120 euros
- Guerton Elémentaire :	80 euros
- Ferme du Temple Elémentaire :	96 euros
- Moulin à vent Elémentaire :	80 euros
- École Derrida :	80 euros
• Fonction 3 – Sous fonction 30 - article 65748 :	552 850 euros
<u>'Subventions U.S.R.O.'</u>	506 200 euros
▪ U.S.R.O subvention exercice :	506 200 euros
<u>'Autres subventions sportives'</u>	45 150 euros
▪ Bretteur d'Orangis	200 euros
▪ Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	500 euros
▪ Rando Ris :	500 euros
▪ Sport dans la ville :	40 000 euros
▪ UNSS CES A. Camus :	2 000 euros
▪ UNSS CES J. Lurçat :	1 300 euros
▪ 1, 2, 3 Zumba :	650 euros
<u>'Subventions associations locales'</u> :	1 500 euros
• Solidarité Échanges Internationaux :	1 500 euros
• Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748 :	15 300 euros
<u>'Subventions action culturelle'</u>	2 600 euros
▪ Révélation Child :	600 euros
▪ Larue et Compagnie :	2 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	12 700 euros
▪ Union Musicale de Ris-Orangis :	4 000 euros
▪ Union Musicale de Ris-Orangis : projet	1 000 euros
▪ Cousins et Voisins	1 500 euros
▪ Couleurs Jazz :	800 euros
▪ Ris N'Rythm : projet	1 100 euros
▪ Ambiance Stimulation Artistique :	1 600 euros
▪ Scouts et guides de France :	1 500 euros
▪ Drôle de Dame 91 :	500 euros
▪ AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	200 euros
▪ La Ruche de Ris :	500 euros
• Fonction 3 – Rubrique 312 - article 65748 :	600 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	
▪ G.R.H.L. :	600 euros
• Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 :	1 400 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	
▪ Actes en Théâtre :	1 000 euros
▪ Nessemoh :	200 euros
▪ Maskadom :	200 euros
• Fonction 3 - Rubrique 338 - article 65748 :	2 000 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	
▪ 4 L Mirum :	2 000 euros
• Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 :	4 937 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	4 937 euros
▪ AFM Téléthon :	3 637 euros
▪ Aides :	500 euros

▪ Ligue contre le cancer :	400 euros
▪ Oppelia Essonne :	400 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :	669 880 euros
▪ Subventions C.C.A.S. :	669 880 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :	31 500 euros
' <u>Subvention d'intégration</u> '	<u>10 000 euros</u>
▪ Génération Femmes rissoises	10 000 euros
' <u>Subvention vie des quartiers</u> '	<u>21 500 euros</u>
▪ AMVERO : projet	20 000 euros
▪ AMVERO :	1 500 euros
• Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :	1 600 euros
' <u>Subvention association d'entraide</u> '	
▪ Association des locataires HLM de Ris-Orangis :	1 600 euros
• Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :	2 200 euros
' <u>Subventions associations d'entraide</u> '	
▪ AVTRO – Assoc. Des Vieux Travailleurs de Ris-Orangis :	1 200 euros
▪ Echanges et Loisirs :	1 000 euros
• Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :	8 000 euros
' <u>Cadre de vie et environnement</u> '	
▪ AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis :	8 000 euros
• Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :	55 000 euros
' <u>Subventions associations d'insertion professionnelle</u> '	
▪ L'Atelier Rissois :	55 000 euros

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

On s'attarde peut-être sur le vote des subventions, on doit voter chacune des sections pour que chacun d'entre nous se détermine pour chacune des associations financées. Je ne sais pas si vous avez pu parcourir le document, y-a-t-il des subventions que vous ne souhaitez pas verser, ce qui permettrait d'aller plus vite ? Habituellement les frères STILLLEN ne votaient pas un certain nombre de subventions donc même vote que pour le budget primitif ? Parfait.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2024 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants :

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction, rubrique et sous fonction.

Les votes sont précisés ci-dessous :

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	77 326 euros
▪ Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	77 326 euros

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

• Fonction 0 – Rubrique 024 - article 65748 :	51 100 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>51 100 euros</u>
▪ AFNORA :	750 euros
▪ D.P.M. :	6 000 euros
▪ Anciens Combattants Harkis :	750 euros
▪ UNC :	1 000 euros
▪ AMMAC :	150 euros
▪ ARPA :	14 000 euros
▪ Rail 91 :	750 euros
▪ Rail 91 : projet	2 000 euros
▪ Amicale Philatélique Rissoise	900 euros
▪ Amicale Philatélique Rissoise : projet	1 000 euros
▪ Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
▪ SPA Chamarande :	500 euros
▪ CEDER :	6 000 euros
▪ Renaissance et Culture	500 euros
▪ Citoyens Agités :	3 500 euros
▪ L'attribut :	12 000 euros

Pour l'association Citoyens agités
**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

N.Fené ne prend pas part au vote pour le compte de S.Medani dont il détient le pouvoir

Pour le reste des associations
**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :	137 656 euros
<u>'Subventions associations scolaires'</u>	<u>137 000 euros</u>
▪ Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
▪ Villes des musiques du monde :	102 500 euros
▪ Association TEMPO	20 000 euros
▪ Association OASIS	300 euros
▪ Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
▪ FSE Jean Lurçat	200 euros
▪ <u>Coopérative des écoles classes de découvertes :</u>	<u>656 euros</u>
- Ordener Élémentaire :	120 euros
- Orangis Élémentaire :	80 euros
- Boulesteix Élémentaire :	120 euros
- Guerton Élémentaire :	80 euros
- Ferme du Temple Élémentaire :	96 euros
- Moulin à vent Élémentaire :	80 euros
- École Derrida :	80 euros

Pour l'association Une chance pour réussir à l'école
**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

S.Raffalli ne prend pas part au vote pour le compte d'O.Abbazi dont il détient le pouvoir

Pour les autres associations
**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

• Fonction 3 – Sous fonction 30 - article 65748 :	552 850 euros
<u>'Subventions U.S.R.O.'</u>	<u>506 200 euros</u>
▪ U.S.R.O subvention exercice :	506 200 euros
<u>'Autres subventions sportives'</u>	<u>45 150 euros</u>
▪ Bretteur d'Orangis	200 euros
▪ Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	500 euros
▪ Rando Ris :	500 euros
▪ Sport dans la ville :	40 000 euros
▪ UNSS CES A. Camus :	2 000 euros
▪ UNSS CES J. Lurçat :	1 300 euros
▪ 1,2,3 Zumba :	650 euros
<u>'Subventions associations locales' :</u>	<u>1 500 euros</u>
• Solidarité Echanges Internationaux :	1 500 euros

Pour l'association USRO
**ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

N. Fené, V. Gauthier, D. Poezevara ne prennent pas part au vote en raison des fonctions qu'ils y exercent

Pour l'association 1,2,3 Zumba
**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

J-P. Monteiro Teixeira ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

Pour les autres associations
**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
 ET 1 VOIX CONTRE**
 (L. Stillen)

• Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748 :	15 300 euros
<u>'Subventions action culturelle'</u>	<u>2 600 euros</u>
▪ Révélation Child :	600 euros
▪ Larue et Compagnie :	2 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>12 700 euros</u>
▪ Union Musicale de Ris-Orangis :	4 000 euros
▪ Union Musicale de Ris-Orangis : projet	1 000 euros
▪ Cousins et Voisins	1 500 euros
▪ Couleurs Jazz :	800 euros
▪ Ris N'Rythm : projet	1 100 euros
▪ Ambiance Stimulation Artistique :	1 600 euros
▪ Scouts et guides de France :	1 500 euros
▪ Drôle de Dame 91 :	500 euros
▪ AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	200 euros
▪ La Ruche de Ris :	500 euros

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|--|------------------|
| • Fonction 3 – Rubrique 312 - article 65748 : | 600 euros |
| <u>‘Subventions associations locales’</u> | |
| ▪ G.R.H.L. : | 600 euros |

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|--|--------------------|
| • Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 : | 1 400 euros |
| <u>‘Subventions associations locales’</u> | |
| ▪ Actes en Théâtre : | 1 000 euros |
| ▪ Nessemoh : | 200 euros |
| ▪ Maskadom : | 200 euros |

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|--|--------------------|
| • Fonction 3 - Rubrique 338 - article 65748 : | 2 000 euros |
| <u>‘Subventions d’entraide’</u> | |
| ▪ 4 L Mirum : | 2 000 euros |

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|--|--------------------|
| • Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 : | 4 937 euros |
| <u>‘Subventions d’entraide’</u> | <u>4 937 euros</u> |
| ▪ AFM Téléthon : | 3 637 euros |
| ▪ Aides : | 500 euros |
| ▪ Ligue contre le cancer : | 400 euros |
| ▪ Oppelia Essonne : | 400 euros |

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|---|----------------------|
| • Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 : | 669 880 euros |
| ▪ Subventions C.C.A.S. : | 669 880 euros |

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**
(L. Stillen)

- | | |
|--|---------------------|
| • Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 : | 31 500 euros |
| <u>‘Subvention d’intégration’</u> | <u>10 000 euros</u> |
| ▪ Génération Femmes rissoises | 10 000 euros |
| <u>‘Subvention vie des quartiers’</u> | <u>21 500 euros</u> |
| ▪ AMVERO : projet | 20 000 euros |
| ▪ AMVERO : | 1 500 euros |

Pour l'association Génération Femmes Rissoises

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

Y. Jameau ne prend pas part au vote ne raison des fonctions qu'elle y exerce

Pour le reste des associations

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

• **Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :** **1 600 euros**

'Subvention association d'entraide'

▪ Association des locataires HLM de Ris-Orangis : 1 600 euros

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

Concernant l'association des Locataires HLM de Ris-Orangis, A. Monfils ne prend pas part au vote pour le compte de N. Siana dont elle détient le pouvoir

• **Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :** **2 200 euros**

'Subventions associations d'entraide'

▪ AVTRO – Assoc. Des Vieux Travailleurs de Ris-Orangis : 1 200 euros

▪ Echanges et Loisirs : 1 000 euros

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

• **Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :** **8 000 euros**

'Cadre de vie et environnement'

▪ AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis : 8 000 euros

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

Concernant l'association AJFRO, G. Melin ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

• **Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :** **55 000 euros**

'Subventions associations d'insertion professionnelle'

▪ L'Atelier Rissois : 55 000 euros

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE

(L. Stillen)

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités, signer tous documents en vue de l'octroi des subventions.

11. Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

À la suite de la crise financière qui a révélé les risques financiers auxquels étaient confrontées certaines collectivités territoriales du fait de la souscription des emprunts, une circulaire du Ministère de l'intérieur et du Budget en date du 25 juin 2010 a notamment préconisé qu'il soit rendu compte annuellement auprès du Conseil municipal des emprunts souscrits, au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal au Maire.

Afin de rendre compte à l'assemblée délibérante de la politique conduite dans le cadre de la délégation de compétence, il est présenté un bilan détaillé de son action passée et l'évolution envisagée dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal.

1. Bilan de l'année écoulée

Durant l'exercice 2023, dans le cadre du budget, a été souscrit après mise en concurrence, quatre prêts à hauteur de 4 900 000 € (quatre millions neuf cent mille euros) auprès de la Banque Postale, la Caisse d'épargne et de la Banque des Territoires (CDC) qui ont fait les meilleures offres. Les caractéristiques techniques de ces conventions sont les suivantes :

❖ Convention auprès de la Banque Postale :

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/09/2043

Tranche obligatoire sur index Euribor préfixé jusqu'au 01/09/2043 :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 16/06/2023 et le 04/08/2023 avec versement automatique le 04/08/2023.

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement :

- 1 seul versement pour le montant total de la tranche
- Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS ;
- Taux d'intérêt Annuel : taux fixe de 4,00% ;
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1er du mois ;
- Mode d'amortissement : constant.

Conditions de remboursement :

- Remboursement anticipé : autorise à la date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû ;
- Préavis : 50 jours calendaires ;
- Indemnité : actuarielle.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.

Dispositions générales :

- Taux effectif global : 4,01% l'an ;
Soit un taux de période : 1,003% pour une durée de période de 3 mois.

❖ Convention auprès de la Caisse d'épargne :

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 € ;
- Prêt Livret A – AM constant ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans.

Phase et type d'échéance :Préfinancement :

- Taux d'intérêt : 3,60% ;
- Nature du Taux : révisable ;
- Durée : 12 mois.

Échéance hors assurance et accessoires :

- Périodicité / jour : mensuelle / 10 ;
- Nombre : 12 ;
- Montant en € : intérêts calculés selon les variations du taux d'intérêt et des modalités de recouvrement des intérêts définies au contrat.

Amortissement : constant :

- Taux d'intérêt : 3,60% ;
- Nature du Taux : révisable ;
- Durée : 240 mois.

Échéance hors assurance et accessoires :

- Périodicité / jour : trimestrielle / 10 ;
- Nombre : 80 ;
- Montant en euro : pendant cette période le taux d'intérêt est révisable ;
Les échéances sont déterminées en fonction des variations du taux d'intérêt, conformément aux conditions mentionnées au contrat.
- Durée totale : (hors préfinancement) : 240 mois.
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.
- Taux Effectif Global – TEG : 3,66% ;
- Durée de période : Trimestrielle ;
- Taux de période : 0,92% ;
- Durée de période : Trimestrielle.

Frais de dossier : 1 000 euros.

Modalités de remboursement : recouvrement par débit d'office.

Modalités de paiement des frais : à la date du premier versement des fonds.

Modalités de recouvrement des intérêts :

- Période de préfinancement : intérêts recouverts mensuellement.
- Période d'amortissement : intérêts recouverts trimestriellement.
- Versement des fonds : versement par crédit d'office.
Versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours, à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Épargne.
- Option de passage irréversible en taux fixe : possible à la date anniversaire du point de départ du prêt, moyennant le respect d'un préavis.
- Taux applicable : taux fixe issu du barème en vigueur de la Caisse d'Épargne, de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes. Base de calcul des intérêts au taux fixe 30/360.
- Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) :
 - En taux fixe : indemnité actuarielle, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date d'échéance choisie.
 - En taux révisable : indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date d'échéance choisie.

❖ Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Gymnase A. Camus, situé Rue du Clos à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : 1 300 000,00 €.
- Commission d'instruction : 780,00 €

- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 25 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple, situé Avenue de la Cime à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmbRE »
- Montant du contrat de prêt : 600 000,00 €
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).

- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

2. Perspectives pour l'année à venir :

Dans le cadre du budget 2024, la prévision d'emprunt nouveau est de l'ordre de 6M€. Il est envisagé de privilégier les prêts à taux fixes ou à taux variables selon le niveau des taux d'intérêts. Les durées d'emprunt se situent entre 15 et 25 ans.

Profil de l'encours de dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,6 M€. L'encours de la dette au 31 janvier 2024 est de 32,20M€ contre 33,10M€ en 2023 soit un désendettement de 0,90 M€.

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,66M €. L'encours de la dette au 01 janvier 2024 est de 32,10M € contre 31,42M€ en 2023.

Eléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Encours de la dette globale	31 427 297 €	32 198 591 €
Taux moyen	* 1.98 %	* 2.84 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans 10 mois	* 12.55 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 3 mois	6,6 ans

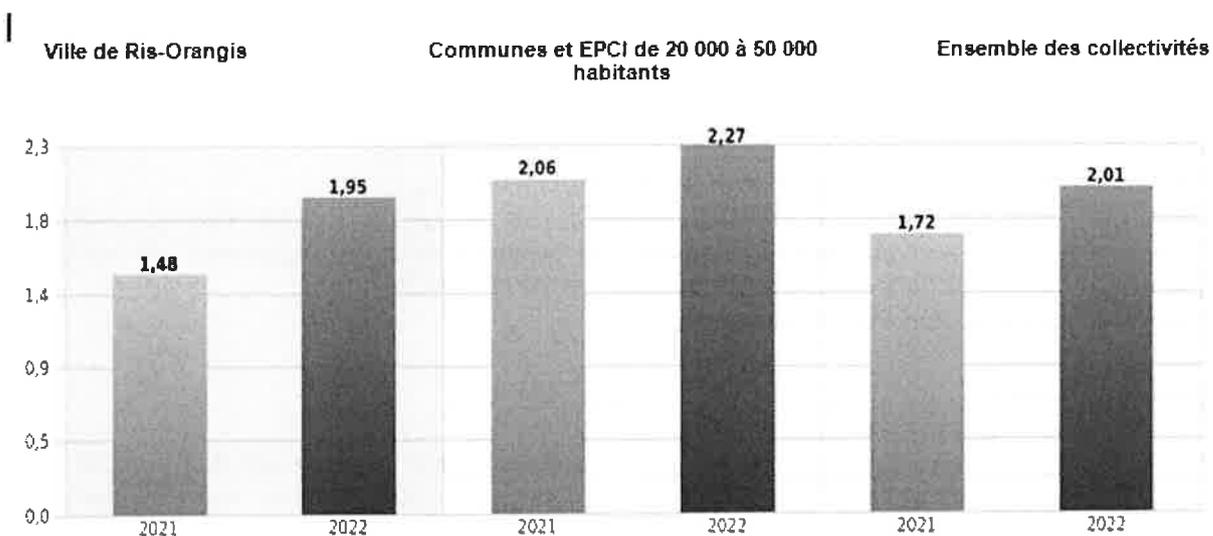
***La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

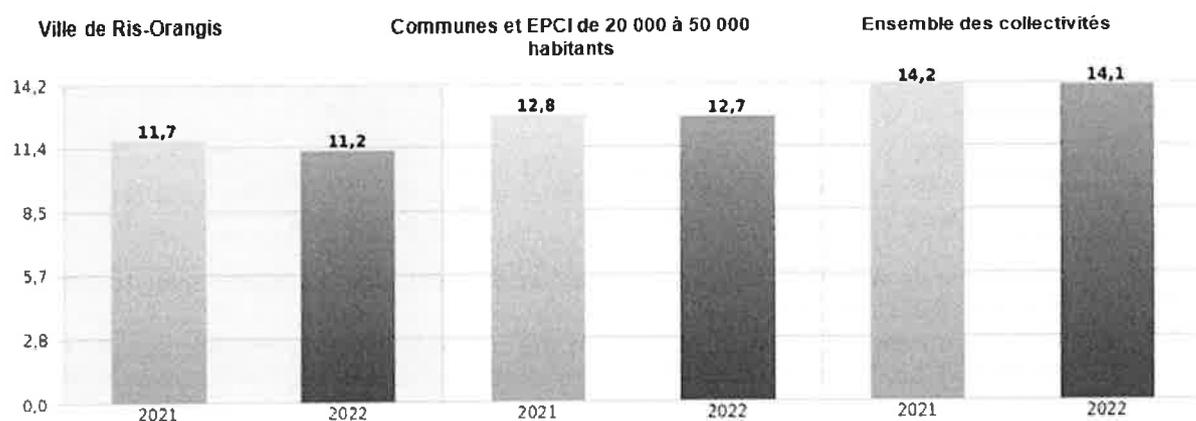
Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants).

Le taux moyen de notre dette ressort à **2,84% en 2024**. Ce taux est inférieur de 20% par rapport au taux moyen des collectivités de même strate. **Cela représente une économie de l'ordre de 200K€ sur les intérêts payés chaque année.**

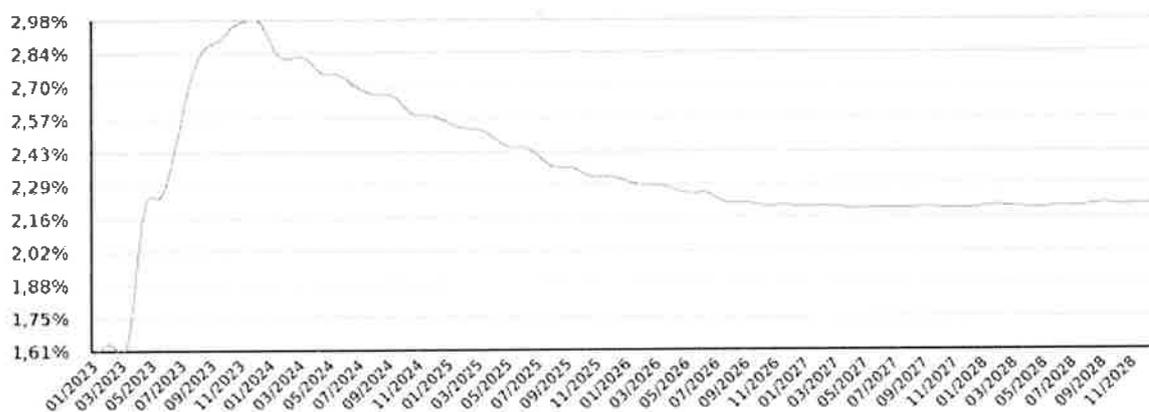
Taux moyen de la dette



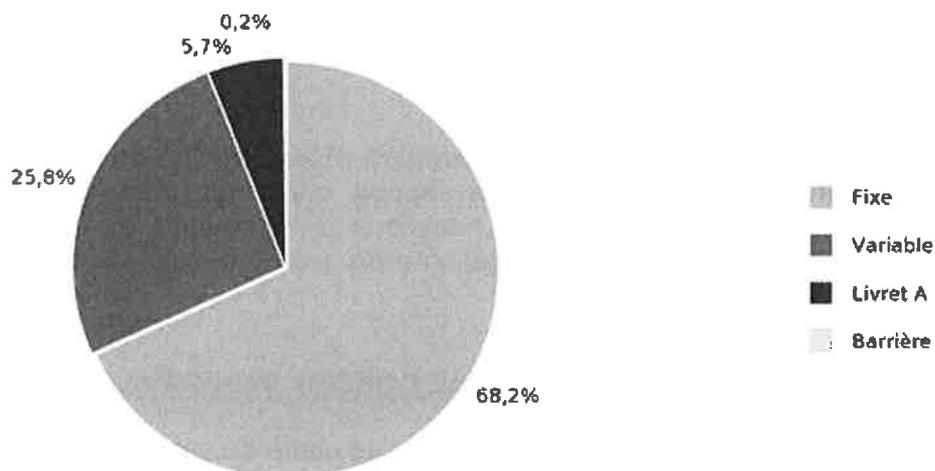
Durée de vie résiduelle (en années)



Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)

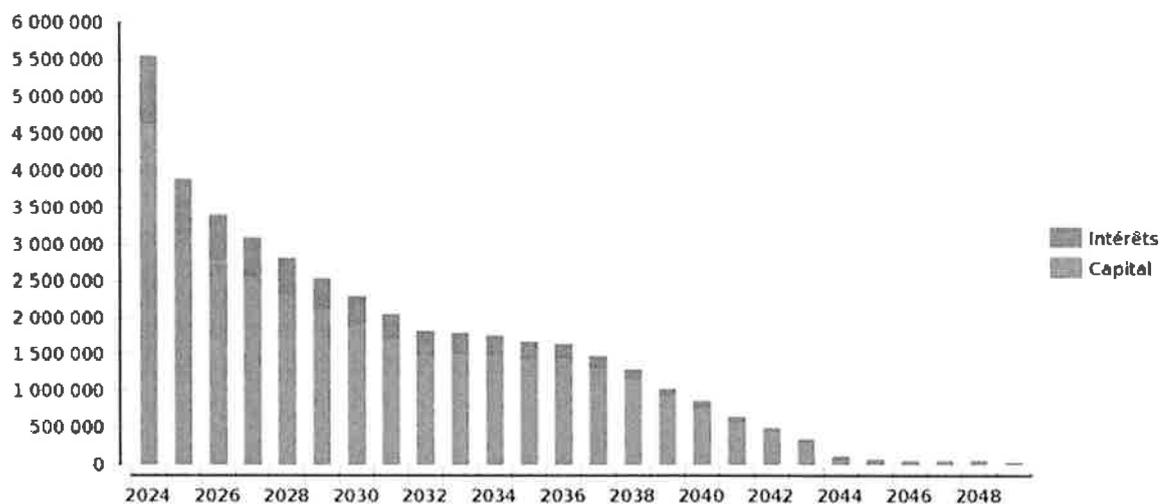


Dette par type de taux :

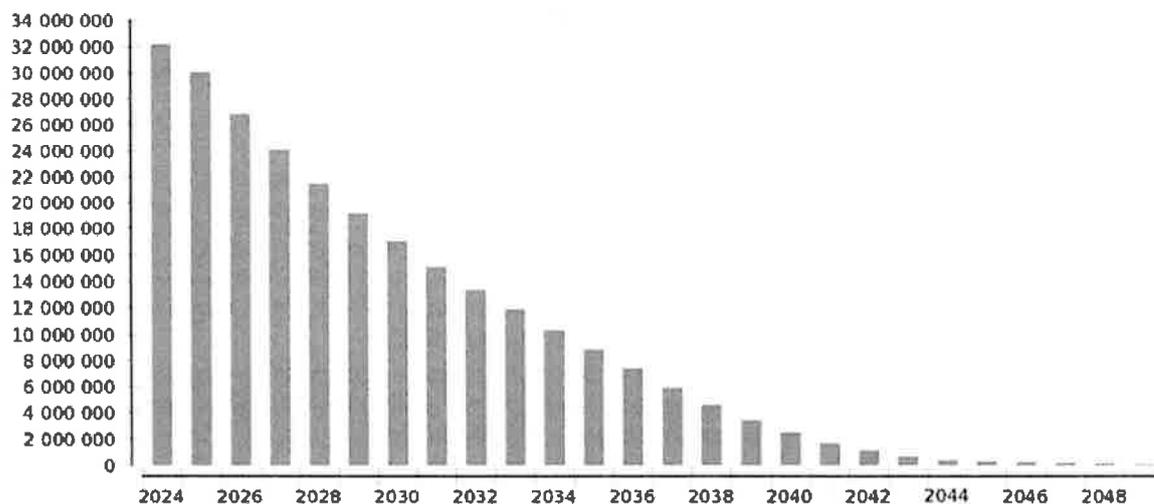


Profil d'extinction

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



La ville poursuit sa gestion active de la dette pour impacter le moins possible les charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Sur le rapport d'information concernant notre politique en matière d'emprunt y-a-t-il des demandes de précision sur le rapport qui a été joint à l'ordre du jour ? Là aussi Marcus M'BOUDOU a donné beaucoup d'informations dans sa présentation du budget primitif. C'est juste une information mais y-a-t-il besoin d'informations complémentaires ? Non c'est clair, très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du Budget primitif 2024 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

12. Modalités de calcul du Quotient Familial

Les prestations proposées par les services municipaux (cantine, activités péri et extra scolaires, portage à domicile...) sont facturées aux familles rissoises en fonction de leur quotient familial (9 tranches de A à I et un tarif hors commune) permettant une tarification sociale qui est fonction du revenu du foyer fiscal.

La dernière délibération relative aux modalités de calcul du quotient familial date du 27 juin 2019. Il apparaît opportun de rajouter, au niveau des ressources, les 3 derniers bulletins de salaire car il s'avère que la situation peut avoir évolué, en cours d'année et donc être discordante avec l'avis d'imposition. Il s'agit de permettre aux usagers d'actualiser leur situation et de payer le juste prix.

Il est ainsi proposé de calculer le quotient en prenant compte les ressources et déductions suivantes :

Ressources :

- Revenu brut global – avant abattement – figurant sur le ou les avis d'imposition des personnes composant le foyer, et les 3 derniers bulletins de salaire.
- Pour les agents municipaux, attache sera prise auprès du service des Ressources Humaines qui transmettra le cumul net annuel imposable.
- Autres revenus : fonciers, pension alimentaire perçue, revenus financiers, etc...
- Prestations reçues de la CAF : Allocations familiales, Complément familial, Complément libre choix d'activité, Prestation d'accueil du jeune enfant, Allocation aux adultes handicapés, Allocation aux enfants handicapés, Revenu de solidarité active, Prime d'activité.

Déductions :

Pension alimentaire versée ascendant / descendant sur justificatif.

Le revenu moyen mensuel est obtenu en divisant le montant obtenu par 12 ou en faisant une moyenne des 3 bulletins de salaires la situation a changé par rapport à la déclaration.

Le quotient familial est obtenu en divisant ce revenu moyen mensuel par le nombre de parts, chaque personne composant le foyer comptant pour une part. Une part supplémentaire est ajoutée dans les situations suivantes : célibataire, divorcé (e), veuf / veuve (ne vivant pas en concubinage pour les 3 cas), adulte ou enfant handicapé.

Il est rappelé que toute famille rissoise doit faire calculer son quotient chaque année pendant la période dédiée. Le quotient familial est valide du 1er janvier au 31 décembre. Toute famille pour laquelle le quotient familial ne serait pas calculé au 1er janvier de l'année en cours, se voit attribuer par défaut le quotient maximum, sans effet rétroactif possible, sauf proposition du groupe de travail des impayés prenant en compte les situations exceptionnelles, sur la base

d'une demande du débiteur. Tout quotient familial calculé ou réactualisé postérieurement à cette date prend effet le 1er jour du mois courant la date de calcul.

Situation particulière :

Garde alternée, le parent non rissois se verra attribuer le mode de calcul du quotient familial.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver cette modification au niveau des pièces justificatives et de confirmer les autres dispositions adoptées par délibération du Conseil municipal du 27 juin 2019.

Point présenté et voté avec le point n°6.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de réserver le bénéfice du calcul du quotient familial aux familles rissoises, et aux agents communaux et professeurs des écoles exerçant sur la commune,

DÉCIDE de calculer le quotient familial en prenant compte des ressources et des déductions suivantes :

Ressources :

- Revenu brut global – avant abattement – figurant sur le ou les avis d'imposition des personnes composant le foyer, les 3 derniers bulletins de salaire
- Pour les agents municipaux, attache sera prise auprès du service des Ressources Humaines qui transmettra le cumul net annuel imposable.
- Autres revenus : fonciers, pension alimentaire perçue, revenus financiers, etc...

Prestations reçues de la CAF :

<u>Allocations retenues</u>	<u>Allocations non retenues</u>
Allocations familiales	Allocation de soutien familial (ASF)
Complément familial	Allocation de rentrée scolaire (ARS)
Complément libre choix d'activité / Prestation partagée d'éducation de l'enfant : congé parental	Aide personnelle au logement (APL)
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	Prime naissance / adoption
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	Allocation journalière de présence parentale
Allocation aux enfants handicapés (AEEH)	Complément libre choix mode de garde
Revenu de solidarité active (RSA)	
Prime d'activité	

Déductions :

- Pension alimentaire versée ascendant / descendant sur justificatif.

PRÉCISE que le revenu moyen mensuel est obtenu en divisant le montant obtenu par 12 ou en faisant une moyenne des 3 bulletins de salaires la situation a changé par rapport à la déclaration.

Que le quotient familial est obtenu en divisant ce revenu moyen mensuel par le nombre de parts, chaque personne composant le foyer comptant pour une part.

Qu'une part supplémentaire est ajoutée dans les situations suivantes : célibataire, divorcé (e), veuf / veuve (ne vivant pas en concubinage pour les 3 cas), adulte ou enfant handicapé.

PRÉCISE que toute famille rissoise doit faire calculer son quotient chaque année pendant la période dédiée. Le quotient familial est valide du 1er janvier au 31 décembre. Toute famille

pour laquelle le quotient familial ne serait pas calculé au 1er janvier de l'année en cours, se voit attribuer par défaut le quotient maximum, sans effet rétroactif possible, sauf proposition du groupe de travail des impayés prenant en compte des situations exceptionnelles, sur la base d'une demande du débiteur. Tout quotient familial calculé ou réactualisé postérieurement à cette date prend effet le 1er jour du mois courant la date de calcul.

PRECISE que pour tout changement de situation familiale ou professionnelle au cours de l'année, le quotient familial peut être recalculé à la demande des familles.

PRECISE que pour toute garde alternée, le parent non rissois se verra attribuer le mode de calcul du quotient familial.

APPROUVE les modalités de calcul du Quotient familial (QF) ci-dessus évoquées.

PRECISE que la délibération n° 2019/189 du 27 juin 2019 relative au mode de calcul du quotient familial est abrogée.

13. Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 10 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

La municipalité a mis en place un dispositif appelé « Bourse aux projets jeunes », qui permet de soutenir et d'accompagner des jeunes Rissois vers l'autonomie et dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs. Ce dispositif leur permet notamment d'être aidés financièrement pour le passage du permis de conduire.

Le montant forfaitaire de l'aide est fixé à 500 € pour l'examen du code ainsi que les 20 heures de conduite.

En contrepartie de ce soutien financier, les jeunes doivent effectuer 60 heures de bénévolat citoyen dans une association rissoise.

La commission d'attribution des bourses qui s'est réunie le mardi 27 février 2024, a émis un avis favorable pour l'attribution de cette aide à :

- BAH Oumou
- BELMOKHTAR Fatiha
- CHAMMAKHI Omar
- DEMOSTHENE Kensley
- ENNAOUITI Riyad
- FIAWOO Willing
- KERMINE Zakaria
- NEKHILI Inès
- RAYSSAC Sacha
- TOUNKARA Kabouna

Dès lors, il est proposé de procéder au versement de ces aides à chacun des jeunes.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

K.BASSEG :

Pour le dispositif le seul petit détail à vous donner c'est que c'est dans le cadre de la bourse aux projets jeunes que l'on a décidé d'octroyer des aides pour les permis. Pourquoi ? Je vous l'ai expliqué tout à l'heure, en ce qui concerne la jeunesse on travaille en totale ouverture et en fonction des opportunités et des demandes des jeunes. Il n'y a pas eu beaucoup de demandes sur la bourse aux projets pour le financement de projets cette année, en revanche on a eu beaucoup de demandes en ce qui concerne les permis de conduire. On s'est donc permis de faire une bascule et de se dire que l'on va satisfaire la demande des jeunes sur la bourse au permis de conduire plutôt que sur la bourse aux projets pour être sûr de toujours utiliser les fonds que l'on débloque pour les besoins exprimés des jeunes. Il s'agit pour le conseil municipal d'octroyer une bourse dans le cadre

du permis de conduire pour 10 jeunes Rissois sachant que ces 10 jeunes ont déjà effectué leurs 60 heures au sein des associations ou sont encore en train de les réaliser. Je vous demanderai, si vous voulez bien, que le conseil municipal puisse statuer sur l'octroi de ces 10 bourses au permis.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté je suppose ? Belle unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2024.

Annexe à la délibération n°2024/065 du Conseil municipal du 13 mars 2024 :

La « Bourse aux projets jeunes » a été attribuée aux personnes suivantes :

- BAH Oumou
- BELMOKHTAR Fatiha
- CHAMMAKHI Omar
- DEMOSTHENE Kensley
- ENNAOUITI Riyad
- FIAWOO Willing
- KERMINE Zakaria
- NEKHILI Inès
- RAYSSAC Sacha
- TOUNKARA Kabouna

14. Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Relais Assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles indépendantes, les parents et les enfants.

Initié par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), les Relais Petite Enfance (RPE) ont vu leurs missions élargies par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique du 7 décembre 2020. Ainsi, les Relais Petite Enfance (RPE) sont devenus des lieux de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Les Relais Petite Enfance (RPE) doivent alors proposer un projet de fonctionnement qui doit être validé par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) afin d'obtenir un agrément ouvrant droit aux subventions.

Actuellement, le Relais Petite Enfance (RPE) de Ris-Orangis ne bénéficie plus des aides financières de la CAF depuis juillet 2022, faute de locaux adaptés à l'accueil du public selon les dernières normes édictées par la CAF.

Néanmoins, le service rendu aux administrés a été maintenu et depuis septembre 2023, le Service Petite Enfance s'est organisé pour proposer à la Caisse des Allocations Familiales (CAF) un lieu adapté, au sein de la Maison de la Petite Enfance (MPE), dans les locaux partagés avec le centre de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Une fois cette localisation temporaire validée par la Caisse des Allocations Familiales (CAF), le service a travaillé un projet de fonctionnement conforme à la réglementation en vigueur.

Le Relais Petite Enfance (RPE) doit répondre à plusieurs missions officielles, à savoir :

- *Informers les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire, en proposant un guichet unique, comme lieu dédié à toute demande concernant les moins de 3 ans,*
- *Valoriser l'offre de service du site « monenfant.fr », tant pour les parents que pour les assistantes maternelles obligées de se référencer,*
- *Favoriser la mise en relation entre parents et professionnels (« Baby dating »),*
- *Accompagner les parents dans leur rôle de particulier employeur (explication des contrats, convention collective d'orientation vers paje-emploi...),*
- *Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes en proposant des animations au Relais Petite Enfance (RPE) et des temps d'échanges entre professionnelles,*
- *Accompagner le parcours de formations des professionnelles en les orientant vers les organismes de formation ou en proposant des formations,*
- *Lutter contre le sous-emploi des assistantes maternelles en développant le label de la CAF « assmat'avip » mettant en relation les professionnelles en sous activités avec des parents ayant besoin de retrouver une activité professionnelle,*
- *Promouvoir les métiers de la petite enfance, et plus particulièrement l'accueil individuel.*

Il est donc proposé d'approuver le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE).

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.MERCIECA :

Les relais petite enfance doivent proposer un projet de fonctionnement qui doit être validé par la CAF afin d'obtenir un agrément ouvrant droit à des subventions. Actuellement le relais petite enfance de Ris-Orangis ne bénéficie plus d'aide financière de la CAF depuis juillet 2022 faute de locaux adaptés à l'accueil du public selon les dernières normes édictées par la CAF. Néanmoins le service rendu aux administrés a été maintenu et depuis septembre 2023 le service petite enfance s'est organisé pour proposer à la Caisse d'allocations familiales un lieu adapté au sein de la Maison de la petite enfance, dans les locaux partagés avec le centre PMI. Une fois cette localisation temporaire validée par la Caisse d'allocations familiales, le service a travaillé à un projet de fonctionnement conforme à la réglementation en vigueur. Les missions que doit avoir le relais petite enfance vous sont détaillées sur le document.

Il vous est proposé d'approuver le projet de fonctionnement du relais petite enfance et d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Pour cette délibération pas de difficulté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, annexé à la présente délibération et tel que proposé à la Caisse des Allocations Familiales, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance en vue d'obtenir l'agrément de l'établissement, et tous documents y afférents.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

15. Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes »

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé. Créé en 2007 pour les achats hospitaliers de l'Île-de-France, l'accès à ses marchés a été étendu au territoire national, devenant ainsi l'un des acteurs majeurs du secteur. Cette centrale d'achat est désormais ouverte aux collectivités territoriales pour une partie de son catalogue.

Le RESAH a pour mission de passer des marchés, conclure des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés aux acheteurs.

Cette centrale d'achats dispose d'une offre de services en matière de systèmes d'information et de télécommunications particulièrement compétitive et notamment d'un accord-cadre de solutions d'infrastructures informatiques correspondant au projet de renouvellement de l'infrastructure informatique de la collectivité, budgétisé sur le budget primitif 2024.

L'adhésion au RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle d'un montant de 600 euros TTC. La souscription de certains marchés ou accords-cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques avec participation financière.

Afin de bénéficier de l'accord-cadre mono-attributaire portant sur la « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes » et de l'appui pour la passation d'un marché subséquent fondé sur cet accord-cadre, une convention de service d'achat centralisé doit être signée entre la commune et le RESAH.

En contrepartie des services rendus au titre de cette convention, la commune s'engage à verser au RESAH une contribution financière annuelle d'un montant de 1 500 €, par année d'exécution de chaque marché subséquent.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- *D'adhérer à la centrale d'achat RESAH,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes », ainsi que tous documents subséquents, notamment la souscription à l'accord-cadre de solutions d'infrastructures informatiques.*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

V.GAUTHIER :

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation de la professionnalisation des achats du secteur de la santé. Il a pour mission de passer des marchés et de conclure des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés aux acheteurs. Cette centrale d'achats dispose d'une offre de service en matière de systèmes d'information et de télécommunications.

Afin de bénéficier de l'accord-cadre portant sur la « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes », il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette centrale d'achat RESAH, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du service d'achat centralisé avec ce groupement d'intérêt public et ainsi de pouvoir passer tous les contrats liés à la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes. Il appartient au conseil d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté je suppose ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achats RESAH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes », ainsi que tous documents subséquents, notamment la souscription à l'accord-cadre de solutions d'infrastructures informatiques.

DIT que sera versée au RESAH, une contribution financière annuelle, par année d'exécution de chaque marché subséquent.

16. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois communaux sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal pour le compte de la ville de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder à l'ouverture des postes pour permettre tout recrutement, suite à la réussite de concours ou d'examen.

La gestion des emplois communaux nécessite des adaptations régulières.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les modifications à l'effectif du personnel communal comme suit :

Modifications de grade (emplois à temps complet) :

- 1 grade d'attaché principal, en 1 grade d'attaché hors classe (directeur général adjoint administration générale et affaires juridiques)
- 1 grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, en 1 grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure (assistant petite enfance)
- 1 grade d'animateur, en 1 grade d'animateur principal de 2ème classe (responsable du PAJ)
- 3 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, en 3 grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe (1 référent état civil, 1 référent reprographie, 1 gestionnaire régie facturation)
- 1 grade d'attaché en 1 grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (coordinateur de l'atelier santé ville)
- 2 grades d'agent de maîtrise en 2 grades d'agent de maîtrise principal (1 responsable régies magasin, 1 assistant gestionnaire ATAL et pool véhicules)
- 13 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe, en 13 grades d'adjoint technique principal de 1ère classe (1 chef des équipes entretien, 1 adjoint au responsable des sports, 4 chefs d'équipe offices, 4 chefs d'équipe entretien, 1 référent SIR, 1 factotum, 1 mécanicien)
- 2 grades d'adjoint technique, en 2 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe (1 peintre, 1 serrurier)
- 3 grades d'ATSEM principal de 2ème classe, en 3 grades d'ATSEM principal de 1ère classe (1 animateur CELE, 2 ATSEM)
- 4 grades d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, en 4 grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (1 appariteur référent, 1 adjoint au directeur de structure CELE, 1 agent d'office, 1 ATSEM)
- 1 grade d'adjoint d'animation, en 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (informateur PIJ)
- 1 grade d'animateur principal de 1ère classe, en 1 grade d'attaché (directeur culture, vie associative et évènementiel)
- 4 grades d'adjoint technique principal de 1ère classe, en 4 grades d'agent de maîtrise (1 adjoint au chef d'équipe propreté urbaine, 1 responsable des équipements sportifs, 1 adjoint au responsable du service restauration collective, 1 agent espaces verts cimetière)
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, en 1 grade d'animateur (adjoint au directeur animation)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, en 1 grade d'adjoint d'animation (animateur CELE)

- 1 grade d'agent de maîtrise principal, en 1 grade de technicien (responsable adjoint division espaces publics)
- 1 grade d'adjoint administratif territorial, en 1 grade d'adjoint administratif principal de 2 classe (gestionnaire gestion intégrée RH) – au 1er mai 2024

Modification d'intitulé de poste :

- 1 chef petite équipe conditionnement froid, en 1 agent allotissement froid (1 grade d'agent de maîtrise principal à temps complet, en 1 grade d'adjoint technique à temps complet)
- 1 coordinateur PADM, en 1 responsable du PAD et du site PADS (1 grade de rédacteur à temps complet)

Suppression de poste :

- 1 poste d'agent de médiation prévention santé (1 grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet)
- 1 poste d'ATSEM (1 grade d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet)

Au niveau des recrutements, les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la mise à jour des emplois permanents.

S.RAFFALLI :

C'est un document complet, comme il l'a été demandé.

Pas de difficulté sur le tableau des effectifs ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de modifier :

- 1 grade d'attaché principal, en 1 grade d'attaché hors classe (directeur général adjoint administration générale et affaires juridiques)
- 1 grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, en 1 grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure (assistant petite enfance)
- 1 grade d'animateur, en 1 grade d'animateur principal de 2ème classe (responsable du PAJ)
- 3 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, en 3 grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe (1 référent état civil, 1 référent reprographie, 1 gestionnaire régie facturation)
- 1 grade d'attaché en 1 grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (coordinateur de l'atelier santé ville)
- 2 grades d'agent de maîtrise en 2 grades d'agent de maîtrise principal (1 responsable régies magasin, 1 assistant gestionnaire ATAL et pool véhicules)
- 13 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe, en 13 grades d'adjoint technique principal de 1ère classe (1 chef des équipes entretien, 1 adjoint au responsable des sports, 4 chefs d'équipe offices, 4 chefs d'équipe entretien, 1 référent SIR, 1 factotum, 1 mécanicien)
- 2 grades d'adjoint technique, en 2 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe (1 peintre, 1 serrurier)
- 3 grades d'ATSEM principal de 2ème classe, en 3 grades d'ATSEM principal de 1ère classe (1 animateur CELE, 2 ATSEM)
- 4 grades d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, en 4 grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (1 appariteur référent, 1 adjoint au directeur de structure CELE, 1 agent d'office, 1 ATSEM)
- 1 grade d'adjoint d'animation, en 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (informateur PIJ)

- 1 grade d'animateur principal de 1ère classe, en 1 grade d'attaché (directeur culture, vie associative et évènementiel)
- 4 grades d'adjoint technique principal de 1ère classe, en 4 grades d'agent de maîtrise (1 adjoint au chef d'équipe propreté urbaine, 1 responsable des équipements sportifs, 1 adjoint au responsable du service restauration collective, 1 agent espaces verts cimetièrre)
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, en 1 grade d'animateur (adjoint au directeur animation)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, en 1 grade d'adjoint d'animation (animateur CELE)
- 1 grade d'agent de maîtrise principal, en 1 grade de technicien (responsable adjoint division espaces publics)
- 1 grade d'adjoint administratif territorial, en 1 grade d'adjoint administratif principal de 2 classe (gestionnaire gestion intégrée RH) – au 1er mai 2024
- l'intitulé du poste de chef petite équipe conditionnement froid, en 1 poste d'agent allotissement froid (1 grade d'agent de maîtrise principal à temps complet, en 1 grade d'adjoint technique à temps complet)
- l'intitulé du poste de coordinateur PADM, en 1 poste de responsable du PAD et du site PADS (1 grade de rédacteur à temps complet)

DECIDE de supprimer :

- 1 poste d'agent de médiation prévention santé (1 grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet)
- 1 poste d'ATSEM (1 grade d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet)

DECIDE d'adopter la mise à jour des emplois permanents de la Ville telle qu'annexée à la présente délibération.

PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

ARRETE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des emplois de la Ville :

Emplois permanents	
Temps complet	Temps non complet
577	27

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

17. Revalorisation de la redevance pour le remisage des véhicules de service et réactualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile

La ville de Ris-Orangis dispose d'un parc Matériels roulants de 126 véhicules et engins dont :

- 103 véhicules légers et utilitaires ;
- 1 poids lourds ;
- 11 tracteurs et engins ;
- 9 vélos électriques.
- 2 motos

Attachée à promouvoir le développement durable, la Commune a fait le choix dans le cadre de la gestion de sa flotte d'acquérir plusieurs véhicules électriques (voitures et vélos). Certains sont affectés au pool véhicules au niveau de l'Hôtel de ville ou aux Services Techniques Municipaux.

Les véhicules, étant destinés à permettre l'exercice des missions de service public par les agents de la Commune, constituent un véhicule de service.

Comme le rappelle le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 janvier 2010, l'usage de ces véhicules est « exclusivement professionnel ».

Dans ce cadre, pour des raisons liées à leurs missions ou parce qu'ils sont amenés à se déplacer pour des raisons professionnelles en dehors des heures d'ouverture des services municipaux, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule à leur domicile.

De plus, en application du principe général de « l'exceptionnalité d'astreinte » qui contraint des agents à intervenir de manière inopinée, soit les soirs et nuits de la semaine, soit les week-ends et les jours fériés pour faire face à tous les problèmes et urgences susceptibles de survenir sur la ville, une autorisation leur est donnée d'utiliser un véhicule de service avec remisage sur le lieu de leur domicile.

L'utilisation d'un véhicule de service avec remisage au domicile n'est pas considérée comme un avantage en nature, mais comme une obligation de service résultant des contraintes inhérentes à l'exercice normal de leurs fonctions.

En effet, cette faculté de remisage au domicile du véhicule de service interdit strictement d'utiliser ledit véhicule pour tout usage privatif quel qu'il soit, en semaine, les week-ends et les jours fériés. De plus, pendant les congés, les agents sont tenus de laisser le véhicule en mairie ou aux Services Techniques Municipaux.

Par délibération n°2017/314 du 19 octobre 2017, a été instaurée une redevance pour le remisage des véhicules de service municipaux afin de :

- Répondre à une équité de traitement entre les agents,
- Rechercher l'optimisation financière du parc.

Par principe, tous les agents bénéficiant d'un remisage à domicile sont concernés par la redevance. En sont exonérés les agents non cadres* ayant un remisage à domicile au regard d'une astreinte particulière justifiant qu'ils puissent à tout moment devoir utiliser un véhicule de service.

*Cadres : Directeurs, responsables

Dans le cadre de la mise en place de la redevance, il est pris en compte :

1. Le kilométrage réel effectué par les agents,
2. Le nombre de jours travaillé (fixe),
3. Le prix de revient kilométrique,
4. Le rapport distance A/R, le coût kilométrique et le taux proposé.

Les bénéficiaires des autorisations de remisages de voitures à domicile devront s'acquitter d'une redevance d'utilisation.

Le calcul de cette redevance est basé sur le coût de revient moyen d'un véhicule.

1. Le kilométrage réel effectué par les agents

Le montant de la redevance est basé sur le kilométrage réel, aller-retour, entre le lieu de remisage et le site d'affectation de l'agent, évalué à partir du calculateur d'itinéraires MAPPY selon le trajet "au plus court".

2. Le nombre de jours travaillés

Le nombre de jours soit 211 jours, correspondant à la moyenne annuelle de journées travaillées par un agent de la ville. Il ne sera pas pris en compte toutes les autres absences (congés maladie, formation, journées d'absences exceptionnelles...).

3. Le prix de revient kilométrique

Le prix de revient kilométrique (PRK) permet de connaître ce que coûte réellement un véhicule à chaque kilomètre parcouru.

Pour calculer le PRK, il est pris en compte l'ensemble des critères qui composent le coût de fonctionnement et de détention d'une voiture à savoir :

- L'achat du véhicule,
- L'assurance,
- Tout ce qui découle directement de l'utilisation : l'entretien courant (pneumatiques, amortisseurs, batterie, etc.)
- La consommation de carburant.

La ville s'appuie sur l'arrêté du 27 mars 2023 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule et le barème URSSAF en 2023 soit :

Distance A/R (KM)	TAUX	Jusqu'à 20 000 km	À partir de 20 001 km
		0 < D < 4	100%
5 < D < 50	12%	0,042 €	0,051 €
51 < D < 125	20%	0,071 €	0,085 €
126 < D < 150	50%	0,178 €	0,213 €
D > 150	100%	0,357 €	0,427 €

Les véhicules de service de la ville de Ris-Orangis sont majoritairement des 5 cv.

Par ailleurs, il sera appliqué une redevance mensuelle de 15€ pour un trajet de 0 à 4 kms A/R (remisage sur Ris-Orangis).

4. Le rapport distance A/R, le coût kilométrique et le taux proposé

Afin de ne pas provoquer d'effet de seuil sur le paiement de la redevance, le dispositif est progressif. Le kilométrage est découpé en tranches, auxquelles sont affectés des taux impliquant un coût au kilomètre.

Le versement mensuel de la redevance

Le mode de règlement de la redevance s'effectuera sous la forme d'un prélèvement mensuel sur salaire, sur 12 mois, avec le consentement de l'agent concerné ou directement en Perception.

Un exemple de la proposition de la redevance

CAS 1 (25.70 km – 51.40 km A/R distance domicile/résidence administrative)
 $51,40 \times 211 \text{ jours travaillés} = 10\,845,40 \text{ km par an (Jusqu'à 20\,000 kms)}$
 $((0,357 \times 4 \text{ km}) + (0,042 \times 47,4 \text{ km})) \times 211 \text{ jours} / 12 \text{ mois} = 60,09\text{€} / \text{mois}$

Liste des fonctions d'encadrement et d'expertise ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile

Cabinet du Maire
Chargé de mission
Direction générale
Direction Générale
Direction Générale
Direction Générale
DST
Communication
Police Municipale
Animation
Social
SSIAD
Direction des Solidarités
Chargé de mission
STM

Véhicules de service (pour assurer les astreintes) avec remisage à domicile

STM	Responsable Electricité
STM	Responsable Domaine public
Prévention	Conseiller de prévention
Planification	Chargé contrôle et planification
STM	Gardien de la Mairie

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Nous épuisons notre ordre du jour avec le dossier numéro 17, c'est la revalorisation de la redevance pour le remisage des véhicules de service et la réactualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile. Ce sont les nouvelles conditions de ce sujet.

Pas de difficulté ? Unanimité du conseil ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de réviser le montant de la redevance d'usage pour les agents procédant à un remisage à domicile. En sont exonérés les agents non cadres ayant un remisage à domicile au regard d'une astreinte.

PRECISE que les cadres sont les Directeurs-Directrices, responsables de service, conformément à la liste annexée à la présente délibération.

RAPPELLE que dans le cadre du remisage à domicile est exclue toute utilisation privée.

INDIQUE que dans le cadre de la mise en place de la redevance, il est pris en compte le kilométrage réel effectué par les agents entre le lieu de remisage et le site d'affectation de l'agent, évalué à partir d'un calculateur d'itinéraires selon le trajet "au plus court", le nombre de jours travaillés fixé à 211 jours, le prix de revient kilométrique (PRK).

PRECISE que le calcul du PRK prend en compte l'ensemble des critères qui composent le coût de fonctionnement et de détention d'une voiture à savoir l'achat du véhicule, le coût de l'assurance, l'entretien courant (pneumatiques, amortisseurs, batterie, etc...) et la consommation de carburant.

PRECISE que pour le PRK, est pris en compte le taux des indemnités kilométriques défini par l'arrêté du 27 mars 2023 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule et le barème URSSAF en 2023 pour les véhicules de 5 CV. La puissance des véhicules de service de la ville de Ris-Orangis étant majoritairement de 5 CV.

PRECISE que ce montant sera automatiquement réajusté, sans nouvelle délibération, en cas de modification réglementaire du tarif fixé par arrêté du 27 mars 2023.

INDIQUE qu'est pris en compte un forfait basé sur le rapport distance A/R, coût kilométrique et taux progressif, établi comme suit :

Distance A/R (KM)	TAUX	Jusqu'à	À partir de
		20 000 km	20 001 km
0 < D < 4	100%	0,357 €	0,427 €
5 < D < 50	12%	0,042 €	0,051 €
51 < D < 125	20%	0,071 €	0,085 €
126 < D < 150	50%	0,178 €	0,213 €
D > 150	100%	0,357 €	0,427 €

INDIQUE qu'il sera appliqué une redevance mensuelle de 15€ pour un trajet de 0 à 4 kms A/R (remisage sur Ris-Orangis).

PROPOSE que le mode de règlement de la redevance s'effectue sous la forme d'un prélèvement mensuel, sur 12 mois, sur salaire, opéré par la ville avec le consentement de l'agent concerné ou par un titre de recette individuel avec un acquittement en Perception.

PRECISE qu'il est établi un arrêté individuel indiquant le kilométrage réel effectué par l'agent entre le lieu de remisage et le site d'affectation de l'agent et le calcul de la redevance qui en découle.

PRECISE que par principe, un agent habitant à plus de 150 Kms A/R ne doit pas bénéficier d'un remisage.

PREVOIT la mise en place de la redevance à compter du 1er avril 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année 2024.

S.RAFFALLI :

Il est minuit moins cinq, je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 20 novembre 2024.
(N'ont pas pris part au vote O. Abbazi, V. Marion, D. Lebig en raison de leur retard et L. Stillen en raison de son absence)

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

